

Sélectionner des gens de valeurs ?
Représentations et frontières nationales dans la
Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise

Catherine Fortin-Lauzier

Thèse présentée à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
Dans le cadre du programme en Études des femmes
En vue de l'obtention du grade de maîtrise

Institut d'études des femmes
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	IV
REMERCIEMENTS.....	V
INTRODUCTION	1
La Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise	3
État de la question et objectifs de recherche	5
La genèse du projet : Pourquoi?.....	9
Structure de la thèse.....	12
CHAPITRE 1 – APPROCHES THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES.....	14
Postcolonialisme et études féministes postcoloniales	15
Inclusivité et reconnaissance des différences : l’intersectionnalité	17
Nationalisme et rapports majorité-minorités.....	20
Néo-racisme, nationalisme et dichotomies	28
Notes sur la méthodologie	35
Questions éthiques	39
CHAPITRE 2 - REPRÉSENTATION DE LA NATION ET SES NOUVEAUX ARRIVANTS	42
L’utilisation des valeurs dans la présentation du Québec.....	42
La création d’un contrat social	46
Les immigrants : la tradition chez les autres	52
Qui sont les immigrants voulus?	56
Injonction à l’intégration	59
La question de l’égalité hommes-femmes : d’un côté et de l’autre de la frontière	62
Discours dichotomique et légitimation du resserrement des frontières.....	65

Conclusion	68
CHAPITRE 3 – LES VALEURS ET LA RÉALITÉ QUÉBÉCOISE : DISCUTER DES VALEURS COMMUNES AVEC DES PERSONNES AYANT MIGRÉ AU QUÉBEC	72
La réalisation de la partie terrain du projet.....	73
Questions éthiques	75
Les deux régions choisies pour l'étude	76
Les régions choisies.....	78
Résultats des entrevues	80
Profil des participants	80
Les valeurs communes.....	83
Transition vers une vie au Québec : ressemblances et différences.....	86
La présence des valeurs	89
Des participants intégrant leur société d'accueil	93
Conclusion : Une autre vision du programme pour l'avenir?	99
CHAPITRE 4 – DISCUSSION CIBLÉE : RÉFLÉCHIR AUX ENTREVUES...	103
La parole aux informateurs	106
CONCLUSION	109
ANNEXE 1	120
ANNEXE 2	123
ANNEXE 3	132
BIBLIOGRAPHIE	147

RÉSUMÉ

En 2008, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a créé un document destiné aux immigrants, la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*. Dans cette thèse, je m'intéresse à ce document en étudiant les représentations des personnes immigrantes et des Québécois. D'abord, en replaçant le document dans le contexte de la « crise » des accommodements raisonnables, on constate qu'il agit en réaffirmant les frontières de la nation québécoise, par des représentations dichotomiques tradition/modernité. L'utilisation d'un discours visant à protéger les droits des femmes permet ainsi de distinguer les immigrants désirables des indésirables, et de présenter les Québécois en champions de ces valeurs. Des rencontres avec des personnes ayant récemment immigré au Québec montrent que ceux-ci s'adaptent bien à ces valeurs, contrairement aux représentations offertes durant la « crise ». Leurs défis se situent à un autre niveau : l'insertion au marché du travail québécois.

REMERCIEMENTS

Un très grand merci à Corrie, pour son support indéfectible et son amitié. Sans ton appui, je n'aurais probablement pas « accouché » du même projet. Merci d'avoir débattu de toutes ces idées avec moi, elles ont pu prendre forme et me permettre de grandir sur le plan professionnel, mais surtout personnel.

Un gros merci à Denise pour son appui sans faille. Les appels de découragement, les doutes éthiques et techniques, tu as su les apaiser de tes conseils précieux. Merci d'avoir embarqué dans ce projet et de m'avoir soutenue à chacune des étapes.

Un merci chaleureux à Claire Turenne-Sjolander et Michael Orsini pour leur contribution, ainsi qu'à Margot pour son support et ses réponses à toutes mes questions.

Un merci tout spécial à ceux qui m'ont accompagnée dans ce projet : la famille qui a su avoir les bons mots pour m'encourager, les colocataires qui ont subit les doutes et les sautes d'humeur, les ami(e)s qui ont offert des sourires et des fous rires, ainsi que mes flamenc@s qui ont su me garder saine d'esprit grâce à nos projets de fous!

Finalement, le plus grand des mercis aux personnes qui ont accepté de me rencontrer et de participer à cette recherche, ce projet n'aurait pas eu le même sens sans votre participation.

Ce projet (no. 02-13-15) a reçu l'approbation du Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université d'Ottawa.

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, les politiques pluralistes ont été mises en doute au sein des nations du monde occidental (Labelle et Icart 2007). Bien que l'apparition du multiculturalisme dans les années 80 ne fut pas reçue unanimement, la politique a fait son chemin dans l'identité canadienne (Winter 2011). À l'échelle québécoise, l'apparition de l'interculturalisme eut son importance et ce concept oriente toujours les politiques d'immigration, d'intégration des nouveaux arrivants et de relations entre les nombreuses communautés culturelles vivant sur le territoire du Québec (Bouchard 2012).

Cependant, au cours de la dernière décennie, des changements dans la composition de la société québécoise ont été remarqués par la population. Si les immigrants provenaient de différentes régions de globe depuis plus de 100 ans, la proportion de ceux-ci étant de descendance européenne britannique ou française diminue plus rapidement depuis les 20 dernières années (MICC 2013). L'immigration au Québec a changé au cours des ans, apportant avec elle différentes manières de vivre, différentes religions et croyances. De 1971 à 1980, les immigrants provenaient à 30,3 % de l'Amérique, 34,7 % de l'Europe, 9,5 % de l'Afrique et 25, 3 % de l'Asie (Piché et Laroche 2007). En 2008, les pourcentages pour ces mêmes continents sont passés à 22,7 % pour l'Amérique, 18,6 % pour l'Europe, 30,5 % pour l'Afrique et 28 % pour l'Asie (MICC 2013). Durant la décennie 90 et à partir des années 2000 plus fortement, le gouvernement québécois mise sur la venue de francophones, mais de régions du monde moins traditionnelles. Les politiques de recrutement démontrent un effort continu afin de

favoriser l'établissement de gens en provenance de l'Afrique francophone, mais aussi du Maghreb, puisque des professionnels instruits et expérimentés semblent la main d'œuvre parfaite pour la situation économique du Québec (MICC 2008a). Bien que la diversité des expériences et des pratiques culturelles soient appréciées, de plus en plus de voix posent des questions sur les limites des politiques pluralistes en vigueur au Québec et au Canada. Plusieurs pays occidentaux se trouvent devant le même questionnement, où l'on sent ce que certains nomment la « crise des valeurs occidentales ». Les différences culturelles entre les groupes vivant sur un même territoire semblent exacerbées et certaines nations, suite à ces observations et une crainte de la perte des valeurs nationales, maintiennent des politiques de resserrement des frontières, comme c'est le cas depuis les attentats du 11 septembre 2001 (Labelle et Icart 2007). Myriam Hachimi Alaoui indique que « [c]e « retour de l'assimilation » s'incarne dans un discours renforcé sur les valeurs communes et destiné à préserver la cohésion nationale en réponse à la menace d'un possible délitement » (2012 : 115). On anticipe les tensions entre les valeurs reliées à la tradition, venues par l'immigration, et la modernité, celles du monde occidental « moderne » (Vatz-Laaroussi 2001).

Au Québec, ce questionnement s'est déplacé du côté de l'intégration des immigrants, mais aussi de la cohabitation des différentes communautés culturelles, dont les Québécois francophones. Les médias ont observé (et exacerbé) une supposée « crise » des accommodements raisonnables, traduisant un malaise dit identitaire au sein de la population québécoise. Des cas de demandes d'accommodements religieux sont alors disséqués dans les différents médias, et on se questionne sur les limites de

l'accommodement raisonnable au Québec. En 2007, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC), plus communément la Commission Bouchard-Taylor, est constituée afin d'examiner ces pratiques. De plus, elle se déplace à travers la province, organisant des consultations publiques afin d'aller prendre le pouls de la population et rencontrer des organismes dans les communautés. La Commission a été un lieu d'expression de plusieurs craintes des citoyens, mais une occasion pour plusieurs organisations et chercheurs de présenter le point de vue des groupes culturels minoritaires au Québec. Suite aux consultations, la Commission a produit un rapport, dirigé par ses coprésidents, Gérard Bouchard et Charles Taylor, faisant plusieurs propositions sur l'accueil des personnes immigrantes, avec l'objectif de favoriser les rapprochements culturels entre le groupe majoritaire et les différentes communautés culturelles. Le rapport soulève aussi l'idée de nommer les « repères fondamentaux » de l'identité québécoise, afin de favoriser la participation des immigrants à l'identité collective, mais aussi de contrer le relativisme culturel (Bouchard et Taylor 2008 : 123). La recommandation est alors prise au vol par le gouvernement libéral et naît une initiative visant à promouvoir les valeurs québécoise auprès des nouveaux arrivants.

La Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise

Bien que le concept du contrat social est entré dans la politique d'intégration des personnes immigrantes depuis 1990 (Labelle 2011), le gouvernement provincial décide de le rendre plus explicite et ce, dans la *Demande de certificat de sélection du Québec*.

La *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* est alors créée, une façon pour les instances gouvernementales d'affirmer les valeurs qui sont portées par la société québécoise. Ce document est ainsi ajouté aux formulaires des catégories de travailleurs qualifiés, d'investisseurs, d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes et de regroupement familial. Présenté sous la forme d'un contrat que le demandeur doit signer, il présente l'engagement du gouvernement à appuyer le nouvel arrivant dans son intégration et ainsi que la volonté de ce dernier à adopter les valeurs de la société d'accueil. Le respect de ces valeurs, explique-t-on, permettrait aux immigrants de participer pleinement à la prospérité économique de la province, à la pérennité du fait français ainsi qu'à l'ouverture sur le monde, qui sont les défis de la société moderne québécoise selon le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC 2008). La *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* a été rendue obligatoire en 2008, avec le nouveau plan stratégique d'immigration 2008-2012.

Aussi présentée dans une publication gouvernementale intitulée *Pour enrichir le Québec : Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* présente six valeurs comme communes à la société : le Québec comme société libre et démocratique, la séparation des pouvoirs politiques et religieux, le pluralisme, la primauté du droit, l'égalité homme-femme, ainsi que l'exercice des droits et libertés dans le respect de l'autre et du bien-être général (MICC 2008). Elles ont été ciblées pour leur caractère universel, d'après les recommandations de la Commission Bouchard-Taylor. Selon les rédacteurs du document, il apparaissait important que ces valeurs puissent se traduire de manière

tangible dans le quotidien, qu'elles soient ouvertes à tous, afin que les immigrants puissent y adhérer de manière volontaire (Rey 2012). Inspirées directement des différentes chartes de droits régissant le Québec, elles devraient permettre aux nouveaux arrivants de bien comprendre le Québec et d'y participer pleinement (Rey 2012). La *Déclaration* s'accompagne d'une formation destinée aux nouveaux arrivants, renommée récemment *Objectif intégration*, comportant d'ailleurs un volet traitant des valeurs communes. La présentation de celles-ci a pour objectif de faciliter l'intégration de ces derniers à la société ainsi que la compréhension des dites valeurs et de bien préparer ses participants au marché de l'emploi, grâce à ses volets sur l'employabilité. Elle est offerte par différents organismes en emploi, à travers le Québec.

État de la question et objectifs de recherche

La *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* est passée un peu inaperçue depuis sa création, d'où un intérêt de ma part à en faire le sujet de mon projet. Quelques auteurs ont souligné l'ajout de la *Déclaration* au formulaire de demande de *Certificat de sélection du Québec* (CSQ) comme cohérent avec le concept de contrat social dans l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990 (Bourassa-Dansereau 2010; Morin 2012), mais aussi avec le projet de loi sur la Charte des valeurs (Labelle 2011). Il s'agirait d'une optique visant « la « cohésion nationale » et [assurant] que les immigrants sélectionnés possèdent les caractéristiques jugées nécessaires pour s'adapter aux règles et valeurs constituant le cadre de la société québécoise » et « illustrant l'idéologie interculturelle » (Bourassa-Dansereau 2010 : 16)

dans la sélection des personnes immigrantes. Quant aux valeurs qui y sont nommées, Elke Winter remarque qu'elles n'ont rien de « spécifiquement culturel ou « québécois » » (2011 : 49), tout comme Micheline Labelle qui relève que ce type de valeurs publiques est souvent commun aux démocraties libérales occidentales (2008).

Sirma Bilge (2010) quant à elle, touche aux thèmes de la *Déclaration sur les valeurs de la société québécoise* dans un article où elle étudie les « modes sous lesquels le discours de l'égalité-de-genre-et-des-libertés-sexuelles s'articule au discours de la nation » (Bilge 2010 : 199), particulièrement la couverture médiatique des débats sur les accommodements raisonnables. En s'intéressant aux transformations des frontières nationales québécoises dans ce contexte et au phénomène de la *patrouille des frontières*, elle relève que les discours entendus lors de ces débats fonctionnent selon un mode dichotomique, qui renforce un discours de type nous/non-nous. De plus, l'utilisation d'un cadre démocratique libéral, laïque, mais surtout plaçant de manière centrale l'égalité homme-femme comme une valeur québécoise, contribue au phénomène de resserrement des frontières de la nation québécoise. La cristallisation des frontières qui en résulte permet de justifier des politiques tendant vers l'assimilationnisme. Selon elle, la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* s'insère dans ce courant car :

[e]lle renforce les frontières du nous/non-nous en ciblant les nouveaux arrivants comme une population devant être éduquée dans un cadre démocratique libéral, laïque et respectueux de l'égalité de genre, comme si, au sein même de la majorité, il n'y avait pas d'entorses à l'égalité hommes-femmes ou de dispositions antidémocratiques et antilaïques (Bilge 2010 : 207).

Cet angle d'approche aux discours sur les accommodements raisonnables, la question de la création et des délimitations des frontières nationales, tout comme la place des relations de genre dans la stigmatisation des groupes ethnoculturels au Québec, sont des éléments qui m'ont encouragée à m'intéresser à la *Déclaration*.

Mon intention, tout au long de ce projet, est de me pencher sur la question des représentations des personnes immigrantes et des Québécois dans le cadre de la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* ainsi que la délimitation des frontières nationales. Le cadre des « valeurs communes » semble offrir un terrain fertile pour une représentation favorable de la nation québécoise, en opposition à celles des personnes immigrantes, tel que noté lors de la « crise » des accommodements raisonnables (Bilge 2010; Juteau 2007; Labelle et Icart 2007). Bien que décoder les représentations et limites de la nation québécoise soit pertinent pour comprendre les relations actuelles entre les Québécois et les nouveaux arrivants dans la *Déclaration*, il apparaît intéressant de questionner comment ce discours est reçu chez les nouveaux arrivants, afin de voir si les représentations utilisées sont reprises, acceptées, rejetées ou encore ignorées par les personnes immigrantes.

L'objectif à la base de ce projet est de réaliser une étude exploratoire du sujet. Peu de recherches ayant été effectuées sur la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* avec l'approche théorique choisie ici, mon projet tente d'apporter une nouvelle vision de ce document en le reliant au contexte dans lequel il a été conçu. De plus, le choix de réaliser des entrevues amène une autre dimension au projet qui n'a pas

encore été explorée. Je compte mettre en lumière les représentations des personnes immigrantes et des Québécois dans la *Déclaration* afin d'identifier les rapports dichotomiques et les représentations homogénéisantes, tant des Québécois que des personnes immigrantes. Je m'intéresse au discours proposé dans le document sur les rapports des deux groupes aux valeurs communes de la société, ainsi que l'un à l'autre. Les entrevues me permettent par la suite de discuter avec les personnes immigrantes de leur perception du document, de l'importance accordée aux valeurs dans leur processus d'intégration ainsi que leur rapport à celles-ci. Il est intéressant de pouvoir comparer la vision des personnes immigrantes du document et des valeurs, avec le discours gouvernemental autour de celles-ci.

Cependant, étant réalisé dans le cadre d'études de maîtrise, l'ampleur du projet due être ajustée en cours de route. Ainsi, afin de garder la recherche à un niveau réalisable, j'ai dû centrer mon attention sur une brève analyse de la *Déclaration* accompagnée de l'analyse d'entrevues de personnes immigrantes ayant été en contact avec les valeurs communes. Le nombre d'entrevues réalisées au cours du projet ne permet pas d'arriver à des conclusions pouvant être généralisées, mais compte tenu de l'aspect exploratoire de la recherche, elles permettront d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur la *Déclaration*.

Il faut aussi être prudent dans la lecture des résultats des entrevues, puisque les participants ne forment pas un groupe représentatif des nouveaux arrivants au Québec. D'abord, mon projet ciblait surtout des personnes ayant migré au Québec par les

catégories qualifiées d'économiques et de réunification familiale, puisque la *Déclaration* n'était incluse que dans ces formulaires de demande pour le CSQ. Lors du recrutement des participants, une seule femme a voulu prendre part au projet, ce qui limite l'analyse des entrevues selon le genre des participants. Aussi, bien que ceux-ci proviennent de régions variées, il n'y avait pas de participant de la région de l'Asie. Finalement, les participants n'ayant pas vécu pour une très longue période au Québec, il aurait été intéressant de pouvoir comparer les entrevues de personnes étant établies depuis plus longtemps. Pour réduire ces limites et explorer d'autres thèmes, il aurait fallu réaliser un plus grand nombre d'entrevues, mais le contexte de réalisation de la recherche ainsi que la limite de temps n'ont pas permis de le faire.

La genèse du projet : Pourquoi?

Au cours des entrevues que j'ai menées pour ce projet de recherche, plusieurs personnes m'ont posé cette question, tant pour en savoir plus sur moi, que pour savoir quelles étaient mes motivations. Depuis quelques années, le phénomène de la migration m'intéresse. J'y suis d'abord arrivée par mon intérêt pour les langues et la rencontre de différentes cultures. C'est en voyageant que j'ai commencé à rencontrer des gens avec des expériences différentes et en rentrant à la maison, j'ai cherché à vivre ces rencontres à nouveaux, en passant du temps avec des gens qui avaient immigré au Canada. Tranquillement, les motivations, les transitions ainsi que l'adaptation que vivent les personnes qui migrent d'un pays à un autre m'ont intéressée.

En réfléchissant à de possibles projets de recherche, je me suis trouvé un intérêt pour la rencontre entre la société québécoise et les gens s'établissant au Québec. J'étais restée sur l'impression de ce conflit soulevé par les médias lors du débat sur les accommodements raisonnables. Plusieurs relevaient une incompréhension de certains Québécois envers les personnes ayant des expériences différentes, comme étant parfois trop différents pour permettre une connexion entre les deux groupes selon eux. Le début de mes recherches me mena vers les politiques d'immigration canadiennes et les politiques intercommunitaristes québécoises, ainsi que les défis auxquels fait face le pluralisme dans les pays occidentaux. Et c'est alors que je suis tombée sur la *Déclaration sur les valeurs communes du Québec*. Il m'est apparu intéressant d'interroger ce document, qui est l'un des premiers contacts qu'ont les nouveaux arrivants ou les futurs immigrants avec le Québec. La manière dont on y présente le Québec aux immigrants m'a paru être en lien avec les discours tenus lors de la « crise » des accommodements raisonnables et donner une image de la relation entre les « Québécois de souche » et les personnes immigrantes.

Ce projet fut difficile pour moi au niveau émotif. Il est peut-être pertinent ici de préciser que je m'identifie comme premièrement comme Québécoise, un peu plus que Canadienne. Je me considère comme nationaliste, mais tout de même critique de ce mouvement au Québec. Vivant présentement en Ontario, dans un milieu parfois plus anglophone que francophone, j'ai eu à interroger mon sentiment nationaliste. Le Québec ayant une politique d'intégration différente sur papier de celle de l'État fédéral, j'ai souvent eu des discussions sur ce sujet avec des personnes n'ayant jamais demeuré au

Québec. Ce fut un cheminement difficile puisque j'ai dû défendre un nationalisme duquel j'étais critique. Lorsque le débat sur la Charte des valeurs du Québec et la proposition sur la laïcité québécoise sont survenus, les réactions d'une certaine frange de la population canadienne anglaise ayant des réserves sur la situation du Québec au sein du Canada et de sa différence m'ont beaucoup atteinte. Il a fallu apprendre à me sortir personnellement du débat, où j'avais parfois l'impression d'être la porte-parole des Québécois pour certains de mes proches. Il est parfois difficile de critiquer un mouvement pour lequel on a de la sympathie, tel le mouvement nationaliste québécois (qui n'est cependant pas un mouvement monolithique), alors que certaines personnes qui le critiquent par simple réflexe d'opposition ont la même position que soit. J'ai ainsi appris, par ce projet, à trouver une position plus grise, dans un débat où les acteurs les plus bruyants sont positionnés dans la zone noire ou blanche.

J'ai aussi eu à questionner ma position en tant que chercheure et ma situation de privilège dans cette société. En prendre conscience ne fut pas le réel défi, mais plutôt de savoir quoi faire de cette réalisation. Grâce à un groupe de support et de très bons amis qui font actuellement le même cheminement, j'ai tranquillement appris à l'utiliser de manière productive. Cependant, le plus difficile fut ma rencontre avec des personnes immigrantes pour les entrevues. Dans le contexte d'entrevues de recherche, le chercheur travaille à créer une ambiance de proximité et de confiance, afin que l'expérience soit agréable pour le participant. Ce climat de confiance ainsi que les questions sur le contexte et l'expérience de migration amènent les participants à parler de leur expérience de migration. Comme plusieurs recherches l'ont démontré auparavant, les personnes

immigrantes, malgré leurs qualifications, leur expérience de travail et leurs études, ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications (Cardu et Sanschagrin 2002; Pierre 2005). Comme je l'expliquerai plus tard, la grande majorité des participants au projet de recherche sont venus en tant que travailleurs qualifiés et ont souvent été recrutés dans leur pays d'origine. Plusieurs d'entre eux ont parlé des promesses qu'on leur a faites sur la facilité à trouver un emploi vu leur profil personnel et les caractéristiques du marché du travail canadien et québécois. Ce fut particulièrement difficile de reconnaître mon impuissance face à cette situation pressante de non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise à l'extérieur du Canada. Dans certains cas, des participants ont même fait allusion à comment leur participation à ce projet de recherche pourrait les aider à trouver un emploi, puisqu'on leur répète partout depuis leur arrivée que la clé de l'insertion en emploi est dans la création d'un réseau de contacts. Il fut donc primordial tout au long du processus d'entrevue de clarifier mon rôle en tant que chercheure et ainsi que les limites de la participation des participants au projet de recherche.

Structure de la thèse

L'objectif de ce travail est de m'intéresser aux représentations des personnes immigrantes et des Québécois par la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*, ainsi que d'aller voir comment est reçue la mobilisation des valeurs communes dans le processus d'intégration des personnes immigrantes. Dans le premier chapitre, je ferai le tour de la question théorique, des approches qui seront utilisées dans

ce travail. En débutant par les penseurs du postcolonialisme et les approches féministes qui sont apparues par la suite, je discuterai de l'importance des théories féministes sur le nationalisme, l'approche intersectionnelle ainsi que le contexte du contrat social, ce qui me mène à discuter des approches méthodologiques de ce projet. Le deuxième chapitre porte sur la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*. En faisant une analyse du discours qui permettra aussi de replacer le document dans son contexte de création, je m'intéresse aux représentations des Québécois et des personnes immigrantes. Enfin, les troisième et quatrième chapitres ouvrent une nouvelle dimension d'analyse de la *Déclaration*, soit la relation de nouveaux arrivants à celle-ci et l'importance qu'elle prend dans leur processus d'intégration à la nouvelle société. C'est grâce à la réalisation d'entrevues avec des personnes immigrantes que je pourrai explorer ce sujet ainsi que les représentations des deux groupes vues par les participants à la recherche. Les cadres théorique et méthodologique, tels que présentés dans le chapitre qui suit, appuient ma démarche.

CHAPITRE 1 – APPROCHES THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Depuis quelques années, les médias s’emparent des événements portant sur l’intégration des immigrants et la négociation interculturelle au Québec. Les événements présentant la différence entre les groupes culturels sont particulièrement prisés des journalistes, mais suscitent aussi des réactions du côté des Québécois. Cela s’est vu après le 11 septembre 2001¹, avec une hyper-exposition des musulmans dans les médias, mais aussi depuis, avec la question de la gestion de la diversité dans la société et des limites des politiques pluralistes (Yuval-Davis 2007; Labelle et Icart 2007). C’est dans ce contexte que naît la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*, un certain produit du questionnement sociétal sur la place et l’intégration des personnes immigrantes et les différentes communautés culturelles. Ce phénomène n’est pas exclusif au Québec, puisque les questionnements sur le pluralisme, les relations entre les différents groupes culturels et les valeurs de la nation sont sur la scène publique dans de nombreux pays occidentaux et très visibles en Europe (Yuval-Davis 2007). Plusieurs chercheurs s’intéressent à cette tendance sous l’angle des rapports de pouvoir entre les minorités et la majorité culturelle, entre autre par le féminisme postcolonial, l’utilisation de la lunette intersectionnelle et les études sur le nationalisme.

¹ Il est à noter que les attentats du 11 septembre 2001 ne sont pas la cause de se resserrement des frontières, ni de la méfiance de la population face aux groupes immigrants et aux communautés ethniques, qui ont débutées bien avant. Durant les années 90, plusieurs auteurs débutent leur réflexion sur la question des différences culturelles, dont Samuel Huntington sur le *Clash of Civilizations* dès 1993, postulant les différences incommensurables entre les grandes civilisations du monde. Ces différences construites entre les groupes culturels ont ensuite été reprises et ont permis de justifier le renforcement des mesures de sécurité à la suite des attentats du 11 septembre à New York en 2001 et finalement des politiques de resserrement des politiques d’immigration des gouvernements occidentaux depuis (Labelle et Icart 2007). Cette exacerbation des différences construites entre les groupes culturels alimentent une crainte envers l’immigration, qui s’est manifestée au Québec lors de la « crise des accommodements raisonnables » quelques années plus tard (Bilge 2010).

Postcolonialisme et études féministes postcoloniales

Les études postcoloniales, découlant de travaux visant à explorer et à faire comprendre comment l'Occident, dans un rapport de pouvoir inégalitaire, a inventé le discours sur l'« Autre », tentent de

[...] déconstruire cette pensée, révéler son contenu idéologique et européocentrique, voire tenter de la remplacer par une autre vision, celle de la multiplicité de « points d'entrée » dans un monde qui ne serait plus représenté, symboliquement, par un centre et sa circonférence, mais plutôt par des « constellations » dont aucune ne serait un centre (Haase-Dubosc et Lal 2006 : 36).

Edward W. Said, père des études postcoloniales, a étudié les représentations de l'Orient par les nations colonisatrices dans son ouvrage *Orientalism* (1979). Il y affirme que l'orientalisme, bien qu'il soit un système permettant la production de savoirs, forme aussi des représentations limitées et restructurées de l'Orient qui favorisent la création d'une séparation entre l'Occidental et l'Oriental. Said souligne que la création des savoirs n'est jamais neutre et qu'elle se fait en relation étroite avec le pouvoir. En plus de reproduire les rapports de pouvoirs existants, le savoir se trouve à représenter plus la culture d'origine des orientalistes, ainsi que l'Orient imaginé, créé par l'Occident. L'orientalisme évoque donc plus un double de l'Occident et son opposé, cet Orient imaginé. Les représentations qui constituent les savoirs orientalistes positionnent l'Oriental dans un canevas de comparaison, qui n'est pas seulement descriptif, mais aussi évaluatif, permettant la domination occidentale sur les espaces définis comme orientaux (Said 1979).

Si le discours et la pensée orientalistes subsistent toujours, ils ne se limitent pas qu'aux rapports entre Occidentaux et Orientaux. Les auteurs postcoloniaux reconnaissent l'eurocentrisme à la base de certaines pensées afin de poser le problème de la représentation de tous ceux et celles qui sont établis comme objets et non comme sujets, soit les « Autres » (Haase-Dubosc et Lal 2006). Le projet de décolonisation des savoirs et des pratiques suppose donc de reconnaître les théories et pratiques subordonnées et racialisantes² qui sont à la base du discours afin de les déconstruire et de faire une place aux discours de ceux et celles qui ont été exclus (Curiel 2007). Les féministes viennent ajouter la perspective du sexe aux théories postcoloniales, menant à la création d'un courant de pensée qui reconnaît comment le sexisme et le racisme s'allient pour créer des situations d'oppression. Par exemple, Chandra Mohanty, étudiant la représentation des femmes du tiers-monde par les féministes occidentales, démontre que celle-ci repose sur des présupposés universalistes et ethnocentriques des femmes et permet le maintien d'un rapport hiérarchique entre celles-ci (Mohanty 1997). Les militantes du *black feminism*, tout comme les féministes chicanas, ont incorporé cette vision afin d'analyser leurs positions sociales au sein de leurs communautés, leur position particulière de « subalternes ». Comme le dit si bien Ochy Curiel, ce sont ces dernières qui « correspondaient le moins au paradigme de la modernité : l'homme, blanc, hétérosexuel, issu de la classe moyenne et consommateur » (2007 : 122-123). Le féminisme postcolonial permet de remettre en question les récits traditionnels du féminisme

² Le concept de racialisation se réfère au « processus cognitif de mise en forme du monde et de définition de la situation, un processus de construction de la réalité sociale » (Poiret 2011 : 113). Ainsi, la racialisation rend compte des dynamiques de déploiement de l'idéologie raciste. Un terme connexe, quant à lui, la racisation, se réfère aux « pratiques et [aux] attitudes orientées et justifiées par la racialisation [...] et qui ont pour effet d'actualiser l'idée de race en produisant des individus et des groupes racisés » (Poiret 2011 : 113). La racisation représente donc de la production sociale de la « race », par des actes de discrimination, de ségrégation, d'harcèlement, d'agression, etc.

dominant américain ou européen, par l'ajout de voix jusqu'alors reléguées à la marge et ainsi d'offrir de nouvelles interprétations plus inclusives.

Ce courant théorique vient donc éclairer les rapports de pouvoir entre les groupes majoritaire et minoritaires, en plus d'inclure l'effet de ces rapports pour les femmes en les différenciant des effets sur les hommes. C'est ce qu'on a pu voir à l'œuvre dans le discours sur les femmes musulmanes durant les débats sur les accommodements raisonnables, où il s'est construit une image limitée de celles-ci comme menacées par la religion islamique. Les voix de ces dernières ont été effacées et remplacées par celle de groupes plus conservateurs de la culture majoritaire québécoise, servant ainsi des visées idéologiques, qui misaient sur la menace de l'islam pour les femmes afin de justifier des restrictions sur l'immigration dans la province (Labelle et Icart 2007).

Inclusivité et reconnaissance des différences : l'intersectionnalité

La combinaison des catégories d'analyse de sexe et de « race » a permis la reconnaissance de la multiplicité des voix dans la catégorie « femme ». Les chercheuses ont constaté la présence de positions situées particulières liées à la combinaison des catégories de « race » et de sexe, par exemple, qui ne sont pas égales à la somme du racisme et du sexisme vécu de manière individuelle. Kimberle Crenshaw observe que:

Black women can experience discrimination in ways that are both similar to and different from those experienced by White women and Black men. [...] Yet often they experience double-discrimination – the combined effect practices which discriminate on the basis of race, and on the basis of sex. And sometimes, they experience discrimination as Black women –

not the sum of race and sex discrimination, but as Black women (Crenshaw 1989: 149).

En effet, il est nécessaire d'inclure une analyse de différents facteurs afin de représenter de manière juste des réalités distinctes, puisque, comme Crenshaw le mentionne, les formes de discrimination vécues par les femmes noires peuvent être les mêmes ou différentes de celles vécues par les femmes blanches et les hommes noirs, ou la combinaison des deux. Cependant, elles peuvent, à d'autres moments, être spécifiques aux femmes noires. Il est donc bien important, afin d'arriver à représenter et à prendre en considération ces réalités, de comprendre l'imbrication des différentes formes d'oppressions, puisque celles-ci travaillent de pair à la création d'injustices et donc ne peuvent être réduites à une seule forme (Collins 2000). L'analyse intersectionnelle, intégrée à l'analyse féministe, prend en compte ces considérations afin de « comprendre et répondre aux multiples façons dont les rapports de sexe entrent en interrelation avec d'autres aspects de l'identité sociale et, d'autre part, pour voir comment ces intersections mettent en place des expériences particulières d'oppression et de privilège » (Corbeil et Marchand 2007).

Patricia H. Collins développe une autre approche à l'articulation des rapports sociaux, soit une matrice des oppressions. Celle-ci « [...] refers to how these intersecting oppressions are actually organized » (Collins 2000 : 149), décrivant donc la relation des différentes oppressions entre elles. Collins observe la récurrence des domaines de pouvoir structurel, disciplinaire, hégémonique et interpersonnel, peu importe les formes d'oppression en jeu. Il s'agit donc, en représentant les oppressions sous forme d'axes, de découvrir les fondations communes des différents systèmes et comment ils s'appuient les

uns les autres. La matrice a aussi l'avantage de soulever la question de la résistance des individus et des groupes sur trois niveaux : individuel, communautaire et institutionnel (Collins 2000).

Cette perspective, en se combinant au féminisme postcolonial, permet d'interroger les représentations des immigrants à plusieurs niveaux, et d'observer les trajectoires des nouveaux arrivants qui leur sont propres et l'impact de différents systèmes d'oppression sur les structures qui encadrent les nouveaux arrivants. Dans cette perspective, Francesca Scrinzi l'applique au contexte migratoire européen, où le durcissement des critères d'immigration produit une hiérarchisation des individus et donc une attribution de droits différenciés liée à l'appartenance nationale, créant ainsi des Européens de souche et des Européens issus de la migration (2008).

Une telle approche est particulièrement pertinente afin d'expliquer la multiplicité des positions et des expériences des femmes et des hommes dans les processus de migration et d'intégration, tel que le démontre les difficultés vécues par les personnes récemment établies au Québec dans leur processus de recherche d'emploi. En effet, les hommes migrants ont plus de facilité à trouver un emploi que les femmes, malgré que les deux groupes font face à des difficultés reliées, par exemple, aux pratiques d'embauche par le bouche-à-oreille ou encore la déqualification (Comité consultatif Jeunes 2012). Les femmes ont plus souvent que les hommes une moins bonne connaissance de la langue française (MICC 2013), et des obstacles structurels rendent leur recherche plus complexe, comme la pénurie de services de garde ainsi qu'une plus forte déqualification

que pour les hommes (Comité consultatif Jeunes 2012). Cependant, à l'intérieur du groupe « femmes immigrantes », les femmes arabo-musulmanes expliquent vivre des problèmes de racisme et faire face à plus de préjugés que les femmes d'autres origines. Les femmes d'origine européenne, quant à elle, ont des salaires d'emploi presque comparables à la moyenne pour les Québécoises nées au pays (Cardu et Sanschagrin 2002). On peut constater que les personnes immigrantes ne font pas face aux mêmes obstacles dans leur parcours d'insertion économique et donc que leur expérience de cette étape en sera différente. C'est pourquoi l'analyse intersectionnelle et sa prise en compte des différents positionnements, de la multiplicité des expériences, nous permet de faire une analyse plus complète et inclusive des situations vécues par les personnes immigrantes au Québec.

Nationalisme et rapports majorité-minorités

Plusieurs auteurs ont perçu une radicalisation de ces représentations dans le contexte de l'immigration dans les pays occidentaux, et le Canada n'y fait pas exception. Myriam Hachimi Alaoui relève une « ethnicisation de l'identité nationale », qui se manifeste dans l'établissement d'une frontière entre les citoyens de souche et les citoyens d'acquisition (2012). Au Québec, on peut constater que ces frontières ont été intériorisées par les immigrants comme la population en général si l'on se fit aux discours tenus durant la « crise » des accommodements raisonnables. Des nouveaux arrivants, interrogés sur leur perception de l'intégration au Québec, utilisent un vocabulaire caractérisant les Québécois comme :

un groupe homogène, monolithique et peu ouvert à la diversité culturelle [...] Cette vision consolide l'ethnisation de la notion de « Québécois », observée dans d'autres milieux minoritaires, plutôt qu'une conception sociale et politique de la nation québécoise, caractérisée par un ensemble d'institutions et de valeurs citoyennes partagées [...] L'auto-exclusion par les participants montre à quel point ils ont intériorisé les frontières ethniques marquant des niveaux de citoyenneté (Oueslati, Rachad et Labelle 2006, p. 132-133).

Les représentations qui sont observées par ces chercheur(e)s réfèrent à la construction d'une communauté nationale, une « communauté imaginée » selon Benedict Anderson (1991). Une image de communion a été créée entre les membres de la nation, selon une construction qu'Anderson qualifie d'arbitraire, qui n'a rien de « naturelle » (Anderson 1991). Toujours selon l'auteur, la nation, pour maintenir sa cohésion, peut ensuite se baser sur plusieurs mythes fondateurs, comme celui de l'origine commune par exemple, ou encore celui de la destinée commune, qui semble le plus récurrent pour des sociétés coloniales telles que l'Australie ou le Canada (Yuval-Davis 1997). La nation est formée d'une communauté limitée, dont les frontières, bien qu'élastiques, la délimitent des autres nations. Anderson ajoute finalement qu'il s'agit bien d'une communauté puisque malgré des inégalités bien réelles au sein du groupe, la nation « [...] is conceived as a deep horizontal comradeship », permettant ainsi l'adhésion de ses membres et la naissance du sentiment d'appartenance au groupe (Anderson 1991 : 7). Greenfeld perçoit le même phénomène, commun à tous les nationalismes, par la participation des membres à la nation et à sa qualité supérieure et élitiste, menant à ce que « a stratified national population is perceived as essentially homogeneous, and the lines of status and class are superficial » (Greenfeld 1992 : 7 dans Yuval-Davis 1997 : 19). La perception de la

population constituant la nation comme homogène occulte les différences de race, classe, d'orientation sexuelle, de capacité et de genre.

Si l'on pense au projet nationaliste au Québec, qu'il soit souverainiste ou indépendantiste comme le prône une partie de la population, ou encore autonomiste, dans une perspective plus adéquate, il ne peut se concrétiser que par un appel à l'unité. Dans le discours nationaliste québécois, il y a une nécessité de se différencier des autres groupes, en particulier du Canada anglais, tout en affirmant les caractéristiques communes de la nation québécoise. Or, ce processus nécessite, comme l'explique Anderson, l'apparence de relations horizontales entre les Québécois, laissant entendre que tous occupent une place ou ont une relation égale dans ce groupe qu'est la nation québécoise. Il est donc difficile d'inclure une analyse de genre dans ce discours, où la place réservée aux femmes diffère considérablement de celle des hommes (Juteau 2007), ou encore une analyse des rapports de classe, qui viendrait remettre en cause l'unité des Québécois. Comme l'explique Himani Bannerji, la notion de classe n'a pas sa place dans la théorisation de ce qu'est le Canada (et de même pour le Québec), puisque l'on utilise des catégories culturelles hégémoniques comme Canada anglais ou français (2000 : 93). C'est ce qui se passe lorsque l'on tente de définir les caractéristiques de la nation, comme on le fait dans la *Déclaration* en nommant les valeurs appartenant à la nation, créant une homogénéisation du groupe qui y appartient.

Comme il a été mentionné auparavant et tel que souligné par Danielle Juteau dans ses travaux (2007), on peut constater que le discours nationaliste définit les rôles genrés par les représentations ainsi que le vocabulaire utilisés. Nira Yuval-Davis identifie cinq

grandes catégories de rôles pour les femmes dans ces mouvements. Elles sont présentées soit comme reproductrices biologiques des membres de la nation; comme reproductrices des frontières de la nation, par des restrictions sur les relations sexuelles ou maritales; par la transmission et la production de la culture de la nation; comme signifiant symbolique de la différence nationale; ainsi que comme participantes actives à la lutte nationale (Yuval-Davis 1997). Ces différentes représentations placent souvent les femmes dans un rôle de soutien, passif, contrairement aux hommes qui sont impliqués de manière active dans la nation (Nagel 1998; McClintock 1993). Le discours nationaliste offre une représentation masculiniste de la place des femmes dans la nation et impose une pression sur ces dernières afin qu'elles jouent de « supportive, symbolic, often suppressed and traditional roles » (Nagel 1998 : 253), plutôt que d'être perçues comme un symbole du changement national (Yuval-Davis 1997). De plus, les mouvements nationalistes prônent souvent une « retraditionalisation » de la société, qui pousse les femmes dans des rôles considérés comme traditionnels, les identifiant comme des gardiennes de la nation. Finalement, elles sont aussi sollicitées en tant que « porteuses » de la nation, de manière physique. Les femmes représentent physiquement les limites de la nation, par leurs « bons » comportements, leur « bon » habillement et portant aussi sur leurs épaules l'honneur de la nation (Yuval-Davis 1997).

Au cours des dernières années, des exemples des frontières de la nation portées par les femmes ont été aperçus dans le débat public sur l'immigration. L'hyper-médiatisation des femmes musulmanes et la symbolique du port du voile reprennent ces thèmes. Une image statique de l'islam, offrant une représentation de la culture

musulmane comme « traditionnelle », est projetée sur les femmes musulmanes. Le port du voile semble donc signifier la culture musulmane et ainsi la menace qu'elle représente pour les femmes libérées de l'Occident, par son traditionalisme et son patriarcat. Les médias, en utilisant plusieurs événements portant sur le voile, ou encore les femmes musulmanes, ont projeté le voile comme une menace aux valeurs démocratiques, démarquant ainsi les musulmans de la nation québécoise ou canadienne (McDonough 2003).

Si la « communauté imaginée » devait transcender les différences de genre, classe, région et les autres différences, comme le veulent les politiques sur le pluralisme dans les sociétés occidentales, elle devient le plus souvent un signifiant de la différence, créant ainsi des « Autres » (Yuval-Davis 1997). On y retrouve donc, dans les sociétés basées sur le multiculturalisme, une construction de la différence qui homogénéise et essentialise les groupes minoritaires. Cependant, ces représentations n'offrent pas d'espace à l'observation des différentes luttes de pouvoir à l'intérieur même de ces groupes, en plus d'attribuer des frontières fixes, statiques, anhistoriques et essentialistes afin de les délimiter (Yuval-Davis 1997). C'est là un problème de représentation universalisante de la différence, de l'« Autre », tout comme la relégation en périphérie des groupes considérés différents (Bannerji 2000 ; Li 2003). Par l'utilisation de représentations dichotomiques, l'exacerbation de la différence et l'utilisation de stéréotypes, peuvent facilement être créées différentes catégories de personnes dans une société, ceux qui en sont membres, et ceux qui ne le sont pas. Yasmin Jiwani identifie comment sont constituées ces dichotomies, le Canadien idéal et son opposé. Le premier

serait un « law-abiding, rationnal, White, middle-class person who speaks the dominant language and embodies national mythologies that are then performed accordingly », participant entre autres au maintien de l'ordre social par sa citoyenneté (Jiwani 2006: XIII). On le retrouve dans les représentations populaires faisant appel au sentiment nationaliste, comme les publicités de bière, où l'on retrouve des hommes blancs de classe moyenne écoutant des parties de hockey ou encore pratiquant ce sport. En représentant ainsi le « Canadien typique », un appel à une « norme mythique » est fait : l'homme blanc, mince, hétérosexuel, jeune, chrétien et financièrement aisé (Lorde 1984). De la même manière, les discours dominants font émerger, en relation à cet idéal du Canadien typique, une figure de l'immigrant idéal. S'il ressemble au portrait de ce Canadien idéal, cet immigrant idéal ou préféré tend à être une personne de couleur. Il se doit aussi de ne pas amener avec lui de conflits de son pays d'origine, de démontrer sa loyauté et gratitude envers le Canada et les opportunités qui lui sont offertes, mais surtout « [t]he preferred immigrant leaves her/his culture behind or retains only those aspect of it that are not problematic or that can be periodically celebrated outside of the closet of family and community or kept within it » (Jiwani 2006 : XIV). On retrouve donc dans le discours deux représentations des immigrants : soit ceux qui correspondent à cette image de l'immigrant idéal, qui ne viennent pas chambouler l'ordre ou les habitudes établis dans l'espace public, et ceux qui n'y correspondent pas, contribuant à cette confrontation entre les immigrants perçus comme non-désirés et la population canadienne, ou encore la population québécoise, de « souche » européenne.

Ces représentations fonctionnent aussi dans le but de marquer la supériorité européenne, l'individualisme travaillant à présenter l'Ouest comme une place sans culture, mais plutôt basée sur des valeurs (Razack 2007). Dans cette optique, certains immigrants préférés sont acceptés, lorsque partageant les « valeurs » universelles de l'Ouest, parce que considérés comme assimilables. Les femmes fuyant la persécution de genre font partie de cette catégorie, puisqu'elles semblent adhérer aux valeurs de l'Ouest. Elles arrivent à susciter de la pitié et on peut expliquer l'aide offerte comme une solution au soi-disant hyper-patriarcat qui existe dans leur culture. Ces processus de distinction culturelle ou raciale permettent de catégoriser les immigrants en désirables, en fonction de traits culturels, sociaux ou linguistiques, ou encore en indésirables, qui deviennent alors étrangers à la nation. De ce fait, on ne peut donc se détacher du fait que les politiques d'immigration font de la reproduction de la nation une « entreprise sexualisée [ayant] structuré la construction de l'immigrant ou de l'immigrante désirable » (Vukov 2000).

Cependant, il est impossible de s'intéresser aux rapports de la majorité québécoise francophone avec ses minorités culturelles sans discuter son rapport minoritaire à la population anglophone du Canada. En effet, depuis la guerre de la Conquête, où la Nouvelle-France passa aux mains de la Couronne britannique, les Canadiens français se sont trouvés sous une domination administrative, mais aussi culturelle, anglo-saxonne. Par moments favorables au maintien d'une identité distincte liée à la religion catholique et à la langue française, les dirigeants britanniques ont aussi appuyé des politiques prônant l'assimilation des Canadiens français, comme le prouve le

rapport Durham (Lacoursière, Provencher, Séguin et Vaugeois 1973). Ce n'est qu'avec le gouvernement de Duplessis et de manière plus forte lors de la Révolution tranquille que s'affirmera le Québec et qu'il prendra des mesures pour protéger la place du français, mais aussi reprendra le contrôle sur ses ressources. Les combats syndicaux, la *Charte de la langue française* ou la nationalisation de l'hydroélectricité en sont des symboles, d'une nation qui se construit et s'affirme. Dans l'imaginaire collectif, on réfère souvent à cette domination comme à une colonisation, de laquelle la nation québécoise est libérée lors de la Révolution tranquille. Cependant, cette domination, comme Chantale Maillé le décrit, est présentée comme une narrative de la colonisation du Québec, présentant les Québécois comme un peuple dominé et colonisé, en omettant leur rôle dans la colonisation du territoire canadien et ses effets sur les peuples autochtones. Elle observe donc un double jeu du colonisé-colonisateur, positionnant les Québécois en autochtones et omettant la place des Premières nations dans ce récit (Maillé 2007). La nation québécoise se perçoit donc en constant besoin de réaffirmation identitaire, afin de ne pas subir à nouveau cette domination. Cependant, au cours des dernières années, la menace ne semble plus venir principalement du Canada anglais, mais aussi de l'immigration, ce qui, par l'arrivée de nouvelles cultures, vient modifier la culture québécoise catholique de descendance européenne. Cela permet alors de justifier un resserrement des frontières, afin de préserver encore une fois l'identité nationale, en état de survivance, de cette menace (Juteau 2007).

Néo-racisme, nationalisme et dichotomies

La création d'idéaux canadiens et immigrants fait partie, tout y en contribuant, d'un certain phénomène de délimitation de la nation, donc ceux qui en font partie ou non. En effet, de nombreux auteurs remarquent une radicalisation des discours portant sur les immigrants, spécifiquement sur le resserrement des frontières. Tel que mentionné précédemment, ce discours repose sur une représentation de certains types d'immigrants comme complètement différents de la société canadienne, qui les dépeint comme des individus difficiles à intégrer et donc indésirables. Lorsque l'on s'attarde aux discours surgissant du débat sur les accommodements raisonnables, qui reprenaient souvent cette forme, on peut constater qu'ils font partie d'un ensemble de discours, qui offre une version de la culturalisation du racisme dont plusieurs formes sont relevées dans les débats sur l'immigration et l'intégration (Bilge 2010). On observe donc une continuité entre l'idée d'un racisme « biologique » et celle d'un racisme « culturel ». En exaltant les différences entre les différentes cultures, en se reposant sur les catégories d'ethnie, d'héritage, de tradition, ce néo-racisme opère de la même façon que le racisme moderne du XIX siècle. « Le racisme différentialiste et culturaliste contemporain naturalise les rapports sociaux inégalitaires dans le cadre desquels il émerge, en s'appuyant sur des traits culturels qui se trouvent disponibles – en les travaillant dans le sens de l'essentialisation. » (Scrinzi 2008: para. 15) ». Ces dispositifs discursifs se fondent sur l'irréductibilité et l'incompatibilité des cultures, jouant sur l'idée du « choc des civilisations. Ils entraînent des dichotomies simplistes tradition/modernité, féodalisme/civilisation, qui caractérisent présentement certains discours sur

l'immigration dans les pays occidentaux (Labelle et Icart 2007). La « crise » des accommodements raisonnables a été le lieu d'expression de ce discours post 11 septembre 2001, où on perçoit le resserrement des frontières du « nous » et des « Autres ».

Jiwani, reprenant le travail de Sherene Razack, suggère d'interroger la définition de culture qui est utilisée dans cette nouvelle forme de racisme. Dans ce cas, la culture devient une structure utilisée par la société blanche reprenant le racisme et le sexisme dans un processus nommé culturalisation. « This process of culturalization entails the internalization and use of the language of culture by which to refer to identities and through which behaviours [...] are seen as endemic to particular groups and collectives » (Jiwani 2006: 91-92). En associant des pratiques comme spécifiques à certains groupes en fonction de leur culture, la culturalisation entraîne un rapport de pouvoir inégal, utilisant des qualificatifs comme différent, pittoresque, barbare et traditionnel, tout en ayant une résonance avec la notion coloniale de culture (Jiwani 2006). Elle observe que ce discours est utilisé par les médias afin de traiter de cas de violence au sein de familles immigrantes. De plus, ces derniers soulignent constamment leur statut d'immigrant, renforçant ainsi la distance sociale qui les sépare de la société d'accueil.

La création d'une image d'un Canada ou Québec comme blanc, porteur de valeurs de la modernité, mais surtout invisible, donne une visibilité accrue à la différence. Il s'agit de privilèges de la *Whiteness*, blanchitude, qui, en se posant en universel, devient invisible. Ainsi, les Blancs ne semblent appartenir à aucune race, leurs

valeurs semblent universelles, en opposition avec celles des immigrants, qui sont visibles. Cela donne lieu à des situations où, les sociétés occidentales se positionnent comme adhérant à des valeurs « universelles », et comme protecteurs de ces valeurs, appuient des actions ayant pour objectif de libérer les femmes afghanes du patriarcat par exemple (Razack, Smith et Thobani 2010). On se trouve face à ce qu'Imam appelle le « *cultural deficit model* », où la culture dominante occidentale apparaît comme égalitaire et offrant la liberté, alors que celle des cultures minoritaires est perçue comme statique et figée dans le temps (1999). Cette fausse tension entre les valeurs « modernes démocratiques » et les valeurs « traditionnelles » des groupes immigrants relève d'un fort ethnocentrisme, perpétuant un rapport de domination envers le « sud » et gommant l'hétérogénéité des expériences des immigrants (Vatz Laaroussi 2001). Lorsque ce mode de pensée s'invite dans le débat sur les accommodements raisonnables, on voit le discours s'orienter vers la menace que représentent les nouveaux arrivants, avec leurs valeurs « d'un autre temps », qualifiées de « moyenâgeuses » par certains lors du débat sur les accommodements raisonnables par exemple. Par ce raisonnement, utilisant un discours homogénéisant et stigmatisant, des acteurs du débat tentent de justifier des actions refermant les frontières migratoires en utilisant un discours sur la protection des acquis des femmes québécoises de la « menace » des immigrants et, par le fait même, du multiculturalisme (Bilge 2010). On prétexte ainsi bien souvent protéger les femmes immigrantes venues se réfugier au Québec du sexisme de l'« Autre » en utilisant un discours ethnocentrique (Razack 2007).

Ce discours est apparu au cours de la dernière décennie de manière plus forte, sous la forme d'une contestation du pluralisme dans plusieurs pays occidentaux.

In Canada as elsewhere, ideas of multiculturalism are subject to increasing scrutiny, as politicians and concerned citizens claiming to represent the majority culture voice concern that society has become too tolerant of difference, too willing to compromise first principles of classically liberal Western society, and too reluctant to challenge illiberal beliefs and practices that, if unchecked, pose a threat to public safety. (Sharify-Funk 2010 : 536-537)

Au Québec, cela s'est traduit par une « crise » de l'intégration, de l'accommodement, un discours portant sur des valeurs nationales menacées et une identité nationale perçue comme fragilisée par l'arrivée de la différence (Alaoui 2012). Le contrôle de l'immigration est alors mis de l'avant comme essentiel à la cohésion sociale et la sécurité nationale, la seule façon de prévenir la désintégration de la société d'accueil (Yuval-Davis 2007).

Cette crainte du changement porté par les immigrants pose aussi la question de l'intégration de ces derniers. Et on a vu des modifications aux priorités d'immigration vers des populations considérées comme plus facilement intégrables ou assimilables être suggérées. Plusieurs chercheurs perçoivent déjà une volonté d'assimilation forte dans la politique multiculturaliste canadienne et dans l'interculturalisme en vigueur au Québec (Li 2003). La convergence culturelle proposée par l'interculturalisme québécois, qui sert de philosophie de l'intégration, se base sur l'idée d'une culture publique commune, à laquelle il est attendu que les immigrants s'intègrent. Les politiques utilisant la notion de culture publique commune au Québec reconnaissent la pluralité des mondes culturels et des voies d'accès dans la vie commune de différents groupes, mais elles ne le font pas de manière absolue, puisqu'il y a nécessité d'une acceptation des limites fixées par les

valeurs démocratiques québécoises (Rocher 2008). En effet, la culture publique commune ne peut être considérée comme rassembleuse si elle offre un ensemble de façons de vivre et de faire comme norme, entre autres parce qu'elle maintient une frontière entre « nous » et les « Autres » (Rocher 2008). De plus, elle légitime pour plusieurs acteurs de la droite conservatrice un repli sur le « nous » majoritaire (Labelle 2008). Il ne faut donc pas oublier qu'à la base, ce qui est partagé, consensuel, est habituellement peu ouvert à la dissidence ou la contestation, des caractéristiques nécessaires à une politique dite pluraliste (Rocher 2008), mais aussi dans la réciprocité d'un contrat social entre les immigrants et la société d'accueil.

La même question se pose aussi concernant les outils utilisés pour mesurer l'intégration. Ceux-ci participent à renforcer la conformité à des standards « canadiens » et donc l'établissement d'une norme à atteindre. On évalue donc l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants par les taux d'insertion en emploi et le montant des salaires des immigrants employés en les comparant à la moyenne québécoise ou canadienne (Li 2003). On remarque que malgré l'énonciation de l'importance de l'adaptation et l'accommodation de la part de l'arrivant comme de celle de la société canadienne, les immigrants sont ceux de qui est attendu le changement (Li 2003) en plus de demander qu'ils atteignent les standards de la moyenne canadienne, au niveau économique et professionnel surtout, mais aussi au niveau des valeurs. Derrière ces notions semble se profiler « un projet d'assimilation et de négociation des différences ou l'imposition par le groupe majoritaire des conditions du vivre ensemble » (Rocher 2008 :

151-152). Les outils d'intégration et de mesure de cette intégration renforcent l'idée d'une norme, d'un standard imposé aux nouveaux arrivants.

L'utilisation d'un contrat social par les valeurs entre la société d'accueil et les immigrants semble une voie vers des représentations monolithiques, mais aussi dichotomiques, dans l'imaginaire de la nation. Cette attribution de valeurs à l'un des groupes suggère une non-adhésion de l'autre groupe à ces valeurs, que l'on se doit d'indiquer par un contrat. C'est ce que je me propose d'étudier dans ce projet de recherche, soit les représentations suggérées des immigrants dans la récente politique d'intégration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Par l'étude de la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* ainsi que du module sur les valeurs communes de la formation *Objectif intégration*, je compte discuter de comment sont représentés les immigrants en relation à la société québécoise et « ses valeurs ». Par l'analyse du discours sur l'immigration, je souhaite arriver à comprendre la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* dans le contexte post 11 septembre 2001 et comment elle s'articule en lien avec le discours sur les accommodements raisonnables. Quel rôle jouent les « valeurs communes » dans la définition des frontières et des relations de pouvoir entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants? Comment ce contrat social facilite-t-il ou non l'intégration des immigrants au Québec? Ce sont d'autres questions auxquelles je souhaite répondre grâce à ce projet.

En premier lieu, j'explorerai le discours utilisé dans la *Déclaration* afin de représenter les immigrants et ainsi, la vision offerte de l'immigration au Québec. En deuxième lieu, je m'intéresserai aux réactions des immigrants touchés par la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* afin de connaître leurs opinions et réactions à ce document et à la formation qui leur est offerte. Enfin, il faudra questionner les effets perçus par les nouveaux arrivants de la *Déclaration* sur leur intégration et leur participation à court terme. À la lumière des différents auteurs ayant écrit sur la question des valeurs et de l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que du contexte de création du document, il est possible de supposer que la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* soit une réponse aux inquiétudes d'une certaine partie de la population québécoise concernant l'arrivée de valeurs perçues plus « traditionnelles » par la venue d'immigrants. Suivant la tendance dans les pays occidentaux de questionner le pluralisme et de resserrer les frontières de la nation, ce document et la formation qui le complémente semble vouloir perpétuer une dichotomie ethnocentriste entre les Québécois de descendance européenne et les « Autres », par la présentation de « valeurs communes » considérées comme particulièrement ancrées au Québec (Bilge 2010). Cependant, je soutiendrai que cette *Déclaration* reprend des valeurs qui sont souvent partagées par les nouveaux arrivants et que les représentations stéréotypées de ces derniers dans les documents du Ministère ne favorisent pas leur intégration, mais renforcent plutôt les frontières entre les immigrants et les Québécois.

Notes sur la méthodologie

Afin d'arriver à répondre à ces questions, le projet sera abordé sous deux angles : d'abord celui du document qu'est la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* et ensuite le module sur les valeurs communes de la formation *Objectif intégration*, offerte par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Je débiterai, dans le deuxième chapitre, par une analyse de la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*. En procédant à une analyse du discours utilisé dans le document et une mise en relation avec son contexte de création, la « crise » sur les accommodements raisonnables et la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles (CCPARDC) ou Commission Bouchard Taylor, je souhaite relever comment sont représentés les deux groupes impliqués dans le document, soit la société québécoise et les nouveaux arrivants. En étudiant de quelle manière opèrent les représentations de ces deux groupes, il sera possible d'observer les frontières de la nation et la façon dont celles-ci sont utilisées dans le cadre de ce document. Une lecture approfondie de la *Déclaration* sous l'angle de thèmes comme la représentation des immigrants, les relations entre les Québécois et les nouveaux arrivants, ainsi que la vision de l'intégration qui se dégage du document, me permet de faire le lien entre ce dernier et son contexte de création.

En deuxième lieu, je m'intéresserai aux réactions des nouveaux arrivants à ce programme. En prenant pour point de départ le module sur les valeurs communes de la formation *Objectif intégration* du MICC, je souhaite discuter avec d'anciens participants

à la formation de la question des valeurs de la société québécoise. Lors d'entrevues individuelles, j'ai recueilli les impressions des participants sur les valeurs communes et les représentations des Québécois et des nouveaux arrivants. Sept personnes ayant immigré au Québec ont été rencontrées pour le projet, dont une femme. Les participants provenaient du Togo, de la Colombie, du Pérou, de la Belgique, de la Tunisie et de la République démocratique du Congo. La plupart des participants étaient établis au Québec depuis trois mois à deux ans, à l'exception d'un jeune homme, qui vit au Canada depuis six ans, dont trois au Québec. Quatre des participants se sont installés dans la région de l'Outaouais et trois autres dans la ville de Québec. Ces entrevues seront aussi analysées afin de comprendre comment ils se représentent eux-mêmes les différences et ressemblances entre les immigrants et les Québécois.

L'entrevue a été choisie puisqu'elle est un moyen privilégié pour les chercheurs d'investiguer les perceptions des participants et ainsi d'obtenir un point de vue privilégié sur le sujet abordé. Les entrevues ont été créées avec des questions semi-dirigées, afin de favoriser la discussion sur des thèmes pertinents pour chacun des types d'entrevues. L'informant est alors libre de répondre à ces questions comme il l'entend, en ayant recours à ses propres termes et expressions (Ollivier et Tremblay 2000), ce qui a semblé être le cas pour chacune des entrevues. La flexibilité offerte par l'entrevue est ainsi intéressante puisqu'elle permet une ouverture à la diversité des réponses et ainsi « une meilleure garantie de la qualité des réponses : les consignes sont respectées, les questions oubliées sont rares », en plus de laisser la chance à l'enquêteur de « répéter des questions, faire clarifier les réponses et insister pour avoir des réponses complètes »

(Berthier 1998 : 142). Il a été important de créer un climat de confiance, sans générer d'attentes chez les participants, puisque les objectifs et les bienfaits de la recherche ont des effets très limités sur les vies de ces derniers (Ollivier et Tremblay 2000), mais surtout parce que la plupart des participants ont été recrutés au cours de leurs démarches de recherche d'emploi, et donc qu'il ne fallait pas créer d'attentes à ce niveau.

Bien qu'au départ, je comptais réaliser environ 14 entrevues, l'objectif fut réduit de moitié. Cela représentait un nombre plus réaliste pour le temps qui était imparti, ainsi que tenait compte du projet dans son ensemble, puisque les entrevues devaient venir compléter la première partie de l'analyse. Le recrutement des participants pour les entrevues a eu lieu auprès de groupes faisant de la formation dans des organismes d'insertion en emploi ou offrant des services aux personnes immigrantes. Des petits pamphlets ont été distribués en plus d'affiches posées dans les espaces communs de quelques organismes ciblés. La stratégie qui fut la plus efficiente, fut la présentation du projet en personne lors d'activités de groupe dans ces organismes. Les personnes présentes dans la salle pouvaient ainsi poser des questions et ainsi avoir une meilleure idée de ce en quoi consistait mon projet. De plus, avoir une image de la chercheuse et une première interaction avec elle fut probablement rassurant pour certains des participants.

Des ententes d'appui au recrutement furent conclues avec deux organismes offrant la formation *Objectif intégration*, afin de me permettre d'aller y recruter d'anciens participants. Ces ententes devaient faciliter la rencontre d'anciens participants

puisque ceux-ci continuent habituellement leur recherche d'emploi auprès de ces organismes après la formation initiale. La *Déclaration sur les valeurs de la société québécoise* ayant pour cible les immigrants des catégories des travailleurs qualifiés, des investisseurs ainsi que du regroupement familial, il semblait logique qu'une bonne partie de ces derniers soient en recherche d'emploi durant les premiers temps après leur arrivée. Le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais fut l'un des organismes avec lequel une entente fut créée. Situé sur le boulevard de la Gappe à Gatineau, le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais offre des services aux jeunes adultes de 16 à 35 ans, visant ainsi à améliorer leurs conditions de vie, par l'accompagnement dans un cheminement vers l'emploi, un retour aux études ou encore le démarrage d'une entreprise par la création d'un lieu d'accueil, d'aide et de valorisation de la démarche de la clientèle. Les intervenants offrent des parcours de recherche d'emploi, d'orientation scolaire et professionnelle, un volet entrepreneuriat, des expériences de mobilité internationale, un volet en éducation financière, l'accompagnement de projets artistiques et finalement toute une série de services d'adaptation et d'intégration socioprofessionnels pour les nouveaux arrivants. C'est dans ce dernier volet qu'ils offrent, en partenariat avec le MICC, la formation *Objectif intégration*. La formation au cours des deux dernières années avait été intégrée dans un programme de deux semaines, *Passeport travail*, qui abordait aussi des thématiques complémentaires à Objectif intégration tel que le choc culturel, le système scolaire et la reconnaissance des acquis, le plan d'intégration. Depuis, le 1er juillet 2013, *Objectif intégration* est donnée comme une formation séparée des autres thématiques qui étaient incluses dans *Passeport travail*. C'est dans cet organisme que l'observation de la formation a eu lieu au mois de mai 2013. J'ai par la

suite eu l'occasion de faire du recrutement lors de certaines de leurs activités pour rencontrer d'anciens participants à *Objectif intégration* lors de 5 à 7, ou d'autres formations.

À Québec, une entente semblable a été conclue avec l'organisme Option travail, situé dans le secteur de Ste-Foy. Option travail œuvre aussi auprès des 16 à 35 ans, afin de favoriser le cheminement et l'intégration socioprofessionnels des personnes par l'accompagnement dans leur développement personnel, l'orientation, les transitions de carrières ainsi que la préparation et le maintien en emploi. Des services en entrepreneuriat, des projets à l'étranger, de l'appui en recherche d'emploi ou des programmes de développement de compétences et d'insertion en emploi sont offerts. Le programme *Objectif intégration* est offert à Option travail, avec d'autres services destinés aux nouveaux arrivants. Cependant, une autorisation de la part du MICC fut requise pour continuer réaliser l'observation et le recrutement. Suite à leur requête, une demande d'autorisation fut déposée auprès du MICC, à leurs bureaux régionaux pour l'Est du Québec à la mi-août 2013. J'ai ainsi mis le recrutement dans la région sur la glace et jusqu'à ce jour, aucune réponse n'a été obtenue de la part du Ministère à ce sujet.

Questions éthiques

Après l'acceptation du projet de thèse en janvier 2013, mon projet de recherche a été présenté au Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université d'Ottawa. Ce n'est qu'après avoir reçu l'approbation éthique au mois de mai que le recrutement a débuté. La majorité des entrevues ont été enregistrées afin de permettre la transcription

peu de temps après la réalisation de celles-ci (en utilisant un logiciel libre de transcription, Sonal). Mes directrice et co-directrice, ainsi que le comité d'éthique de l'Université d'Ottawa, sont les seules personnes à y avoir accès avec moi-même. Les enregistrements et transcriptions sont conservés sous clé chez moi et sur des supports électroniques sécurisés afin d'assurer la confidentialité des participants. Des pseudonymes ont été utilisés et des informations personnelles modifiées afin que les participants ne puissent être identifiés, en plus de ne pas conserver les données sociodémographiques avec les transcriptions des entrevues. Je suis la seule à connaître les codes permettant d'associer les participants aux données.

Des formulaires de consentement ont été rédigés en anglais et en français afin de permettre aux participants de choisir la langue qui leur est préférée. J'ai appliqué les principes du consentement continu au cours de ce projet puisque cela amène un sens de contrôle sur le processus de la recherche, une prise de décision chez les participants (Halse et Honey 2005). À toutes les étapes, il a été rappelé que ces derniers pouvaient se retirer à tout moment du processus et qu'ils peuvent avoir accès à leurs enregistrements et transcriptions. Les participants ont été informés des risques et implications de leur participation à la recherche, en plus de se voir référés à des services pouvant répondre aux différents besoins suscités par l'entrevue.

Ces approches méthodologiques me permettront de répondre aux questions de recherche présentées plus haut. C'est donc par l'analyse de la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* que je débiterai mon observation des représentations

des Québécois et des personnes immigrantes, pour ensuite procéder à la discussion des représentations telles que perçus par ces dernières dans leur société d'accueil, mais aussi par la *Déclaration* qu'ils ont signée.

CHAPITRE 2 - REPRÉSENTATION DE LA NATION ET SES NOUVEAUX ARRIVANTS

Dans ce deuxième chapitre, je m'intéresserai aux représentations des Québécois et des personnes immigrantes dans la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*. D'abord, j'explorerai la venue des valeurs dans la représentation de la nation québécoise par le gouvernement du Québec. Par la suite, je m'intéresserai à la notion de contrat social et de culture commune dans le rapport aux personnes immigrantes. On semble y retrouver l'utilisation de la dichotomie tradition/modernité dans le document, tout comme l'image des immigrants désirés et dangereux dans le rapport aux Québécois. Les dernières sections m'amèneront à parler de l'utilisation de normes et de l'injonction à l'intégration, ensuite celle des droits des femmes et la justification de la surveillance des immigrants, et finalement la présence de discours dichotomiques et le resserrement des frontières dans la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*.

L'utilisation des valeurs dans la présentation du Québec

Le débat sur les accommodements raisonnables nous a mis face à un retour de certaines des insécurités des Québécois. Depuis les politiques d'affirmation identitaire de Duplessis, mais surtout durant la période de la Révolution tranquille, de grands changements ont eu lieu aux niveaux politique et social, produisant des mutations durables pour les années à suivre. La diminution de la fréquentation des institutions catholiques, la mise en place de politiques sociales et l'intervention grandissante de l'État dans celles-ci, le mouvement des femmes revendiquant une plus grande égalité

avec leurs concitoyens masculins, ne sont que quelques-uns de ces grands virages vécus au Québec durant cette période (Juteau 2007). Il en ressort alors l'importance de l'affirmation identitaire et la création d'une nation québécoise qui vinrent définir un imaginaire pour cette nouvelle version de la nation canadienne française. Il se caractérise par :

un mythe fondateur – celui de la conquête de la Nouvelle France, et de la pérennité d'une société francophone en Amérique du Nord -, d'une langue et d'une foi, d'une pensée libérale et conservatrice en alternance, d'un projet nationalitaire – autonomie/indépendance -, d'un gouvernement à compétence limitée au sein de la fédération canadienne, d'un modèle de solidarité sociale, et d'un socle de principes et de valeurs politiques (Labelle et Icart 2007).

C'est cet imaginaire de la nation québécoise sur lequel repose l'identité québécoise utilisée dans les discussions portant sur l'immigration et l'intégration des personnes immigrantes.

Cependant, les immigrants, au cours des dernières décennies, arrivent en plus grands nombre de régions moins traditionnelles, et avec un bagage différent (MICC 2013), qui apparaît à certains très loin de l'imaginaire de la nation construit depuis la Révolution tranquille. Les limites de ce que le groupe majoritaire décide d'accepter, d'accommoder ou d'exclure deviennent alors apparentes lors de débats comme ceux entourant la redéfinition des pratiques d'accommodements raisonnables. Au cours des débats, on a vu plusieurs interlocuteurs discuter de ce qu'est le Québec moderne, de ses pratiques culturelles et de ses valeurs (Labelle et Icart 2007). Face à cette différence revendiquant ses droits, certaines voix ont présenté l'État et la nation québécoise comme mous et permissifs, en soulignant qu'elle devait affirmer son identité afin de permettre aux « Autres » de s'y conformer (Labelle et Icart 2007). La création de la Commission

de consultation sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles (CCPARDC) ou Commission Bouchard Taylor a permis l'exploration de sujets liés à l'immigration et à l'insertion sociale des personnes qui en sont issues.

Depuis les années 90, le gouvernement du Québec utilise les notions de contrat social dans le volet immigration de sa politique de pluralisme, l'interculturalisme. Comme le pluralisme prône la diversité culturelle dans une perspective de convergence et d'enrichissement du groupe culturel majoritaire, le contrat social proposé définit les termes de l'engagement de la société québécoise et des immigrants, « dans un esprit de réciprocité, les engagements respectifs de la société d'accueil et de la population immigrante » (Bouchard et Taylor 2008 : 108). La notion de contrat moral ou social depuis qu'elle a été affirmée dans l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990 reste visible dans les politiques des différents gouvernements, malgré certains changements au gré des allégeances politiques (Labelle, Field et Icart. 2007). Depuis 2004, le gouvernement libéral a introduit une politique qui reste dans la lignée du contrat proposé en 1990. Deux grands axes en ressortent : l'intégration économique et sociale des immigrants, utilisant entre autres l'idée de faire connaître les valeurs communes de la société, et un volet pour favoriser la diversité, prenant comme forme, parmi d'autres, une politique de lutte contre le racisme et les discriminations (Labelle, Field et Icart 2007). C'est à la même période que la Commission Bouchard-Taylor fait une recommandation concernant les valeurs communes avec l'objectif d'en faire la promotion dans une volonté de rapprochement et de développement de la solidarité dans la société (Bouchard et Taylor 2008). Si cette approche est proposée afin

de mettre l'emphasis sur ce qui rassemble les gens plutôt que les différences, il semble que la politique créée par le gouvernement ne reflète pas cette idée.

En effet, une des approches choisies par le gouvernement pour promouvoir les valeurs communes, est celle de la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*, document ajouté au Certificat de sélection du Québec (CSQ). Ce document, rédigé sous la forme d'un contrat et nécessitant l'adhésion de la personne à ces aspects de la société québécoise, doit être signé par les demandeurs afin que leur application soit considérée complète. La *Déclaration* fait partie d'un programme plus large visant à informer les immigrants des valeurs communes de la société québécoise. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) prend alors une approche transversale afin de promouvoir les valeurs communes, puisqu'elles sont présentes dans tous les documents du Ministère destinés aux immigrants, tant avant qu'après l'immigration, dans les séances d'information et de promotion faites à l'étranger, mais aussi par des sessions de formation spécifiquement sur les valeurs de la société québécoise (Rey 2012). Les valeurs se déclinent sous plusieurs formes : un module en ligne a été créé pour le site internet du Ministère tout comme la création d'un DVD pour les nouveaux arrivants. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF), de concert avec le MICC, a produit en 2009 un petit guide intitulé *À part égale, à part entière*, développant de manière plus précise la valeur d'égalité homme-femme. Le guide, remis aux immigrants mais sans être dirigé directement à ces derniers, traite dans la première partie de l'évolution des droits des femmes au Québec ainsi que des revendications féministes dans une perspective historique. Les parties subséquentes se centrent sur l'égalité dans

l'éducation, le couple et la famille, au travail et en affaires, les services de santé, en lien avec la sécurité et l'intégrité de la personne et finalement la vie publique. Ce guide se veut une façon d'informer les lecteurs des droits des femmes au Québec (SCF 2009).

Cependant, je m'intéresserai dans ce chapitre au contenu de la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*, exigence du CSQ. À travers une analyse de contenu, je tenterai de présenter les représentations des deux groupes en jeu dans l'accueil des personnes immigrantes : les nouveaux arrivants et la société d'accueil, mais aussi les frontières entre les deux. L'analyse portera sur le contrat présenté dans le CSQ, mais aussi sur *Pour enrichir le Québec : Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, un document explicatif créé afin d'introduire la *Déclaration*.

La création d'un contrat social

Revenons à la notion même d'interculturalisme, qui structure les politiques reliées à l'intégration des personnes immigrantes. L'interculturalisme présente la société québécoise comme une entité construite autour du groupe majoritaire canadien-français, et définissant ainsi la culture dominante. Moins monolithique que la politique interculturelle française, dans son contexte québécois, l'interculturalisme reconnaît que différents groupes culturels constituent la nation et qu'il existe plusieurs groupes culturels fondateurs de celle-ci. Les modifications, parfois même structurelles, qui sont apportées par les différents groupes à la culture commune ainsi que les échanges, sont reconnues dans la construction identitaire (Rachédi 2008). Ces échanges et contributions

sont présentés sous le descriptif de convergence : soit le rapprochement des différents groupes culturels vers la culture majoritaire, reconnaissant le rapport de pouvoir inégalitaire qui en découle (Bouchard 2012).

Dans cet esprit, la politique de 1990 nomme dans le contrat social proposé aux personnes immigrantes des éléments primordiaux de cette culture commune vers laquelle ils doivent converger dans leur intégration à la société d'accueil. Ces caractéristiques de la culture publique commune sont la démocratie et les principes de la charte des droits et libertés de la personne, la laïcité de l'État, le français comme langue officielle, la résolution pacifique des conflits, le pluralisme, le respect du patrimoine culturel et finalement l'égalité entre les hommes et les femmes (Labelle 2008). Par cet énoncé de politique, on crée un contrat moral avec les personnes nouvellement arrivées, les engageant à respecter ces éléments de la culture publique commune.

Si l'idée du contrat social ou moral n'est pas nouvelle, la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* le présente sous un tout autre angle, celui des valeurs. De plus, bien que le contrat moral existait auparavant, ce nouveau contrat est quant à lui bien explicite : il est présenté comme un document à signer, engageant ainsi les personnes voulant immigrer à les respecter. Mais pourquoi proposer un engagement au respect de valeurs plutôt que le contrat moral régulier? Gérard Bouchard croit que les valeurs ont un avantage sur cette idée de la culture publique commune :

Un immigrant ou un membre d'une minorité ne pourra jamais faire siennes la conscience historique québécoise et les références identitaires qui y sont associées de la même façon que peuvent le faire les membres de la culture fondatrice, qui les ont profondément intériorisées très tôt dans

leur vie et les ont intégrées à une identité forte. Mais il pourra adhérer aux valeurs qui sont issues de cette histoire, se les approprier à sa façon et en comprendre, en partager les enjeux. (2012 : 71).

Bien que les valeurs communes et la notion de contrat social aient pour objectif de favoriser l'adhésion à la société d'adoption en exprimant les conditions du vivre ensemble, elles ont un autre effet, soit la délimitation des frontières nationales. La notion de culture publique commune se voudrait un « contrat supposant l'équilibre de pouvoir et de volonté des parties » (Labelle 2008 : 36), puisque l'intégration au Québec depuis l'énoncé de 1990 se veut un effort conjoint de la personne arrivante et de la société, requérant l'adaptation et l'ouverture des deux parties (Li 2003; Bouchard 2012). Cependant, ce rapport de pouvoir est beaucoup plus inégalitaire que les instances gouvernementales ne le prétendent. En effet, en se questionnant sur comment ont été établies les balises de la culture commune et quels intérêts sont représentés dans une telle entreprise, la réponse semble plutôt claire. La notion de culture commune permet l'imposition par le groupe majoritaire des conditions du vivre ensemble (Rocher 2008), en fonction de ses pratiques culturelles, de ses propres intérêts. Ce qui nous amène à une autre question, celle de la dissidence au sein de cette culture commune. Car, dans le rapport majorité-minorités du contexte pluraliste québécois et le pouvoir d'affirmation détenu par le groupe majoritaire, on peut questionner la réelle possibilité de « volonté partagée du développement collectif » et de négociation dans la détermination de cette culture commune. Ce qui est commun est souvent fermé à la dissidence, à la remise en question et à la différence, ce qui ne permet pas ou peu d'apport de la part des groupes minoritaires à ce projet de culture commune. La majorité culturelle, ici les Québécois d'origine canadienne-française, impose ses normes et réduit ainsi l'espace destiné aux

cultures minoritaires dans l'espace publique, tel que mentionné par Himani Bannerji en rapport à la situation canadienne (2000).

Dans le cas qui nous intéresse, les valeurs font office de descriptif de la culture commune. Elles sont au nombre de six, soit le Québec comme société libre et démocratique; les pouvoirs politiques et religieux au Québec sont séparés; le Québec est une société pluraliste; la société québécoise est basée sur la primauté du droit; les femmes et les hommes ont les mêmes droits ; et l'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général. On rappelle aussi la présence de la *Charte de la langue française*, qui fait du français la langue officielle de la province. Elles sont présentées comme une manière de « sensibiliser les candidats potentiels à ces valeurs ainsi qu'à l'importance d'apprendre le français au moment où ils déposent une demande d'immigration » (MICC 2008 : 4). En signant le document, les personnes demandant le CSQ « attestent avoir pris connaissance de ces valeurs et déclarent vouloir vivre dans le cadre et le respect de celles-ci et vouloir apprendre le français, s'ils ne le parlent pas déjà. » (MICC 2008) : 4). Ce document permet donc aux personnes voulant immigrer au Québec de se familiariser avec la culture commune, par l'entremise des valeurs, et ainsi s'engagent à venir y vivre dans le respect de et l'adhésion à cette culture.

Cette initiative vise à définir la nation québécoise pour les personnes immigrantes. Par l'énonciation de ces valeurs considérées comme particulièrement chères aux Québécois nés au pays et constitutives de leur identité, la société et ces

membres se positionnent en champions de la démocratie, des droits et de la liberté, de la laïcité ou encore de l'égalité homme-femme. Ils préviennent ceux qui voudraient venir s'installer dans leur société de ce que sont les Québécois et des comportements à acquérir pour obtenir le statut de membre dans la société, établissant ainsi une norme nationale à être respectée par ceux qui aspirent à participer à la communauté (Li 2003). Cependant, comme l'observent certains auteurs (Labelle 2008; Rocher 2008; Alaoui 2012), on se doit de souligner que ces valeurs ne sont pas uniques au Québec. Cette culture publique, nommée ici en termes de valeurs, repose sur les caractéristiques de plusieurs autres démocraties libérales occidentales « qui renvoient à l'égalité des citoyens, aux libertés politiques, à l'État de droit, aux conventions économiques, etc. À cet égard, le Québec ne se distingue guère des autres démocraties libérales », dit Micheline Labelle (2008 : 29). Et le processus d'affirmation de ces caractéristiques des nations occidentales n'est pas unique au Québec et a lieu dans plusieurs autres pays européens entre autres.

Effectivement, ce processus d'affirmation identitaire en lien avec l'immigration n'est pas exclusif au Québec. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 et la prétendue réalisation prophétique du « clash des civilisations » de Samuel Huntington, plusieurs pays occidentaux ont réagi de manière alarmiste à la présence de groupes culturellement différents (Labelle et Icart 2007). On a vu apparaître des questions sur les valeurs primordiales, les caractéristiques premières de ces sociétés, qu'est-ce qui constitue la nation et qui sont les « Autres » qui tentent de la pénétrer. Ces questions sont apparues tant au Canada qu'en Europe, et plusieurs auteurs s'y intéressant notent la prédominance des questionnements liés à l'intégration des personnes musulmanes (Sharify-Funk

2010; Labelle et Icart 2007; Alaoui 2012; Juteau 2007). Ceux-ci se caractérisent par la création de rapports binaires entre la société d'accueil, « culturellement occidentale, donc historique chrétienne, politiquement laïque, socialement individualiste ou libertaire » (Sharify-Funk 2010 : 537), et les « Autres », maintenant musulmans (Bendriss et Milot 2011). Les discours pluralistes sont alors examinés, et suscitent les peurs identitaires parce que considérés comme trop laxistes, trop tolérants des différences et même compromettant pour l'identité nationale (Sharify-Funk 2010). L'alarme est alors donnée quant à la menace que posent ces nouveaux immigrants pour le mode de vie et la survie nationale. Et c'est ainsi que le besoin de les surveiller et réguler apparaît, afin de préserver la nation.

Au Québec, il y a une sensibilité particulière à ce genre de discours qui s'est manifesté particulièrement fortement lors de la « crise » des accommodements raisonnables et encore aujourd'hui lors des débats sur le projet de *Charte des valeurs* du gouvernement péquiste de Pauline Marois. La première occasion a fourni un prétexte pour discuter et réaffirmer l'identité québécoise face aux différences des « Autres » dans une tentative de gérer l'anxiété identitaire de la nation. Cependant, cette affirmation comporte des risques, surtout dans le contexte de ce climat néoconservateur observé à l'échelle internationale, qui influence l'opinion publique. La résurgence de discours racistes à connotation culturelle peut être crainte, puisqu'il est en augmentation dans toutes les sociétés occidentales selon des organisations internationales (Labelle et Icart 2007). Et c'est ce qu'on a pu constater durant les débats sur les accommodements raisonnables, comme le décrivent Labelle et Icart :

La question des religions a pris une place prépondérante dans les débats, et on assiste au renforcement de visions globalisantes des cultures et des religions. Ainsi, on a noté partout le retour en force des clichés orientalistes sur l'islamisation des sociétés, la soumission de la femme musulmane, la décadence des États gouvernés par l'islam, le terrorisme, etc. (2007 : 135).

En utilisant ces clichés, on se trouve à offrir des représentations normatives et monolithiques des deux groupes, offrant peu de place à la nuance, créant des dichotomies caractéristiques du discours de culturalisation du racisme (Jiwani 2006). Comme la *Déclaration sur les valeurs de la société québécoise* est née à la suite de ce débat, on ne peut se surprendre d'y retrouver des traces de ce discours de type « nous » contre « eux ».

Les immigrants : la tradition chez les autres

Le contrat qu'est la *Déclaration* permet une énonciation des grandes lignes de la culture commune et ainsi la présentation des caractéristiques, et les limites, du vivre ensemble au Québec. En posant cette condition de participation, on se trouve à créer une représentation des personnes qui arriveront à bien s'intégrer à la société, celles que l'on considère bienvenues, qui ne menacent pas la culture commune québécoise, des immigrants désirables et par contraste, ces « Autres » indésirables (Jiwani 2006). Ceux-ci le seront parce qu'ils ont des caractéristiques précises, dans ce cas des valeurs, qui sont celles qui « prédominent » au Québec. Il est intéressant de réfléchir à ce que l'on y dit sur les Québécois eux-mêmes en décrivant la société par ces valeurs. Bien que celles nommées dans la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* proviennent directement des chartes québécoises, tout en reposant sur des aspects

concrets de la vie quotidienne (Rey 2012), et relèvent donc du discours sur la citoyenneté démocratique, le discours public qui accompagne sa création est imprégné de racisme culturel. Le document crée donc une communauté imaginée de Québécois, telle qu'identifiée par Anderson (1991), reliés par des caractéristiques, les valeurs, qui devraient être communes à tous les membres de la communauté nationale québécoise. Mais, comme l'explique Alaoui (2012) dans un contexte particulièrement semblable en France pour la création du *Contrat d'accueil et d'intégration* (CAI), inspiré de la *Déclaration* québécoise et créé lui aussi en période de questionnement sur l'intégration des personnes immigrantes, « l'étranger ou l'étrangère de manière récurrente, est considéré à partir de ses « déterminations » culturelles, tandis que la société d'installation se pose et s'impose comme la représentante absolue et incontestable de ces principes » (Alaoui 2012 : 130), les valeurs, regroupant la communauté. Comme elle le suggère, en juxtaposant cet aspect du document avec le discours dichotomique de son contexte de création, la « crise » des accommodements raisonnables, il semble y avoir des traces de l'anxiété de la nation québécoise face à ces immigrants « compromettant l'identité nationale », se manifestant dans le discours dichotomique entre les immigrants différents et dangereux et notre nation.

La *Déclaration* souligne clairement l'une des premières dichotomies importantes dans le discours qui essentialise les différences culturelles : l'appartenance à la modernité. Dans le contrat qu'est la *Déclaration*, en introduction, on mentionne que « [l]e Québec offre des services aux personnes immigrantes pour faciliter leur intégration pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne

[...] » (MICC 2008 : 12). Discuter de l'aspect traditionnel au sein des sociétés d'où proviennent les personnes immigrantes et l'influence que celles-ci pourraient avoir sur la société qui les accueille, considérée cependant comme moderne, est un élément récurrent du débat et permettant d'éloigner des groupes de la nation (Yuval-Davis 1997). Dans ce contexte, la société traditionnelle sera caractérisée par une gouvernance utilisant des normes et des valeurs qui prennent racine dans les institutions familiales et religieuses et utilise des modes de transmission intergénérationnelle (Martinez et Olliver 2001). Ces caractéristiques sont alors jugées immuables, inchangeables, comme une fatalité, et ainsi sont alors transférées aux personnes provenant de ces sociétés « traditionnelles », créant ainsi la dichotomie (Jiwani 2006). De l'autre côté de la dichotomie, la nation moderne elle, « privilégie au contraire une conception de l'action sociale orientée vers l'efficacité et la maximisation du profit (matériel ou symbolique) plutôt que la conformité au cadre normatif d'une collectivité » (Martinez et Ollivier 2001 : 2-3). C'est sous cet angle que se positionne la société québécoise, en affirmant des valeurs fondées sur les droits et libertés ou encore la laïcité, dans le camp des sociétés modernes en opposition à d'autres, comme les sociétés musulmanes, d'où proviennent ces immigrants au bagage culturel contesté par une frange de la population (Bilge 2010). Dans le discours sur les accommodements raisonnables, la prédominance de la religion et les remarques sur l'inégalité entre les hommes et les femmes dans l'islam donnent le rôle de société traditionnelle aux musulmans, principalement les immigrants musulmans qui vivent leur religion au Québec. Cette étiquette apposée sur les personnes immigrantes semble insister sur une différence incommensurable et l'impossibilité de réconcilier leur mode de vie « traditionnel » et la société moderne, qui ne veut pas retourner en arrière dans une

comparaison hiérarchisée (Said 1979). Les personnes immigrantes deviennent alors des représentantes de leur pays d'origine, de leur culture et de ses traditions, comme si elles étaient déterminées par celles-ci. De manière fataliste, les nouveaux arrivants ne peuvent y échapper, sont victimes de ce déficit culturel (Imam 1999) et sont aussitôt associés à la « tradition », et donc exclus de la « nation moderne », enfermés dans une représentation monolithique, immobile et orientaliste de leur culture.

Cette dichotomie apparaît fortement en lien avec le vocabulaire utilisé dans la *Déclaration*. Justement, en pensant au groupe moderne et celui qualifié de traditionnel et en lisant le document de présentation, nous apparaît l'aspect éducatif de la *Déclaration*. L'utilisation de termes liés à l'éducation nous entraîne vers cet objectif du document : sensibiliser (MICC 2008 : 4), formation (*Ibid.* : 4), s'assurer qu'ils comprennent bien le message (*Ibid.* : 4), renseigner (*Ibid.* : 6), connaissance (*Ibid.* : 6) ou encore connaître (*Ibid.* : 8). Dans ce rapport, on retrouve deux groupes : ceux qui connaissent les dites valeurs, soit les membres de la société d'accueil et ceux qui doivent les apprendre, les demandeurs du CSQ. Le deuxième groupe, ne possédant pas ces valeurs, se doit alors d'être éduqué à ce sujet, pour combler le fossé qui le sépare des Québécois.

Il s'agit d'une stratégie qui permet de délimiter la périphérie de la nation. On se trouve face à une binarisation qui renvoie une image positive du groupe dominant. Comme l'explique Bilge, la démarcation entre la modernité occidentale libérale laïque et celle de l'altérité musulmane, comme il a été donné de le voir sur la scène géopolitique des dernières années, est l'une des plus clairement séparée. « En ce sens, on peut

considérer l'Islam comme l'« extérieur constitutif » qui fournit une unité contingente à l'identité et aux valeurs européennes/occidentales » (Bilge 2010 : 199). En se définissant ainsi en opposition à une vision monolithique des musulmans, et par le fait même des immigrants en général dans le document de la *Déclaration*, la frontière de la nation québécoise apparaît plus clairement, produisant une auto-perception rassurante et positive du groupe auquel les Québécois appartiennent. Cette vision gratifiante du « nous » se doit logiquement d'être protégée de l'envahissement des « Autres » qui la menace et justifie ainsi l'intervention (Razack 2007).

Qui sont les immigrants voulus?

Si la *Déclaration* nous informe bien sur l'altérité qui permet à la nation de se définir et de se représenter dans une lumière positive, elle offre aussi une vision des immigrants qui pourront intégrer la nation. En décrivant les valeurs « inhérentes » à la vie au Québec, le gouvernement se trouve à décrire les immigrants qui sont considérés comme désirables. Yasmin Jiwani les décrivait, dans le contexte canadien en général, comme des personnes s'assujettissant aux lois, agissant de manière considérée comme rationnelle, de classe moyenne, parlant la langue dominante et s'inscrivant dans les mythologies nationales en les reproduisant afin de participer au maintien de l'ordre social (Jiwani 2006). C'est en abandonnant sa culture d'origine que l'immigrant préféré pourra participer pleinement à la nation canadienne dans ce cas. La norme québécoise, selon ce que l'on observe dans la *Déclaration*, n'est pas si différente de la canadienne. Plusieurs précisions dans le document indiquent ce que les personnes voulant participer à la nation

doivent incarner, la norme à laquelle ils sont comparés (Li 2003), soit les valeurs nommées dans la *Déclaration*, afin d'y être acceptées et considérées adéquats (Jiwani 2006). D'abord, la prédominance de la langue française dans le document, non pas présentée comme une valeur, mais tout de même la langue officielle de la province, donnant accès au travail, à l'éducation, les communications, le commerce et les affaires (MICC 2008 : 12). Bien que la langue française soit prédominante et qu'une connaissance de celle-ci soit importante dans la vie quotidienne, elle est aussi un important marqueur de l'identité québécoise, puisque la nation s'est définie autour de la culture qu'elle porte depuis la fondation de la Nouvelle-France. Le processus de définition de la nation québécoise par la langue française est particulièrement fort dans la délimitation d'avec les autres nations qui entourent la province géographiquement : le « reste » du Canada et les États-Unis. Bien que porteuse d'une culture nord-américaine, la nation québécoise se distance des autres par la différence linguistique. D'où l'importance pour la nation d'affirmer et de requérir des nouveaux arrivants qu'ils apprennent la langue, en faisant un critère d'inclusion à la communauté. On notera aussi que lors du recrutement de personnes immigrantes par le gouvernement du Québec, on favorise les candidats ayant une connaissance préalable du français, ce qui démontre l'importance de la langue dans l'appartenance à la nation, ajoutant aux critères communs de la communauté imaginée (Anderson 1991).

Tout comme dans la description de l'immigrant préféré de Jiwani, on retrouve aussi la notion de maintien de l'ordre social et l'importance de ne pas amener le conflit depuis son pays d'origine (2006). On explique ainsi que « l'expression de

comportements haineux, qu'ils soient de nature politique, religieuse ou ethnique n'est pas toléré. La société québécoise favorise la résolution des conflits par la négociation » (MICC 2008 : 8). Si l'affirmation sert à informer des motifs de discrimination qui sont interdits par la loi, elle explique aussi quels comportements sont acceptés et quels autres sont considérés intolérables. Étant née d'un débat où l'image des « Autres », particulièrement les personnes d'origine arabo-musulmane, est marquée par le spectre du 11 septembre 2001 et des luttes jihadistes (Labelle et Icart 2007), il semble y avoir une nouvelle démarcation de la nation dans un rapport de comparaison dichotomique. Si les pratiques violentes des Québécois ne sont pas ici prises en considération, il y a toujours, comme l'expliquait Jiwani, une injonction pour les personnes immigrantes de ne pas faire de remous, de laisser les pratiques culturelles violentes provenant des pays dits « traditionnels » comme ont été soulignées les pratiques des mariages forcés, de l'excision ou des meurtres d'honneur dans le discours sur les accommodements raisonnables (Jiwani 2006).

On demande aussi aux personnes immigrantes d'adhérer aux principes libéraux qui sont inscrits dans les différentes chartes en vigueur au Québec. Il y a une nécessité de croire aux droits et libertés, mais surtout de les respecter avec gratitude, reconnaissance (Jiwani 2006). La nation québécoise semble offrir une possibilité quasi unique de vivre dans une société de droits à laquelle ils devraient être reconnaissants de faire partie et pour laquelle ils devraient ressentir un élan patriotique. Cette appartenance gracieuse leur permettra ainsi de dépasser leurs origines pour grimper la hiérarchie du pouvoir et du privilège québécois ou canadien (Jiwani 2006). Or, les membres de naissance de cette

nation n'ont pas à adhérer à ce contrat et bien que tous soient sommés par la loi à respecter les droits et libertés de chacun, leurs incartades ne remettent pas en doute leur appartenance à la nation comme on l'a fait durant le procès de Mohammed Shafia³. En pointant aux formes de violence qui ne sont pas acceptables, celles des « autres », comme nommées auparavant, il s'effectue un effacement de la violence au Québec, donnant ainsi l'impression que certaines formes de violence sont plus acceptables que d'autres. Le discours crée ici des « cartes de sens » (*maps of meaning*) qui construisent des catégories comme celle de la violence, en définissant ainsi les aspects qui sont sanctionnés et ceux qui doivent être punis au sein du groupe national (Jiwani 2006). On se retrouve donc face à des formes de violence qui n'empêchent pas autant la participation à la nation comme la violence provenant des « Autres », comme le ferait l'excision, les mariages forcés ou les crimes d'honneurs (Razack 2007).

Injonction à l'intégration

En plus de créer une dichotomie entre les nouveaux résidents et les actuels membres de la nation québécoise, la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* décrit aussi la norme nationale et par la représentation de la société québécoise, le modèle de conformité à adopter pour les personnes immigrantes. Cependant, le modèle interculturel indique que le processus d'intégration à la société

³ Mohammed Shafia, sa deuxième femme et leur fils ont été trouvés coupables en janvier 2012 des meurtres prémédités de leurs trois filles aînées ainsi que celui de la première femme de Mohammed Shafia. Ils les auraient tuées parce que leurs comportements auraient entaché l'honneur de la famille, en faisant ainsi de ces meurtres des « crimes d'honneur ». Le procès a suscité beaucoup d'attention médiatique et de nombreuses affirmations de commentateurs sur leur mauvaise intégration à la société canadienne.

d'accueil devrait être un processus réciproque où la société appuie le nouveau membre dans son adaptation (Bouchard 2012). Celui-ci devrait s'intégrer, mais aussi avoir la possibilité de contribuer à la société qu'il intègre par un processus d'échange et d'adaptation réciproque. Or, plusieurs auteurs ont mentionné l'aspect normatif du processus d'intégration et des outils utilisés pour mesurer l'intégration. Ils remarquent d'abord comment l'intégration est finalement plus une responsabilité individuelle. La société encourage l'intégration, mais ce sont les immigrants qui porteront la responsabilité de l'échec : « les inégalités que rencontrent les étrangers et les étrangères ou les personnes d'origine étrangère sont relativisées et mises sur le compte d'explication d'ordre culturel qui relève soit des « origines » soit de la faiblesse éventuelle d'un capital scolaire » (Alaoui 2012 : 118), cette nécessité d'une communauté nationale empêchant de voir les rapports de pouvoirs inégaux (Bannerji 2000). Dans le cas des valeurs, elles forcent la personne immigrante à décider de l'utilisation des données de base de sa religion, sa culture d'origine et sa communauté dans son processus d'intégration. La pression de l'intégration se mesure dans la société d'accueil en termes de performance à des standards. Comme le présente Peter Li, il apparaît clairement que ce sont les immigrants et non la société d'accueil qui doivent changer dans ce processus puisque les mesures d'évaluation de l'intégration sont basées sur des normes canadiennes ou québécoises, comme le salaire moyen, l'utilisation des services publics, la participation sociale (Li 2003; Vatz-Laaroussi 2009). On perçoit d'ailleurs un avantage dans ces mesures pour les immigrants qui sont similaires aux groupes fondateurs (d'origine européenne) ou qui le deviennent (Li 2003). Cela a pour effet de créer une attente envers les personnes immigrantes qu'elles doivent performer au niveau de la moyenne de la

société d'accueil, en plus de laisser croire qu'elles ne sont utiles à la société que si elles sont similaires aux Québécois et en performant les normes, tel que nous le confirme les dichotomies de l'immigrant désiré et du Canadien typique (Jiwnai 2006). La conformité aux pratiques sociales est considérée comme une intégration réussie et les choix que feront les personnes immigrantes détermineront leur capacité d'intégration selon des critères d'évaluation devant mesurer l'adhésion aux valeurs. Dans tout le document *Pour enrichir le Québec : Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, on discute aussi de la mesure de l'intégration par l'adhésion aux valeurs. Un indicateur de performance est prévu, qui mesurera l'adhésion par la signature du document (MICC 2008 : 5) ou encore le « niveau de connaissance et de compréhension des valeurs communes de la société québécoise » (MICC 2008 : 5).

L'injonction à la participation à la nation est aussi soulignée sous un angle économique dans le document. L'importance de la langue française est soulignée comme langue commune et officielle de la province, mais aussi langue d'intégration économique. On mentionne d'abord qu'elle est la langue du travail, d'éducation mais aussi qu'elle est nécessaire pour rejoindre les différents ordres professionnels (MICC 2008). Cette affirmation va de pair avec un plan d'immigration qui est centré sur l'immigration économique et une volonté d'aller chercher des travailleurs pouvant combler les besoins en main d'œuvre dans les entreprises (MICC 2008a). L'insertion professionnelle est d'ailleurs vue comme la clé de l'intégration à la société, tel qu'énoncé dans plusieurs documents du Ministère. Cette affirmation nous permet de comprendre la centralité de la participation économique et au monde du travail comme contribution à la

société. En effet, la participation citoyenne et l'intégration complète sont souvent mesurées en termes d'intégration économique au marché du travail, selon, bien sûr, les standards de participation des Québécois nés au pays. Présenter ainsi l'intégration économique, liée à l'importance du recrutement de travailleurs qualifiés par le gouvernement pour venir combler les quotas d'immigration, semble offrir une sorte d'obligation au travail pour les immigrants allant de pair avec la citoyenneté (Lister 2003). Or, les difficultés d'insertion au marché de l'emploi pour les personnes immigrantes sont connues depuis de nombreuses années. Cette injonction semble renforcer l'idée que les personnes immigrantes ne sont utiles seulement si elles correspondent à la norme québécoise (Li 2003), tant au niveau économique que celui des valeurs. L'utilisation du contrat se trouve aussi à placer la personne immigrante dans un rapport individuel à la société, créant ainsi une forte marginalisation sur l'individu, et renforçant l'injonction de se conformer aux normes. C'est exactement une des tactiques du racisme, que de placer la personne dans un rapport de minorisation, mais aussi individualisation (Jiwani 2006).

La question de l'égalité hommes-femmes : d'un côté et de l'autre de la frontière

L'un des éléments les plus soulignés dans le débat sur les accommodements raisonnables est la menace, particulièrement la menace religieuse, avec l'arrivée de personnes immigrantes, au maintien de l'égalité entre les hommes et les femmes au Québec. Plusieurs thèmes revenaient dans les discussions portant sur la présence de signes religieux et les défis particuliers que ceux-ci posent en relation aux principes

d'égalité hommes-femmes, mais aussi pour la laïcité (Labelle et Icart 2007). C'est ainsi que l'islam en particulier a été mis sur la sellette et a servi à créer une représentation uniformisante des communautés culturelles.

Historiquement, au Québec, mais aussi au Canada, la religion a servi de marqueur entre les différents groupes nationaux, mais aussi au renforcement des impératifs de survie de la nation québécoise. La nation canadienne-française, qui deviendra québécoise lors de la Révolution tranquille, s'est démarquée du Canada anglais par son appartenance à la religion catholique. L'omniprésence de la pratique religieuse et sa participation dans le renouvellement de la nation (impératifs à la création de familles nombreuses, l'absence de divorce, l'importance du clergé dans la politique provinciale jusque dans les années 50) furent remis en question durant la Révolution tranquille et s'est ensuite forgé le mythe de la nation laïque, mais aussi l'émancipation des femmes (Labelle et Icart 2007). Comme Danielle Juteau l'explique, l'« apparition » de la religion musulmane semble servir une autre fois à marquer les frontières ethniques (Juteau 2007). En ce sens, certains comportements sont considérés comme une attaque directe contre le « nous » qui s'est identifié comme laïque au cours des dernières années. Combiné à des discours portant sur l'effet de l'islam sur les femmes durant la « crise » des accommodements raisonnables, le groupe d'accueil se sent alors menacé dans deux de « ses » valeurs : la laïcité et l'égalité hommes-femmes.

Les femmes sont utilisées encore une fois comme justificatif pour l'affirmation de l'identité menacée de la nation (McClintock 1993), exactement comme il a été fait pour justifier l'invasion de l'Afghanistan, où la protection des valeurs américaines (dans ce

cas les valeurs québécoises) et le sauvetage des femmes qui voudraient échapper à leur culture meurtrière justifiaient l'invasion (Razack 2007 ; Jiwani 2006). Il s'agit d'une pratique courante des mouvements nationalistes que de baser l'affirmation identitaire sur les femmes ou d'utiliser les femmes comme délimitation des frontières (McClintock 1993). Durant de nombreuses années, le mouvement nationaliste a utilisé les femmes dans un rôle de gardiennes de la nation, par exemple, par le devoir de familles nombreuses. Elles représentent donc l'aspect authentique de la nation, le corps de la tradition nationale (McClintock 1993). Dans le cas du débat sur les accommodements raisonnables, c'est en rapport aux femmes « autres » que l'on établit la frontière de la nation. Le discours sur l'identité musulmane, présenté dans un rapport dichotomique à celui sur la société québécoise, exclut l'association de l'islam avec le principe d'égalité homme-femme de son mode de vie et de ses pratiques culturelles (Bendriss et Milot 2011). On fait alors référence à une banque de connaissances communes (Jiwani 2006), c'est-à-dire des représentations, des associations qui circulent dans le discours collectif. Ainsi est associé l'islam avec l'oppression des femmes, sans arriver à nuancer et à voir les zones de résistances à l'intérieur de ce groupe, offrant une représentation monolithique (Vatz-Laaroussi 2001). Les femmes musulmanes apparaissent donc comme dominées, vivant dans une culture hyper-patriarcale. Par réflexion, le groupe majoritaire constitue une norme de ce principe dans une représentation qui n'accepte pas la nuance.

La *Déclaration* met de l'avant la question de l'égalité homme-femme, en posant cette valeur dans une catégorie à part des autres droits et libertés. Comme expliqué précédemment, cela permet d'établir un rapport dichotomique, en lien avec le discours

du débat précédent la création de la *Déclaration*, entre la nation québécoise et les personnes immigrantes, particulièrement provenant de cultures arabo-musulmanes. On se trouve face à un Québec de descendance européenne qui, lors de son accession à la modernité, adhère aux principes d'égalité des sexes et de l'autre côté des personnes immigrantes qui n'ont connu que le fanatisme religieux, l'assujettissement et la subordination des femmes, et sont donc pris dans les traditions. Cette représentation des groupes immigrants, mais surtout le discours autour du Québec comme champion de l'égalité homme-femme et sauveur des femmes immigrantes persécutées, relève d'un certain paternalisme, aux relents de colonialisme (Bendriss et Milot 2011), jouant sur des représentations dichotomiques afin d'alimenter le phénomène de culturalisation (Jiwani 2006). Or, les femmes immigrantes ne se positionnent pas dans cette dichotomie modernité/tradition selon les travaux de Michèle Vatz-Laaroussi. Elles n'utilisent pas ce discours, ne se l'approprient pas, car elles le considèrent racisant (Vatz Laaroussi 2001). Les femmes immigrantes de ce projet étaient beaucoup plus préoccupées par des questions d'égalité structurelle, comme l'accès à l'emploi par exemple. On peut donc considérer que les personnes immigrantes n'abordent pas leur société d'accueil selon la dichotomie tradition/modernité et donc qu'il est un outil utilisé par le groupe majoritaire pour qualifier les groupes immigrants par un rapport de pouvoir inégalitaire.

Discours dichotomique et légitimation du resserrement des frontières.

Par l'énonciation des valeurs, on peut percevoir que certains immigrants sont considérés comme non-désirables dans la société, que s'ils ne respectent pas ces termes,

ils ne pourront y participer pleinement, ne pourront « enrichir », un mot que le gouvernement utilise régulièrement pour parler de la contribution des personnes issues de différentes communautés culturelles, à leur tour à la culture commune. En interprétant le document à la lumière de la « crise » des accommodements raisonnables, on voit bien que la nécessité d'éduquer les requérants à l'immigration semble faire une évaluation des deux groupes, constatant que ceux qui possèdent les dites valeurs communes sont les membres de la culture majoritaire, mais que dans l'autre groupe, il y a un échec de l'atteinte des normes, donc une « médiocrité » chez les immigrants, puisqu'ils n'adhèrent pas aux valeurs de la majorité québécoise (Kebabza 2006).

Les représentations dichotomiques présentées ici ont pour effet de cantonner les personnes immigrantes dans un rôle de représentants de leur culture d'origine, perçue comme traditionnelle. La culture des « Autres » est vue comme monolithique, immuable et stagnante, ce qui permet de jouer sur l'opposition entre la société d'accueil et la culture des nouveaux arrivants, le « clash » entre les deux (Juteau 2007). Cependant, la culture n'est pas une entité statique, renvoyant nécessairement à un modèle traditionnel et ancien. En plus, cela ne tient pas compte du processus individuel de construction de l'identité individuelle, où l'individu intègre des valeurs, comportements et normes provenant de son milieu, mais qui sont aussi influencées par une multitude de facteurs. La vision des personnes immigrantes représentant leur culture d'origine omet aussi la composante personnelle dans la sélection des éléments de la culture environnante qui feront partie de l'identité individuelle. Les membres de la culture dominante ne sont pas

soumis à une telle exigence, tel que le leur permet ce rapport de pouvoir inégalitaire (Juteau 2007).

Enfin, il est intéressant de s'attarder à l'implication des actuels citoyens québécois dans l'application de la *Déclaration*. Comme mentionné auparavant, l'objectif du document est d'informer les nouveaux arrivants sur les normes, les valeurs communes de leur société d'accueil. Cela suppose que la société québécoise applique donc les valeurs qui y sont décrites. Or, en pointant du doigt les immigrants comme groupe problématique quand vient l'application des valeurs communes, il est facile de perdre de vue que tous les membres de la société québécoise ne les respectent pas. En ne prenant que la notion d'égalité homme-femme par exemple, on observe que faire ressortir la violence à l'intérieur des communautés culturelles ne sert qu'à augmenter la stigmatisation de ces communautés, mais participe aussi à l'invisibilité de la violence conjugale ou même des inégalités encore existantes dans la société d'accueil (Jiwani 2006; Narayan 1997). On peut même ajouter que dans le cas de cette valeur exclusivement, souligner la violence envers les femmes dans les communautés culturelles relève aussi du besoin du groupe majoritaire, ici perçu comme blanc, de sauver les femmes de couleur des hommes de couleur (Razack 2008).

De plus, si le groupe québécois de « souche » est construit comme possédant ces dites valeurs de manière presque naturelle alors que l'on sait que les droits et libertés sont aussi passés outre par ce groupe, ils ne sont pas soumis à la même surveillance quant à leur adhésion aux valeurs. Bien qu'il n'y ait pas de conséquence directe, l'ajout

de ce document au CSQ fait de l'adhérence aux valeurs et la signature du document une condition de l'immigration dans la province. Comme il sera discuté dans le prochain chapitre, il a été mentionné par deux participants qu'ils avaient dû démontrer une certaine connaissance des valeurs « communes » lors des entrevues de sélection du MICC dans leur pays d'origine. Une telle adhésion n'est jamais requise des Québécois nés au pays ni n'évalue-t-on leurs connaissances des valeurs. Selon Alaoui, ces discours vont au-delà des seuls principes civiques : « ils empruntent largement au langage de l'intime conviction, voire au registre de l'affectif : « le premier des devoirs est d'aimer le pays qui les accueille, et de respecter ses valeurs et ses lois. Sinon, rien ne les oblige à y rester! » » (Alaoui 2012 : 127), confirmant ainsi cette obligation de reconnaissance et de patriotisme relevée par Yasmin Jiwani qui s'impose dans le rapport de pouvoir inégal (2006). On se retrouve donc face à un autre double standard, qui demande aux immigrants de se conformer au nom d'un amour de la nation, à une norme qui finalement, n'est pas entièrement partagée dans la société à laquelle ils s'intègrent.

Conclusion

La Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise semble être en fait un acte d'affirmation de la nation québécoise, répondant aux inquiétudes de certains groupes de Québécois lors des débats sur les accommodements raisonnables dans la province (Labelle 2011). Elle tente de représenter aux immigrants potentiels la société québécoise en présentant des valeurs dites communes. Cependant, comme je l'ai fait ici, elle ne peut être séparée du contexte qui a mené à sa naissance : la « crise » des

accommodements raisonnables et la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, soit la Commission Bouchard-Taylor. La création du contrat social par les valeurs semble offrir un site d'affirmation de l'identité nationale qui ne donne que peu de place à la discussion, la contestation et à la diversité (Rocher 2008). On semble donc offrir une norme dite québécoise à laquelle les immigrants doivent se conformer pour s'assurer de respecter leur part du contrat social. Ce rapport en est un de pouvoir, alors que le principe de convergence, propre à l'interculturalisme, reconnaissait la nécessité de l'échange et de l'apport des diverses communautés culturelles dans la construction de la culture commune (Bouchard 2012). Ce contexte donne à l'affirmation des valeurs communes un aspect d'affirmation identitaire dichotomique. En se posant en nation porteuse des valeurs de la modernité, elle place l' « Autre » dans une représentation négative de porteur d'une culture traditionnelle, qui devra être éduqué afin d'assurer sa bonne intégration à la société d'accueil.

La *Déclaration* semble donc être dans la continuité d'une anxiété identitaire perçue lors du débat sur les accommodements raisonnables. Face à la représentation monolithique des personnes immigrantes, très fortement influencée par les craintes à l'égard des cultures arabo-musulmanes en contexte post 11 septembre 2001, il semble y avoir eu une nécessité pour le groupe majoritaire d'affirmer son identité et ses conditions du vivre ensemble. Or, les procédés utilisés, tant dans le discours des accommodements raisonnables que celui de la *Déclaration*, correspondent à un type de racisme culturel reposant sur la notion d'altérité (Scrinzi 2008). L'utilisation de représentations

universalisantes, comme la dichotomie tradition-modernité, impose aux personnes immigrantes le rôle de représentant de leur culture d'origine, présentée de manière monolithique et immuable dans la tradition. Cela crée donc une crainte, celle de la menace aux valeurs « modernes » de la société, qui sont perçues comme incompatibles (Yuval-Davis 1997). En réaffirmant l'égalité homme-femme, la société québécoise répond au discours populaire selon lequel les personnes immigrantes, particulièrement celles de religion musulmane, menacent le maintien des acquis des dernières décennies à ce niveau. La *Déclaration* reprend à ce niveau l'anxiété suscitée par le corps des femmes musulmanes et démontre que l'immigrant religieux n'est pas le bienvenu s'il ne peut adopter cette valeur. La frontière alors tracée par le corps de ces femmes sert alors à exclure les individus indésirables (Alaoui 2012).

Cependant, ces représentations dichotomiques ne sont pas représentatives de la réalité, puisque le discours universalisant ne permet pas de tenir compte de l'individualité. Les frontières sont fortes et ne permettent pas aux personnes immigrantes de faire partie de la nation sans adhérer aux normes. Pour plusieurs personnes membres des communautés culturelles, même celles nées et élevées au Québec, il est commun de se faire rappeler régulièrement son altérité à la norme québécoise. Ce type de commentaires, confirmant le rejet de la nation par une « discrimination à caractère raciste dont ils perçoivent être l'objet représente un facteur déterminant de la non-identification et de la non-appartenance à la société québécoise » (Labelle, Field et Icart 2007 : 59), participant à l'auto-exclusion de la personne. En s'appropriant les valeurs de la modernité, la nation québécoise laisse entendre que les personnes immigrantes

n'adhèrent pas déjà à ces valeurs. Cependant, des travaux présentent le contraire. La rencontre de Michèle Vatz-Laaroussi avec des femmes immigrantes lors de ses recherches laisse voir que les femmes sont hésitantes à utiliser le vocabulaire de la tradition et de la modernité et qu'elles ne se l'approprient pas, même après de nombreuses années de vie au Québec. Certaines semblent même l'avoir rejeté puisque la dichotomie apparaissait comme racisante (Vatz-Laaroussi 2001). De même, d'autres auteurs notent que plusieurs personnes immigrantes croient en la possibilité du partage et d'échange avec la nation québécoise, puisque les valeurs présentes dans la société ne sont pas exclusivement québécoises (Oueslati, Rachad et Labelle 2006). C'est ce que j'explorerai, en lien avec les représentations dichotomiques de la *Déclaration*, pour la suite de ce projet.

CHAPITRE 3 – LES VALEURS ET LA RÉALITÉ QUÉBÉCOISE : DISCUTER DES VALEURS COMMUNES AVEC DES PERSONNES AYANT MIGRÉ AU QUÉBEC

Si la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* est un document bien intéressant en lui-même, il semblait impossible de ne pas m’attarder à l’élément qui en est dérivé : la formation *Objectif intégration*. Lors de la création de la *Déclaration*, le ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a introduit aussi une session alors intitulée *Vivre ensemble au Québec*, de quelques heures, incluant la présentation des valeurs communes. Comme l’objectif est de donner de la visibilité aux valeurs définies dans la *Déclaration*, une page de promotion est créée sur le site du Ministère, tout comme une composante sur les valeurs communes est intégrée à la formation en francisation. De plus, le Conseil du statut de la femme est chargé de créer un document portant sur l’égalité homme-femme au Québec qui, bien qu’étant destiné à un public plus large, est aussi remis aux personnes immigrantes. La formation *Vivre ensemble au Québec* sera élargie pour inclure plus d’information sur le Québec et la recherche d’emploi sous le nom de *S’adapter au monde du travail québécois*. Aujourd’hui intitulée *Objectif intégration : Pour comprendre le monde du travail québécois*, la formation d’une durée de 24 heures prend la forme de plusieurs modules portant sur la connaissance du Québec (le milieu de vie et les valeurs, ainsi que les grandes orientations de la société), la recherche d’emploi (définition des objectifs de carrière, création d’une application et le réseautage ainsi que la recherche d’emploi) et finalement des modules sur le monde du travail au Québec (les codes et l’aspect légal).

La formation m’a ainsi paru intéressante, tout comme la nécessité de discuter de l’impact de l’utilisation des valeurs dans la *Déclaration* et la formation *Objectif intégration*. Afin de bien comprendre de quoi allaient parler les participants aux entrevues, je suis allée faire l’observation des deux premiers modules de la formation, portant sur le Québec et les valeurs communes, dans un organisme communautaire de l’Outaouais, le Carrefour jeunesse emploi de l’Outaouais. D’anciens participants à la formation ont ensuite été rencontrés afin de discuter de leur expérience avec les valeurs communes et leurs observations sur la société d’accueil. Dans ce chapitre, je présenterai donc les aspects méthodologiques détaillés de la partie terrain de la recherche. Ensuite, je présenterai les observations ressortant des entrevues selon les thèmes d’analyse choisis. Enfin, je reviendrai sur l’impact de l’utilisation des valeurs communes dans le processus d’intégration des participants au Québec.

La réalisation de la partie terrain du projet

La recherche terrain a lieu du mois de mai au mois d’octobre 2013. Le recrutement a été principalement effectué auprès du Carrefour jeunesse emploi de l’Outaouais pour cette région. D’autres organismes dans chacune des deux régions ont été ciblés afin d’effectuer le recrutement lors de leurs activités destinées aux personnes immigrantes. Ainsi, sept entrevues ont été réalisées de juin à septembre 2013, permettant d’investiguer les perceptions des participants et ainsi d’obtenir un point de vue privilégié sur le sujet à l’étude. Un guide d’entrevue a été développé afin de toucher à des thèmes comme le parcours migratoire et les motivations pour s’établir au Québec, les réactions à

la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*, les valeurs personnelles des participants en lien avec les valeurs de la *Déclaration*, leurs perceptions des Québécois ainsi que leurs impressions de la société québécoise et la manière donc les valeurs sont présentées dans la vie quotidienne. À l'origine, les participants devaient être sélectionnés selon un recrutement stratifié afin d'assurer une diversité d'origine et d'expérience des informateurs, ainsi que d'avoir une parité homme-femme dans chacun des groupes. Les participants rencontrés ont des origines variées, des expériences de migration différentes les uns des autres et représentent un large éventail d'âges. Cependant, la parité homme-femme n'a pu être atteinte dans le temps accordé à la réalisation des entrevues. Sur les sept participants, seulement une femme a été rencontrée durant les entrevues. Pourtant, il y avait une bonne proportion de femmes dans les groupes où ont été réalisées les présentations pour le recrutement et j'ai aussi été au sein d'organismes offrant des activités spécifiquement pour les femmes immigrantes. Malgré des réactions enthousiastes à mon projet, les femmes ne m'ont pas contactée pour participer aux entrevues. L'arrêt du recrutement dans la région de Québec, dans l'attente d'une réponse du Ministère peut aussi avoir contribué à cette difficulté.

Les entrevues ont eu lieu dans un endroit au choix du participant, pouvant assurer le confort et la confidentialité. Certaines des entrevues ont eu lieu dans des cafés, des centres communautaires ou encore à la résidence des participants. Elles sont de durées variées, soit de 45 à 90 minutes, mais ayant permis aux participants de discuter en toute liberté, sans contrainte de temps, des sujets du questionnaire (Ollivier et Tremblay 2000). Une petite fiche d'information personnelle fut remplie, dans le but de connaître le profil

socio-économique des participants. L'information demandée portait sur l'origine, l'âge, la date d'arrivée au Canada, la profession occupée avant la migration ainsi que d'autres renseignements personnels.

Questions éthiques

Un climat de confiance semble avoir été créé avec chacun des participants afin de faciliter la discussion. Tel que mentionné auparavant, il fut important de ne pas générer d'attentes chez les participants puisque les objectifs et les bienfaits de la recherche ont des effets très limités sur les vies de ces derniers (Ollivier et Tremblay 2000). Cela fut particulièrement important, puisque les participants étaient pour la grande majorité en processus de recherche d'emploi au moment de l'entrevue. Comme les intervenants qu'ils rencontrent discutent régulièrement de l'importance du bouche-à-oreille dans la connaissance des postes disponibles ainsi que dans l'obtention d'un emploi, j'ai eu à clarifier avec un participant que mon rôle n'était pas de lui trouver un emploi et que je n'étais pas une spécialiste dans ce domaine, pour finalement le référer vers d'autres ressources de la région.

Des formulaires de consentement ont été discutés et signés par chacun des participants lors des entrevues. Les conditions de participation avaient été présentées lors du recrutement, au téléphone ou par courriel lors de la prise de rendez-vous et lors de la rencontre, puisque cela amène un sens de contrôle sur le processus de recherche, une prise de décision chez les participants (Halse et Honey 2005). Toutes les entrevues sauf une furent enregistrées avec l'accord des participants et ensuite furent transcrites à l'aide

d'un logiciel libre, Sonal. Les enregistrements et transcriptions seront conservés sous clé chez moi et au bureau de ma superviseure, Professeure Scott afin d'assurer la confidentialité des participants. Dans le présent chapitre, aucun nom réel ne sera utilisé et certains détails peuvent avoir été modifiés afin de conserver l'anonymat des participants.

Il a été expliqué à plusieurs reprises que ces derniers pouvaient se retirer à tout moment du processus et peuvent avoir accès à leurs enregistrements et transcriptions, bien que personne n'en ait fait la demande. Les participants ont été informés des risques et implications de leur participation à la recherche, en plus d'avoir été dirigés vers des services pouvant répondre aux différents besoins suscités par l'entrevue.

Les deux régions choisies pour l'étude

Plusieurs facteurs ont été considérés pour le choix du lieu de réalisation de l'étude terrain. Au tout début du projet, j'ai rencontré une intervenante du Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais au sujet de la formation, qui s'appelait alors *S'adapter au monde du travail québécois*. Au Carrefour, elle était alors incluse dans un programme plus vaste, *Passeport travail*. Ainsi, il apparut intéressant de sonder des participants à la formation dans une autre région afin de peut-être pouvoir remarquer des différences dans l'impact de celle-ci en fonction des autres ressources qui sont offertes aux participants au même moment.

L'Outaouais apparut comme région à l'étude au tout début du projet, compte tenu de la proximité à mon lieu de résidence qui est maintenant Ottawa. L'accueil reçu au

Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais semblait permettre une belle collaboration pour débiter le projet. Lorsqu'une deuxième région dut être choisie pour le projet, la région de Québec a semblé un choix naturel, puisqu'il s'agit de ma région natale.

L'Outaouais et Québec étaient intéressants compte tenu de ma connaissance de ces régions et des organismes communautaires y offrant des services à la population immigrante, mais présentaient aussi un intérêt puisqu'une grande partie des études portant sur l'immigration ont lieu à Montréal. Sortir de la métropole apparut comme un intérêt, tout comme la possibilité de me pencher sur la question des valeurs québécoises dans des régions où la population est considérée comme plus homogène et constituée de d'une plus grande proportion de gens de descendance européenne, mais qui attirent de plus en plus de personnes immigrantes. En effet, il a été relevé par Michèle Vatz Laaroussi (2005) que l'immigration en régions est différente de celle dans la métropole. Dans une revue de littérature sur l'intégration dans les régions à l'extérieur de Montréal, l'auteure pointe certaines spécificités de l'intégration des nouveaux arrivants, encadrée par des politiques de régionalisation de l'immigration. D'abord, les gens qui s'y installent migrent souvent vers les grands centres comme Montréal ou d'autres provinces. Bien que l'intégration en emploi semble être plus facile et que la qualité de vie y est considérée supérieure par les immigrantes eux-mêmes, il y a tout de même un manque de support par la communauté ethnique, une forte difficulté à intégrer les réseaux québécois. Elle note les possibilités d'une meilleure mobilisation de la communauté d'accueil, lors de l'accueil de groupes de réfugiés par exemple. Cependant, l'incompréhension de la population d'accueil reste forte puisqu'on retrouve des

stéréotypes, préjugés, une séparation des communautés, ainsi qu'une hypervisibilité pour les immigrants de différentes communautés ethniques (Vatz Laaroussi 2005).

Les régions choisies

La région de Québec comprend la ville au Québec accueillant le deuxième plus grand nombre d'immigrants. Le MICC estime que 2 809 immigrants avaient la région de la Capitale-Nationale comme région projetée d'établissement avant l'arrivée, soit 5,1 % en 2012 (MICC 2013). La ville de Québec a ainsi vu une augmentation de 30 % de sa population immigrante entre 2001 à 2006, représentant ainsi 4,5 % de la population totale (Ville de Québec 2009), pour un nombre de 27 230 en 2011 (Statistique Canada 2013). La ville affiche aussi un taux de rétention d'environ 85 %, ce qui peut s'expliquer entre autres par la qualité de vie et le taux de chômage moins élevé à Québec que dans certaines autres grandes villes québécoises. À cet égard, le taux de chômage de la population immigrante était de 9,7 % contre 11,1 % à Montréal et 14,4 % à Sherbrooke. Cependant, on constate que ce taux reste beaucoup plus élevé que celui de la population totale, qui était à 5 % à la même période. Aussi, les études réalisées par la Ville de Québec ne nous indiquent pas si la population immigrante occupe un emploi relié à leur profession, puisque l'on sait que celle-ci est nettement plus nombreuse à posséder un diplôme d'études post-secondaires, soit 65,3 %, contrairement à 51,9 % pour la population totale de Québec. Le revenu moyen des personnes immigrantes se situait à 28 541 \$ en 2006, alors qu'il était de 32 952 \$ pour la Ville de Québec (Ville de Québec 2009).

Les immigrants français forment la communauté la plus importante avec 17,5 % du total de la population immigrante (3 870 personnes en 2006). Les ressortissants de l'ex-Yougoslavie représentent 5,8 %, de la Colombie 5,4 %, des États-Unis 4,4 % et de la Chine 4,1%. Viennent ensuite le Maroc, l'Algérie, la Roumanie, Haïti et l'Allemagne. Ces dix pays comptent pour 54 % de toute la population immigrante de Québec en 2006 (Ville de Québec 2009). La langue maternelle non-officielle la plus parlée dans la ville est l'espagnol, suivi de l'arabe et du portugais pour 2011. Le recensement nous permet aussi de constater que seulement 4 % de la population totale fait partie d'une minorité visible (Statistique Canada 2013).

Du côté de Gatineau, on recense en 2006 20 780 personnes issues de l'immigration, soit 8,7 % de la population totale de la ville. Cette population a doublé entre 1991 et 2006, ce qui est le fruit des politiques de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec (Ville de Gatineau 2008). Les origines sont diversifiées : 36,1 % des nouveaux arrivants proviennent d'Europe, 24,8 % d'Asie et du Moyen-Orient, 18,5 % d'Afrique et 10,9 % d'Amérique latine. En 2006, on constate que les immigrants arrivés au cours des dernières années proviennent à 31,1 % de l'Afrique, 19,4 % d'Europe, 16,6 % de l'Amérique latine, ce qui démontre une augmentation de l'immigration en provenance de pays non-européens. 6,8 % de la population totale déclaraient appartenir à un groupe de minorité visible en 2006.

En 2006, 65 % des personnes immigrantes détenaient un diplôme d'études post secondaires (Ville de Gatineau 2011). Au cours de la même année, le taux de chômage

pour celles-ci était de 9,5 %, soit presque le double du taux pour la population non-immigrante, soit 5,1 % pour cette période. Les auteurs signalent que chez les nouveaux arrivants, le taux de chômage est beaucoup plus élevé, avoisinant le 17 %, alors que pour les personnes arrivées avant 1991, il est de 4,9 %). Ce phénomène est cependant observable à l'échelle du Québec (Ville de Gatineau 2011).

Résultats des entrevues

Profil des participants

Sept généreuses personnes ont osé participer aux entrevues individuelles du projet de recherche. Elles ont des profils variés : une femme et six hommes ont été rencontrés, les âges varient, de la vingtaine à la soixantaine. Les pays d'origine varient tout autant : deux personnes togolaises, une de la Colombie, une du Pérou, une autre de la Tunisie, et finalement, deux proviennent de la Belgique, mais sont originaires, l'une de la France et l'autre de la République démocratique du Congo. Trois participants sont arrivés seuls, deux autres ont amené des familles plus ou moins nombreuses, un autre est venu rejoindre sa conjointe québécoise et un dernier participant attend la venue de sa famille dans quelques mois et prépare le terrain. Quelques participants sont arrivés dans les derniers mois, tandis que d'autres sont au Québec depuis plus d'un an; le participant le plus jeune a le plus d'ancienneté, soit plus de six ans passés au Canada, dont plus de trois au Québec.

Les participants sont tous venus en tant qu'immigrants indépendants, la majorité d'entre eux ont même été recrutés lors de séances d'information par le gouvernement du Québec. Un seul a utilisé le regroupement familial et un autre a fait une demande d'asile après avoir travaillé pendant quelques mois dans la région de Toronto. Pour tous, il s'agit d'une possibilité de se construire une nouvelle vie. Cela est motivé par une envie d'aventure, de vivre un nouveau défi. Deux participants me parlent d'offrir de nouvelles opportunités à leurs enfants. L'un d'eux raconte avoir vécu beaucoup de racisme et de discrimination depuis son arrivée en Belgique après avoir émigré de la République démocratique du Congo. Malgré y avoir passé plus de la moitié de sa vie, il soutient avoir eu de nombreuses difficultés à se trouver un emploi et même à se trouver une clientèle en temps qu'entrepreneur, lorsqu'il décide de se créer lui-même un emploi. C'est après que son fils d'âge préscolaire ait vécu une expérience de racisme que lui et sa conjointe entreprennent des démarches pour venir vivre au Québec. Ils souhaitent que leurs enfants vivent dans un environnement sans discrimination, ce que leur semble offrir le Québec. La participante explique avoir été attirée par les possibilités offertes par la province, l'envie d'une aventure et la volonté d'offrir une bonne éducation à sa fille. Le mode de vie nord-américain, le niveau de vie au Québec semblent avoir motivé plusieurs des participants. Le marché de l'emploi dans la province est qualifié de plus avantageux, par l'absence de crise économique au cours des dernières années, ce qui attire les participants rencontrés.

Le choix de venir au Québec en est un réfléchi pour tous les participants. Même le premier participant rencontré, ayant d'abord choisi l'Ontario, décide finalement d'aller

vivre au Québec. Il est intéressé à apprendre le français et après ses lectures sur l'histoire du Canada, choisit de déménager à Montréal. Une participante raconte avoir eu une correspondante québécoise au primaire, ce qui lui a laissé le rêve de venir un jour au Québec. Un participant plus âgé racontait comment sa conjointe actuelle était venue lors de ses études au Québec il y a de cela de nombreuses années. Un autre raconte avoir rencontré plusieurs Québécois avec qui il a travaillé de près dans un organisme communautaire au Togo. Toutes les personnes rencontrées se sont renseignées avant de débiter les démarches, ont lu des livres sur le Québec, sur l'histoire, plusieurs ont rencontré des personnes vivant au Québec afin d'en apprendre plus. Un des participants explique qu'il a fait de nombreuses recherches avant de choisir le Québec pour y immigrer. Il s'est renseigné sur tous les pays offrant la possibilité de s'y établir aux Péruviens, et a choisi le Canada et le Québec pour le défi de la langue française et la qualité de vie. Près de la moitié des personnes rencontrées avaient fait une visite au Québec auparavant, que ce soit quelques mois avant l'immigration afin de se préparer à s'y établir ou lors de séjours au cours des années précédentes. Pour tous les participants, leur venue au Québec fut réfléchie et le fruit d'une recherche approfondie.

Le processus d'immigration est qualifié de long par tous les participants : « C'est comme m'a dit mon ami, il me dit: Tu le fais et tu l'oublies. Fais ton travail, va au travail, continue ta vie. » Chacune des étapes prend beaucoup de temps, jusqu'à plusieurs mois parfois : d'abord le Certificat de sélection du Québec, ensuite la demande à Citoyenneté et immigration Canada, et enfin les entrevues et les examens médicaux, paraissent long

pour les demandeurs. Les demandes se ressemblent et il y a beaucoup de pression pour arriver à passer les étapes.

Les valeurs communes

Leur contact avec les valeurs communes débute pour tous, sauf un, par les demandes pour l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ). Lorsque je leur demande s'ils se rappellent de la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*, quelques-uns n'en ont aucun souvenir. Comme avait mentionné une intervenante rencontrée au tout début du projet, les personnes faisant application pour le CSQ remplissent de nombreux formulaires et donc ne se rappellent que peu d'un document qui ne leur demande qu'une lecture et une signature (Mignault 2012). D'autres soutiennent avoir lu un tel document sans en avoir un souvenir très clair. Deux me mentionnent connaître le contenu de celle-ci. L'un raconte qu'il avait décidé de les apprendre, ce qui lui fut bénéfique, puisque lors de l'entrevue auprès des agents du MICC, on lui a demandé de nommer quelques-unes des valeurs communes et de fournir une copie de la *Déclaration*, pourtant fournie dans son application. Un autre participant dit que la *Déclaration* et les valeurs communes lui sont apparues comme un guide, des choses à garder en tête dans son parcours d'intégration.

Le deuxième contact avec les valeurs communes a lieu pour tous lors de la formation *Objectif intégration*. Certains ont participé à la version antérieure, soit *S'adapter au monde du travail québécois*. Cependant, toutes comportent la même section sur les valeurs et la société québécoise ainsi qu'une section sur la recherche d'emploi et

le monde du travail au Québec. Les personnes rencontrées ayant fait la formation au cours de la dernière année ont été dirigées vers celle-ci par le MICC. À l'arrivée à l'aéroport, on leur suggère de s'inscrire auprès des organismes, ou on prend leurs coordonnées et les contacte dans les semaines suivantes afin de leur faire part de la formation. Tous les participants sauf un ont été intéressés par cette offre, ce qui témoigne de leur volonté d'intégration et de comprendre leur nouvelle société. Trois des participants y ont été dirigés par des amis ayant suivi la formation par le passé. Leurs attentes tournent autour d'un intérêt à comprendre le Québec et les Québécois, faire du réseautage et rencontrer de nouvelles personnes, mais surtout l'insertion sur le marché du travail. Comment approcher la recherche d'emploi et mieux s'outiller sont des questions auxquelles on souhaite des réponses rapides selon les témoignages. Un des participants dit n'avoir eu aucun intérêt à suivre la formation. « Je te dis, même le premier jour, j'ai failli me tirer. [...] J'ai failli partir, je me demandais « qu'est-ce qu'ils vont m'apprendre? » et tout [...] parce que je connais des nouveaux arrivants, des gens qui viennent par exemple du Tiers monde, il faut leur apprendre comment la société, comment on utilise enfin, le guichet automatique des banques, comment ouvrir un compte ». C'est finalement parce qu'il s'ennuie et veut rencontrer des gens qu'il décide de s'inscrire, après qu'un ami lui ait recommandé d'aller au Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais.

Peu importe l'organisme avec lequel les personnes rencontrées ont fait la formation, elles ont apprécié leur expérience. On mentionne d'abord les intervenants animant la formation comme des facteurs très positifs dans leur expérience. La présence

de plusieurs personnes à l'animation fut considérée comme dynamique et favorisant une discussion ouverte sur les sujets présentés. Ils apprécient aussi les outils obtenus, particulièrement en termes de recherche d'emploi et de compréhension de la société. Un participant mentionne comment la partie sur la recherche d'emploi et la création du curriculum vitae québécois lui est apparue comme un progrès concret. Les résultats sont tangibles, menant donc à la production d'un document à envoyer aux employeurs; des exercices d'entrevues d'emploi ou d'appels aux entreprises l'ont préparé à sa recherche d'emploi, pour laquelle il se sent plus confiant. Un autre participant dit : « [...] et moi-même, je peux me débrouiller seul à la maison. [...] Ils m'ont montré les voies à suivre et ça seulement, c'est utile. »

Une autre partie de la formation appréciée par les participants est celle portant sur la société québécoise. Les premiers modules de la formation sont consacrés au Québec, sa géographie, son histoire, par la suite aux valeurs communes telles qu'identifiées dans la *Déclaration*, mais aussi à une formation portant sur le choc culturel et la rencontre des cultures. Plusieurs ont mentionné que les sections sur l'histoire, sur les interactions entre les Québécois, sur les codes dans les milieux de travail, ont été aidantes afin de comprendre la société qui les entoure. Cela donne un contexte, des explications à ce qui se passe autour d'eux, ou encore des clés sur comment agir dans des situations quotidiennes, comme demander un siège dans l'autobus si on en a besoin ou comprendre l'importance que les Québécois accordent à la langue française. Une participante explique l'impact qu'a eu la formation sur sa compréhension de comportements qu'elle observe : « Les institutions, même l'histoire du Québec, parce qu'à un moment, on nous

parle d'histoire du Québec. Ça te... Moi, par exemple, j'ai suivi cette formation, j'ai compris un peu pourquoi ils [les Québécois] sont fermés ». Même si elle croit que le comportement devrait changer, elle peut au moins comprendre d'où il vient et ne pas s'en attribuer la faute. Les participants reçoivent tous un guide durant la formation, auquel deux personnes disent se référer de temps à autre afin de comprendre des événements ou des gestes dont ils sont témoins.

Les participants n'ont pas nommé les valeurs comme une composante particulièrement mémorable de la formation, bien qu'elles pourraient faire partie des éléments portant sur la société québécoise qui semblent leur permettre de mieux comprendre l'univers qui les entoure. Les valeurs n'ont été mentionnées que si je posais directement la question, sans une description détaillée de l'impact de la connaissance de celles-ci, comme les participants l'ont fait spontanément pour les aspects de la formation reliés au marché du travail.

Transition vers une vie au Québec : ressemblances et différences

La deuxième partie des questions permettaient d'explorer les différences entre leur vie au Québec et celle dans leur société de départ et d'explorer les valeurs de la société québécoise selon la *Déclaration* et leur présence dans la société québécoise ainsi que la relation des participants à celles-ci. J'ai d'abord demandé aux participants de discuter avec moi des différences et ressemblances qu'ils percevaient dans leur vie au Québec avec leur quotidien avant la migration.

Peu de participants ont soulevé des valeurs, mais sont partis de situations concrètes et vécues, permettant de réfléchir à la société québécoise. Du côté des ressemblances, le participant originaire de Colombie explique que le Québec a beaucoup de similarités avec son pays d'origine. Il trouve que le côté festif des Québécois est semblable à celui des Colombiens, qu'il y a un aspect chaleureux dans la culture aussi, en plus d'un intérêt marqué pour la culture latine, qu'il considère comme un point commun. Tout comme un autre participant, il perçoit que les Québécois semblent donner beaucoup d'importance à la famille, comme dans sa culture et tout comme en Tunisie, bien qu'ici, on se centre plus sur la famille immédiate, nucléaire. L'aspect chaleureux de la culture québécoise apparaît comme un point commun pour trois participants, la facilité à aborder les gens, particulièrement les personnes âgées sont aussi des ressemblances. Cependant, seulement trois participants ont trouvé des ressemblances au Québec, puisque les autres ont indiqué qu'il n'était pas possible de comparer le Québec avec leur pays d'origine, les deux étant trop différents.

Du côté des différences, il fut relevé par plusieurs participants la grande présence de l'individualisme dans la société québécoise, et qui a un impact sur les relations avec ses concitoyens. Il a été mentionné à quelques reprises la difficulté à nouer des relations fortes avec les gens rencontrés au travail par exemple, lors de formations ou même de communiquer avec les passants dans la rue. Pour plusieurs, cela amène une solitude et aussi une difficulté ajoutée dans leur insertion puisqu'il n'y a personne avec qui discuter du Québec ou apprendre sur la société, ce que plus d'un participant déplore. Il semble aussi y avoir moins de fraternité entre les gens, comme le constate une participante :

« On peut dire on sent plus de fraternité, ce qui n'est pas le cas ici. C'est [...] chacun pour soi, son côté. Même avec ton voisin d'étage, ton voisin de palier, c'est à peine si vous vous dites bonjour. Ce qui peut... J'ai pris du temps à m'habituer à ça. » La difficulté est encore plus forte puisque la plupart des personnes rencontrées sont venues seules, ce qui crée un fort sentiment d'isolement, particulièrement pour la participante, qui est mère monoparentale, et croit avoir laissé passer des opportunités d'emploi à cause des responsabilités envers sa fille.

Les relations moins hiérarchiques semblent avoir fait aussi une impression sur plusieurs des participants, surtout en milieu de travail. La plupart de ceux qui en ont discuté n'ayant pas eu l'occasion de travailler au Québec jusqu'à présent, il semble que ce soit un élément qui leur a été rapporté, plus qu'une constatation. En effet, il s'agit d'une caractéristique qui est discutée dans la formation *Objectif intégration*. Les deux participants provenant d'Europe ont mentionné que le rythme de vie était plus lent ici, qu'il y a plus de temps pour la famille et les loisirs, ce qui pourrait faire partie de la qualité de vie québécoise qui motivait leur venue au Québec. Plusieurs participants ont mentionné que le niveau de vie est plus élevé, qu'il est plus facile d'avoir un revenu décent au Québec que dans leur pays d'origine. La sécurité et l'absence de corruption dans le quotidien sont aussi ressorties des discussions, puisque les participants soulignaient qu'ils n'avaient pas peur au quotidien et sentaient qu'ils pouvaient faire confiance aux inconnus. L'absence de corruption dans les interactions avec les autorités et les demandes d'information par exemple, ou encore dans la prestation de services a semblé une différence bien appréciée. Un participant a souligné qu'il était difficile de

comparer un pays riche comme le Canada avec un pays du « Tiers monde ». Il soulignait le taux de chômage très faible, la présence d'un système d'éducation gratuit et de bonne qualité ainsi que celle des services de santé universels, qu'il ne serait pas possible d'implanter au Togo par exemple dans les conditions actuelles.

Il semble donc que les personnes rencontrées perçoivent leur société d'accueil comme « incomparable » avec leurs sociétés d'origine. Très peu de ressemblances ont été relevées, ce qui laisse voir une difficulté à faire des liens entre les deux sociétés, en rapport d'opposition. Mais, si les descriptions ne semblent pas se rejoindre beaucoup, aucun participant n'a relevé de défis reliés à ces différences et ressemblances qui leur semblaient insurmontables. L'élément qui posait le plus de difficultés était la recherche d'emploi, qui semblait relié tant à la présence d'individualisme et la difficulté à trouver de l'aide ou un guide dans l'adaptation au marché de l'emploi québécois, qu'aux difficultés liées à la déqualification et à la non-reconnaissance de l'expérience à l'étranger, des situations qui semblent loin de défis nécessitant l'apprentissage de valeurs communes québécoises.

La présence des valeurs

Une bonne partie des entrevues portaient sur les valeurs communes décrites dans la *Déclaration*. J'ai exploré avec les participants la présence de celles-ci dans leur culture d'origine, leur propre relation à ces valeurs, et aussi que la place qu'elles paraissaient prendre dans la société québécoise. Les discussions furent intéressantes et dynamiques, me permettant de mieux connaître les participants, me faisant découvrir ma société sous

un angle parfois difficile à voir de mon point de vue. Mais ce n'était pas exactement les réponses auxquelles je m'attendais.

L'exploration des valeurs fut plus complexe que ce que j'avais anticipé. D'une part, un des participants m'a dit avoir directement adhéré aux valeurs lorsqu'il les a lues dans la *Déclaration*. D'autre part, certaines d'entre elles n'apparaissaient pas clairement définies aux yeux des participants, ce qui explique que la discussion commençait souvent par une question. En demandant au participant de parler de la prochaine valeur, « la primauté du droit », il me répond : « Euh, qu'est-ce qu'il veut dire par là »? Donc, malgré le contact à plusieurs reprises avec les valeurs, plusieurs n'apparaissent pas encore explicites aux participants. Il fut donc difficile pour certains de donner des exemples, de rendre concrètes ces valeurs.

La valeur « le Québec est une société libre et démocratique » apparaît peut-être la plus facile à décrire et discuter pour les participants. Des exemples se rapportant à la politique municipale et le contact des élus avec la population, la possibilité d'exprimer son opinion sans être restreint sur un sujet comme le projet de loi sur la Charte des valeurs dans les médias, ou même l'absence de coup d'État dans l'histoire du pays, sont des exemples clairs de la présence de cette valeur selon les participants. La même chose s'observe avec la question de la langue française et les participants mentionnent la présence de la loi 101, l'importance accordée dans les discours au maintien de la langue et aussi le contexte historique du maintien du français.

Certaines des valeurs apparaissent aussi difficilement contestables aux yeux des participants. Celle nommée « l'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général » a suscité peu de réactions. Tous semblaient d'accord que la réciprocité devait s'appliquer dans l'application des droits et libertés : « Parce que moi je suis une personne que je crois dans le respect de, des autres personnes », me dit un participant, une réponse semblable aux autres réactions à ce sujet. La « primauté du droit » semble aussi susciter la même réaction mais plutôt due à la méconnaissance de la définition précise que pour un manque d'opinion à ce sujet. Les informateurs ont semblés contents de la présence de droits fondamentaux comme énoncés dans la *Charte des droits et libertés de la personne* et ont surtout discuté de situations où ils ont vu le renforcement de ces droits par les autorités policières par exemple, ou des mécanismes en place afin d'éviter la discrimination (par exemple, l'absence de photos ou de la date de naissance dans un curriculum vitae).

Les trois dernières valeurs ont obtenu des réactions différentes. Le pluralisme a permis à certains participants d'exprimer une fascination face à la diversité culturelle au Québec et à la possibilité de la coexistence de ces différences. Plusieurs notent l'homogénéité de leur société d'origine et la forte marginalisation qu'on y retrouve en comparaison avec la situation québécoise. Il s'agit d'une différence positive, qui pour un des participants est la raison de sa venue au Québec, qui lui paraît une société plus ouverte. Deux participants discutent cependant des limites du pluralisme : « [les personnes immigrantes] ont le droit de vivre leur culture, mais c'est pas imposé sur... comment l'appelle-t-on? La culture du Canada. Ils doivent vivre leur culture à part, mais

après tout partie de la culture », et dit l'autre « [p]is on peut enrichir la société d'accueil avec ça, mais pas la changer ». Ces participants perçoivent ainsi une limite à la diversité, à la possibilité de vivre sa culture sans menacer de changer celle de la société d'accueil, ce qui paraît lié à un certain discours alarmiste entendu lors de la « crise » des accommodements raisonnable, présenté dans le chapitre précédent. Ils considèrent donc la culture québécoise avec respect, ce qui est en contradiction la perception de l'impact de la venue des personnes immigrantes, lors de la « crise », sur la menace à la culture québécoise (Juteau 2007). Ils semblent même concevoir comme limitée leur contribution à la culture majoritaire, comme l'explique le participant plus haut, semblant s'être approprié le discours ambiant, mais aussi celui du contrat social, sur le respect de l'« identité québécoise » et la place des communautés culturelles, telle que la percevait au niveau national Himani Bannerji (2000).

La question de la séparation de l'État québécois et des institutions religieuses fut aussi plus difficile à définir. Les participants ont constaté la distance qu'ont prise les Québécois de la religion catholique : « En discutant un peu avec eux après, ils me disaient que la religion n'avait pas beaucoup d'importance ici ». De manière plutôt intéressante, les participants se présentant comme catholiques ont dit apprécier la séparation de l'Église et de l'État, mais que cela impliquait aussi que l'État de devait pas s'ingérer dans la pratique religieuse des gens. Selon un participant, discutant du débat sur la Charte des valeurs et faisant une observation sur l'inclusion et la réglementation des signes religieux:

Si c'est séparé pourquoi est-ce qu'ils parlent des signes religieux? [...]
Quand même, moi je ne porte rien mais, ce débat-là, j'analyse un peu, je

reporte ça à ce qui se dit comme les valeurs communes par exemple, il y a une [participante de la formation] dans le groupe de la dernière fois qui vient avec le voile. Elle est tellement choquée, elle disait qu'elle est venue, c'est pas à cause de sa religion. C'est pour aider le Canada. [...] Mais déjà comme le Canada a commencé par parler de signes religieux, en même temps avec ça, voile et autres, elle a peur de rentrer dans certains locaux demander l'emploi.

Des participants intégrant leur société d'accueil

Ce qui m'amène finalement à l'aspect inattendu de ces rencontres : l'intérêt qu'ont les participants rencontrés pour leur société d'accueil. Tous les exemples donnés lors de la discussion des valeurs communes ont démontré une observation du Québec et de ses habitants ce que je ne m'attendais pas à trouver si fortement chez les participants, bien que ces observations n'aient pas pour centre la question des valeurs. Cela semble très éloigné de la menace perçue de l'immigration face au mode de vie « québécois », tel que véhiculé lors du débat sur la place des accommodements raisonnables au Québec (Juteau 2007). Peut-être cela s'explique-t-il par la récente arrivée de certains des participants rencontrés, mais il semble y avoir tout de même une volonté de comprendre le monde qui les entourent afin d'aller à la rencontre des autres :

[Chercheuse :] Est-ce que vous avez fait des recherches avant de venir?
Pour connaître la société?

[Participant :] Euh, pas des recherches approfondies, mais ici, en remarquant certains points j'essaie de voir ça sur internet et de discuter un peu avec des Québécois. Comme les manifestations de l'année dernière et tout ça ».

La discussion de la valeur « les femmes et les hommes ont les mêmes droits » a aussi permis une constatation intéressante. De nombreux participants ont expliqué que l'égalité homme-femme n'est pas particulièrement présente dans leurs pays d'origine, ou

que la séparation des rôles sociaux était plus marquée qu'au Québec. Pour certains, dont l'unique participante, il est alors intéressant d'arriver dans une société où l'on n'est pas limité par son genre social : « Moi je suis contre les hommes tout le temps quand on discute de ça, chez nous. [...] Mais quand elle [une femme] pense que ce qu'il fait « je peux le faire », [...] qu'on me le laisse faire! » Pour certains autres participants, qui n'ont pas été exposés aux mêmes rôles masculins que les hommes québécois, «ici ce que je vois c'est qu'il faut qu'on partage tout. Ça se partage. Ta femme prépare, tu l'aides, et c'est bien ». Pour les hommes qui arrivent et font face à ces changements de rôles, il semble y avoir dans le discours une volonté d'adaptation, de modifier certains comportements. Cela a aussi semblé s'exprimer tout au long des entrevues, une volonté de découverte de la société qu'ils ont choisi d'habiter, mais aussi une adaptation aux lois et aux mœurs qu'ils y rencontrent. Il semble que, malgré avoir de la difficulté à définir et discuter des valeurs communes, les efforts et la volonté de s'y adapter sont présents dans leurs actions quotidiennes.

S'ils semblent vouloir s'adapter à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, les participants rencontrés apparaissent cependant endosser des rôles masculins plus traditionnels. En effet, le rôle de pilier économique du foyer est celui que les participants rencontrés semblent vouloir prendre. La situation d'un des participants est particulièrement parlante à ce sujet, puisqu'il est venu s'installer avant le reste de la famille, afin de trouver un emploi et d'établir la famille avant leur migration. Ainsi, la recherche d'emploi est donc primordiale pour lui, mais aussi pour les autres participants. Un autre expliquait qu'avec la venue d'un enfant dans les mois suivants l'entrevue, les

plans allaient changer afin qu'il puisse se trouver un emploi et peut-être espérer poursuivre son projet d'étude, alors que sa conjointe allait s'occuper de l'enfant. La difficulté à intégrer le marché de l'emploi, qui sera discutée plus loin, apparaît alors plus difficile pour ces hommes dont le rôle de pourvoyeur semble être compromis devant leur manque de définition professionnelle, requise par leur statut de pourvoyeur.

Cela laisse donc croire que la menace des nouveaux arrivants n'est pas celle qui est présentée dans certains discours alarmistes entendus au cours des dernières années. Les personnes qui ont été rencontrées semblent avoir un réel intérêt à comprendre et s'adapter à leur nouvel environnement, sans pour autant laisser tomber leur identité individuelle, caractérisée par la migration vécue. À la question sur la possibilité de devenir Québécois, plusieurs ont expliqué qu'ils comptaient devenir Québécois :

Ouais, ouais. Parce que j'aime, j'aime ici. J'aime bien ici, c'est, pour le moment, je me sens chez moi. Je sais pas, pourquoi je dis ça, mais je me sens chez moi. Je te jure que j'ai jamais dit une chose pareille en France ou en Belgique. Jamais dit ça. Mais ici, je me sens chez moi.

Pour un autre, c'est un pourcentage de son identité, croissant avec le temps qui deviendra Québécois. Ce n'est qu'une question de temps selon tous les participants : « Ouais, je me considère comme un Québécois. Un peu, ouais. Je veux être Québécois, c'est pour cela, je suis au Québec, ça me plaît. Mais, ça viendra comme on dit. »

Il semble donc que les participants comptent s'adapter à ce qui est attendu d'eux, à ces valeurs qui ne semblent pas être un grand compromis pour s'intégrer au Québec. La grande majorité des participants n'ont pas questionné les valeurs, semblant même endosser le discours gouvernemental, comme l'explique un des participants : « je parle

surtout de respect envers la langue française, envers vos lois, envers la loi comme citoyen du Québec là. Le respect envers la culture; je suis un immigrant pis ici, je peux pas venir changer votre culture, changer l[a] forme, la façon de faire de vous là. Je peux pas changer ça ». Ce discours se rapproche beaucoup de celui tenu dans la *Déclaration*, mais aussi des propos entendus durant la commission Bouchard-Taylor par certains acteurs, comme si les participants tentent de s'intégrer sans représenter une menace. Un des participants, le plus âgé par quelques années, était beaucoup plus critique du système d'immigration et d'accueil québécois. L'entrevue, d'ailleurs, fut plus difficile, puisqu'il exprimait beaucoup plus de frustration dans sa situation de non-reconnaissance professionnelle et du manque d'information à ce sujet. Comme il le soulignait, un retour aux études est beaucoup plus coûteux dans son cas, puisque sa conjointe et ses enfants allaient en souffrir eux aussi. Il songeait à un programme d'études technique, de quelques mois, ce qui contrastait avec son métier d'avant, architecte. Sa flexibilité dans la reconstruction de sa carrière lui semblait limitée, étant donné qu'il lui restait un nombre d'années plus restreint avant sa retraite. Les participants les plus jeunes considéraient un retour aux études en lien avec leur domaine de compétences pré-migration. Dans le cas du participant le plus jeune, les possibilités lui semblaient plus ouvertes; le début d'études postsecondaires était envisagé pour le futur. Mais aussi, comme le participant plus âgé le mentionnait, sa capacité à s'intégrer était plus limitée considérant son expérience de vie passée, il croyait pouvoir adapter son comportement sur certains points spécifiques seulement. Il expliquait avoir refusé longtemps ce qui était québécois, et que, même s'il est prêt à s'adapter, il ne veut pas modifier son accent, mentionne un manque de raffinement qu'il n'apprécie pas ici, par rapport à l'Europe. Si

son attitude est très critique envers le Québec, alors que les autres adhéraient à la culture d'accueil sans trop questionner ce qui est attendu d'eux.

Après l'analyse des entrevues, on remarque que les discours dichotomiques ne sont pas très présents dans les entrevues, ce qui semble cohérent avec ce qu'a constaté Michèle Vatz-Laroussi dans ses recherches, où les participants immigrants particulièrement ne se reconnaissaient pas dans ce type de discours sur la tradition et la modernité et ainsi refusaient de l'utiliser (2001). Les seules exceptions sont les réponses à la question des ressemblances et des différences entre le Québec et les sociétés d'origines, où tous les participants ont trouvé difficile de trouver des ressemblances entre les deux régions. La variété de réponses offertes à la question portant sur l'image des Québécois, *Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit si je vous demande : à quoi ressemble un ou une QuébécoisE?*, où la seule donnée reprise fut le français au Québec vient aussi corroborer cette constatation de visions multiples de la société québécoise. Cet imaginaire du Québécois varié est souvent même présenté comme le reflet d'une expérience spécifique au participant lui-même, démontrant donc une volonté nuancée de représenter la société qu'ils ont adoptée.

Il semble donc que les valeurs n'aient pas eu une importance particulièrement significative. Plusieurs ne se rappelaient pas des valeurs ou seulement de quelques-unes et à plusieurs moments, il fut nécessaire de redéfinir les valeurs avec les participants. Bien que pour certains elles aient agi comme un guide, ce n'est pas ce dont les participants ont discuté en premier en lien avec la formation. L'importance de la section

sur la recherche d'emploi a paru prendre un aspect prioritaire ainsi que l'adaptation sociale dans une visée d'insertion du monde du travail. À ce sujet, parlant de ce dont il se rappelait des valeurs communes dans la formation *Objectif intégration*, un participant dit : « Euh, disons que, avec les soucis du travail et autres, je ne me rappelle plus totalement de ça ». En effet, les participants rencontrés ont été prompts à parler des habiletés et des connaissances qu'ils ont acquises pour leur entrée sur le marché du travail :

[...] la formation m'a permis de savoir comment vivre ensemble au Canada. Pour chercher du boulot. Comment aller, étape par étape. Comment trouver les employeurs, comment se renseigner sur eux et comment faire euh, un cv, une lettre de présentation et avoir un emploi.

Et malgré tout, les informations et renseignements sur l'approche du monde du travail au Québec, plusieurs sont restés sur leur faim. Un participant a mentionné être critique de l'approche utilisée, puisque personne ne lui a parlé de la déqualification qu'il subirait malgré ses nombreuses années en emploi en Belgique dans une profession régie par un ordre professionnel au Québec. Même chose pour un participant qui comptait poursuivre ses études à la maîtrise à Québec qui a senti un manque de validation de son projet d'études puisque l'on orientait les nouveaux arrivants vers la formation professionnelle et technique :

À ce moment-là, l'agent XX nous a dit que c'est mieux travailler, commencer la recherche d'emploi, et quand j'ai commenté, j'ai fait un commentaire : « Et c'est un bon chemin étudier avant de travailler? » « Et bien, ça dépend, si tu veux étudier en, le DEC, diplôme d'études collégiales ou attestation d'études collégiales, c'est un bon chemin. Mais si tu vas étudier un Master ou un doctorat, peut-être c'est compliqué trouver un poste de travail. » Mais à ce moment là, quelqu'un a dit que, à ce moment là, elle est en train de faire la maîtrise. Pourquoi un Québécois peut étudier une maîtrise et pourquoi un immigrant ce n'est pas un bon choix, un bon chemin?

L'importance que prend l'insertion en emploi pour des immigrants qualifiés d'« économiques » se mesure dans leurs motivations à venir au Québec, qui, comme je l'ai présenté plus tôt, sont souvent liées à des objectifs de carrière, une envie de défis et aussi la possibilité d'améliorer les conditions de vie, ce qui passe souvent par l'emploi. Mais surtout, cela se voit dans ce qu'ils décrivent comme les conditions pour devenir Québécois, comme l'ont constaté d'autres chercheurs (Cardu et Sanchagrin 2002; Li 2003). Plusieurs ont répondu qu'ils se considéreraient Québécois lorsqu'ils pourraient « [t]ravailler au milieu de, des Québécois ». La vision de l'intégration qui se dégage des entrevues en est une qui positionne de manière centrale la participation sociale par le travail. Cela se jumelle bien à la vision du gouvernement, qui investit beaucoup d'énergie à recruter des travailleurs qualifiés pouvant contribuer aux « défis d'une société moderne tels que la prospérité économique » (MICC 2008).

Conclusion : Une autre vision du programme pour l'avenir?

Les rencontres avec les personnes immigrantes ont amené un nouvel éclairage sur la promotion des valeurs communes dans les documents qui leur sont destinés. D'abord, il semble que les personnes rencontrées n'ont pas été choquées ni même en réaction avec les valeurs nommées, comme le suggère dans la *Déclaration* l'objectif d'augmenter le « [n]iveau de connaissance des valeurs de la société québécoise » (MICC 2008 : 5) des nouveaux arrivants. Les participants ont semblé intéressés et informés, de même que préparés à leur venue au Québec face aux différences culturelles. Ils ont apprécié les outils qui les informent sur leur société, son fonctionnement, ses institutions, mais n'ont

pas pointé les valeurs communes comme un outil particulièrement utile. Ce qui semble l'avoir été, et de manière unanime, c'est la formation sur l'insertion en emploi, qui malgré tout reste insuffisante, pourrait-on croire.

C'est aspect de l'insertion en emploi qui semble causer le plus de frustrations aux participants. Même le plus jeune participant, possédant un diplôme d'études secondaires percevait la difficulté de certains amis ayant des professions avant leur arrivée à trouver un emploi et dénonçait une incohérence du système québécois. De nombreuses personnes ont raconté avoir eu des réactions positives de la part des agents d'immigration québécois sur leur formation et leur capacité à intégrer le marché du travail, lors d'activités de recrutement et même des entrevues pour le CSQ dans leur pays d'origine. Certains notent que le gouvernement du Québec « discrimine », pour reprendre un terme utilisé lors des entrevues, sur la base de l'éducation et de l'expérience dans le pays d'origine.

Cependant, à l'arrivée, la réalité que rencontrent les participants est différente. La manne d'emplois pour les nouveaux arrivants ne se transforme pas en opportunités pour ceux-ci et ils ont ainsi l'impression de ne pas avoir les mêmes possibilités que les Québécois, comme en fait foi la présentation des possibilités d'études à l'arrivée, relatée plus haut, mais aussi la déqualification et l'exigence d'une expérience de travail québécoise (tel qu'observé aussi par Myrlande Pierre 2005). Ils ont l'impression qu'on ne leur donne pas la vraie image, qu'il s'agit d'un discours gouvernemental. Un participant dit même : « pour moi c'est comme le marketing ». La représentation positive que la nation québécoise fait d'elle-même (Bilge 2010) a pu être un facteur d'attrait pour

les personnes immigrantes, puisque plusieurs ont nommé des conditions de vie qui sont en lien avec les valeurs, comme le respect des droits d'autrui, ne permettant pas la discrimination basée sur la « race ». Cependant, cette autopromotion semble avoir occulté des difficultés d'insertion économiques éprouvées à l'arrivée par les personnes migrant. Malgré que l'on trouve une forte connotation économique dans la vision de l'intégration promue par le gouvernement québécois, il semble que cette composante n'ait pas été mise de l'avant dans ce projet de réactions au rapport de la Commission Bouchard-Taylor.

La promotion de valeurs communes ne semble pas importante outre mesure pour les personnes rencontrées puisqu'elles démontrent une volonté d'adaptation aux différences qu'elles rencontrent. Mais surtout cette promotion de valeurs communes ne permet pas aux personnes s'établissant au Québec de faire face aux défis du marché de l'emploi, puisqu'ils sont face à une norme québécoise (études à l'étranger qui ne sont pas reconnues, absence de l'expérience de travail au Québec requise par les employeurs) (Li 2003), qui les évalue en fonction de ces critères et les positionne vers une certaine exclusion économique due à leurs origines (aussi dans les travaux de Pierre 2005). Cela est aussi très visible dans les taux de chômage élevés chez les arrivants récents. En effet, le nombre d'années depuis l'arrivée au pays aurait une influence sur ce taux : « [...] plus la date d'arrivée d'un immigrant est récente, plus sa probabilité de connaître le chômage est grande » (Ville de Québec 2009 : 32). Et bien que la situation semble s'améliorer avec le temps, ce n'est pas vrai pour tous, puisque malheureusement, la durée de séjour n'a cependant pas d'influence positive sur le taux chômage dans le cas des personnes

noires et d'origine arabe (Ville de Québec 2009). D'autres auteurs constatent l'allongement de la période de rattrapage, d'atteinte des salaires de la moyenne québécoise pour les immigrants (Labelle Field et Icart 2007). D'autres pointent aux effets de la marginalisation, dans ce cas d'une population qui place comme centrale la contribution économique à la société dans son intégration, sur le repli sur la communauté d'origine, qui apporte les ingrédients nécessaires à la reproduction de structures de pouvoir genrées et de relations patriarcales à l'intérieur des familles par exemple (Moghissi 1999), justement ce que la *Déclaration* devait empêcher. Sans vouloir nier l'importance d'une définition de l'intégration qui reflète les différentes facettes de la vie des personnes immigrantes (Labelle Field et Icart 2007) de cette catégorie « économique », l'accent sur les valeurs communes des récents programmes québécois ne semble pas refléter les préoccupations des personnes rencontrées au cours de ce projet.

CHAPITRE 4 – DISCUSSION CIBLÉE : RÉFLÉCHIR AUX ENTREVUES...

La réalisation d'une série d'entrevues avec des personnes nouvellement arrivées au Québec avait pour objectif de venir déconstruire la nécessité perçue par certains groupes québécois d'éduquer les nouveaux arrivants sur les valeurs de la nation qui sont menacées par leur venue. En rencontrant des nouveaux arrivants, j'ai pu soulever que plusieurs nouveaux arrivants avaient déjà une expérience vécue, une connaissance ou à tout le moins un désir de vivre selon les valeurs énoncées dans la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*. Les personnes immigrantes rencontrées ont aussi indiqué qu'elles croient pouvoir devenir québécoises avec le temps. En fait, il ne faisait aucun doute pour les participants qu'ils allaient être Québécois, selon une combinaison d'identités qui leur serait propre. Tous croyaient pouvoir s'adapter au Québec, y participer pleinement en s'appropriant certains traits québécois. Quels sont-ils? Pour un, les valeurs, pour un autre pratiquer des sports d'hiver, pour plusieurs participer économiquement à la société, mais ils s'agissaient de critères que les participants avaient de la difficulté à définir. Il a semblé pour plusieurs que l'appartenance au Québec était une question plus personnelle. Ils ont parlé de combinaisons identitaires qui leur seraient propres, dit un participant en réponse à la question s'il se considère québécois: « Peut-être euh, 20% Québécois, le reste c'est Péruvien ». Les personnes rencontrées semblaient concevoir qu'il y aurait une sorte de sélection dans les identités pour constituer la leur, démontrant la fluidité et l'aspect non statique de celle-ci (May, Modood et Squires 2004) :

Participant : [J]e me définis comme un métisse culturel, déjà, je suis pas à 100% Africain. [Mes amis africains] me prennent pour un Européen. Moi, j'ai des idées différent[e]s de... des leurs. C'est euh, on se comprenait pas. [...]

Catherine : Ok, puis, donc il y a possibilité d'un autre métissage [son expression] si on veut. Je veux dire, pour toi...

Participant : Voilà, voilà. Pour moi un troisième? Oui, oui.

L'accès à une appartenance québécoise n'a pas semblée difficile pour eux, et elle se fera selon leur propre expérience de vie au Québec, ont-ils mentionné.

La *Déclaration* semble donc une réaction aux craintes d'une partie de la population québécoise face à la diversification de la société. Face à ces peurs, l'affirmation des valeurs déclarées québécoises aux nouveaux arrivants sert à délimiter les frontières de la nation, en plus de présenter une image des personnes considérées indésirables dans le groupe. Comme mentionné plus tôt, cette représentation négative de l'autre permet d'effectuer une autoreprésentation positive du groupe majoritaire québécois. Sirma Bilge explique que ce procédé donne l'illusion qu'il n'y a « pas d'entorses à l'égalité hommes-femmes ou de dispositions antidémocratiques et antilaïques » (2010 : 207). Cependant, ce n'est pas le cas. Bien que ces valeurs soient enchâssées dans les législations et les différentes chartes de droits en vigueur au Québec, la séparation entre l'Église et l'État est encore débattue (comme le prouve le projet de loi sur la Charte des valeurs) et l'égalité homme-femme n'est pas encore atteinte (les femmes gagnaient 77,1 % du salaire annuel des hommes au Québec en 2010, CSF 2013). Ces petits exemples laissent voir que les valeurs québécoises de la *Déclaration*, bien que présentes dans la société et inscrites dans le cadre légal de la province, ne sont pas respectées par tous les Québécois. Pourquoi ne pas promouvoir les valeurs québécoises

auprès de toute la population québécoise? C'est ce que demande un des participants aux entrevues :

Participant : Est-ce que les Québécois l'ont appris à l'école ou non? [...] Si je demande à un Québécois "dis-moi"... Parce que maintenant je fais un atelier de recherche d'emploi, pour améliorer mes compétences et on a fait un Powerpoint sur les valeurs québécoises et presque personne [ne] sait. [...] Quand j'ai fait le processus d'immigration, pour nous les immigrants, c'est un document très important.

Catherine : [...] ça vous fait quoi ça, que les Québécois soient pas au courant de ça, alors que vous vous l'êtes?

Participant : Oui, je crois que c'est un document [...] au début pour les Québécois, mais les Québécois ne connaissent pas ses propres lois. Et nous les immigrants, je crois que on sait par cœur deux ou trois. Mais si je demande à un Québécois nomme moi quelques-un[e]s, il ne sait pas! [...] [E]lle doit être de égale manière pour tous les Québécois. Les savoirs et les faire. [J]e trouve [qu'ils] ne le connaissent pas. [...] Oui, parce que je crois que pour faire cette sorte de document, c'est beaucoup d'effort. De personnes, beaucoup d'effort, beaucoup de travail, beaucoup d'argent. Et, on ne fait pas de la publicité [...] c'est on dit, un devoir du gouvernement de *promover*...

Catherine : De promouvoir

Participant : De promouvoir par tout le Québec pour parler la même langue. Si on va parler des valeurs québécois[es], la vérité [est que tous doivent] les connaître. [...] Au moins, le savoir. Si un immigrant le sait, je crois [qu'un] Québécois peut le savoir.

Les autorités ont donc jugé que la protection des valeurs communes devait se faire auprès des personnes immigrantes, en supposant que les Québécois, de par leur naissance, vivaient dans un milieu qui les leurs enseignaient. C'est en fait la même supposition que lorsque l'on parle de violence à l'intérieur d'un couple ayant immigré au Québec, où la violence est le résultat d'un patriarcat endémique à la culture d'origine, alors que la violence conjugale d'un couple « natif », est perçue comme un acte individuel (Jiwani 2006). Comme le Québec s'est posé en champion des valeurs d'égalité ou de démocratie, on peut réduire les actes des « Québécois de souche » à des actes individuels, sans questionner le contexte qui les a produits.

La menace perçue par les commentateurs de la « crise » des accommodements raisonnables justifie, au nom d'une menace endémique à une « autre » culture, d'exercer une surveillance accrue des personnes immigrantes (Razack 2008), par la création d'une *Déclaration* par exemple. Cependant, ces écarts aux valeurs québécoises sont aussi présents dans la culture québécoise et s'inscrivent aussi dans un contexte culturel (Razack 2008). Des outils légaux pour faire face aux écarts, de la population née au Québec et de celle issue de la migration sont présents et devraient pouvoir s'appliquer à toutes les personnes résidant sur le territoire, de manière égale puisqu'ils ont les mêmes droits. Il serait probablement plus judicieux de travailler à l'égalité d'accès à ces droits, en regardant les déficiences structurelles de ce système qu'en faisant la promotion de valeurs pour une seule partie de la population. Et c'est exactement ce vers quoi pointent les personnes immigrantes : un problème structurel dans leur vie au Québec, plutôt qu'individuel, comme la question de l'apprentissage des valeurs nommées dans la *Déclaration*.

La parole aux informateurs

Il fut intéressant de discuter avec les participants, puisqu'ils ont éclairé une partie de leur processus d'intégration. Les entrevues ont laissé voir que les personnes ayant rempli le Certificat de sélection du Québec (CSQ) n'ont pas toujours de souvenirs marquants des valeurs aux premières étapes de leur processus d'intégration. Pour certains, ces valeurs ont été vues comme un guide, pour d'autres il s'agissait de l'assurance de trouver des valeurs auxquelles ils adhéraient déjà. Quant aux valeurs dans

la formation *Objectif intégration*, pour tous il s'agissait d'un élément de plus permettant de comprendre ce qui se déroule autour d'eux. Mais, ce que les participants ont particulièrement apprécié furent les explications sur les institutions, les habitudes de vie, et les indications pour faciliter l'installation (comment ouvrir un compte de banque, qui appeler pour l'électricité, le téléphone, etc.)

Tous les participants ont discuté de l'aspect économique de leur insertion, soit l'entrée sur le marché du travail, puisqu'étant tous des travailleurs qualifiés, sauf un, ils sont venus dans l'espoir de débiter une nouvelle carrière. Ce sont donc les outils sur la recherche d'emploi, les ateliers de réseautage, la création d'un curriculum vitae ou encore la préparation pour des entrevues d'emploi qui ont retenu le plus leur attention. C'est d'ailleurs là que des difficultés d'adaptation majeures sont ressorties au cours des entrevues : la difficulté à trouver un emploi, certaines inquiétudes financières, la difficulté à s'orienter dans le système québécois et aussi par où débiter les études.

C'est donc face à cette constatation que je me retrouve à la fin de ce projet : les personnes rencontrées font face à des défis économiques, bien qu'ils aient été recrutés pour leurs compétences et leurs expériences, dans un marché qui est, selon ce qu'on leur a dit, en besoin pressant de main-d'œuvre. Face à ces difficultés, les participants ont expliqué déployer des ressources personnelles afin de trouver comment se réorienter. D'ailleurs, plusieurs des participants, tel que vu dans la littérature (Cardu et Sanchagrin 2002; Hamdan 2007; Hojati 2009; Pierre 2005), envisageaient d'autres avenues dans leur recherche d'emploi plutôt que d'essayer de s'insérer dans leur champ de compétence

actuel. Plusieurs considèrent un retour aux études, mais pour faire un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou des études collégiales. Plusieurs ont mentionné chercher un emploi dans un domaine différent, comme la manutention ou le soutien administratif pour une personne qui est enseignante de formation. Trois des participants ont parlé de l'impératif économique pour la famille, ce qui force à réévaluer les plans afin de pouvoir subvenir aux besoins de tous. Une constatation qui apparaît loin des valeurs proposées dans la *Déclaration*, mais pourtant bien près des impératifs économiques et de l'injonction à participer au marché du travail (Li 2003), bien présents dans notre société.

CONCLUSION

Dans ce projet, je me proposais d'explorer les représentations des personnes immigrantes et des Québécois dans la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* ainsi que les réactions des nouveaux arrivants face aux valeurs communes et leur impact dans le processus d'intégration. Le projet a d'abord permis de mettre en lumière l'utilisation de représentations dichotomiques et homogénéisantes, tant des Québécois que des personnes immigrantes. Il ressort du document un discours qui relève sous une lumière positive les Québécois, comme respectueux et promouvant des valeurs démocratiques et d'égalité, alors que les nouveaux arrivants doivent être éduqués à ces valeurs, puisque provenant de milieux qui ne les valorisent pas. Cependant, à la lumière des entrevues réalisées, il semble que ces derniers partagent déjà ou soient prêts à s'intégrer selon ces valeurs mais surtout qu'elles ne constituent pas une préoccupation ou un sujet d'importance pour eux. Les personnes rencontrées ont souligné des difficultés importantes liées à leur intégration économique, qui les préoccupaient beaucoup plus que l'application de valeurs auxquels ils semblent adhérer d'emblée. Mon projet semble avoir permis de relever un décalage entre le discours étatique, créant des représentations homogénéisantes des nouveaux arrivants reposant sur la notion d'altérité, et les expériences vécues des personnes rencontrées, qui ont des préoccupations qui ne sont pas adressées ou pas suffisamment par les instances gouvernementales.

Je me suis basée sur un cadre théorique alliant les perspectives féministes postcoloniales, une lunette intersectionnelle, les approches féministes au nationalisme

ainsi que les travaux portant sur les notions de contrat social et d'immigration dans le cadre du Québec pour aborder le document. En effet, en retraçant les étapes de la création du document dans le cadre de la période qui le précède, soit un Occident post 11 septembre 2001, on remarque le phénomène de resserrement des frontières nationales dans le contexte de l'immigration (Labelle et Icart 2007). Il transparait aussi un sentiment de menace envers les valeurs nationales (Yuval-Davis 2007) qui s'est traduit au Québec par une « crise » des accommodements raisonnables. En relisant la *Déclaration*, elle apparaît comme s'inscrivant de ce contexte et comme une tentative de réaffirmer l'identité nationale à protéger.

Les approches théoriques présentées dans le premier chapitre ont permises de relire la *Déclaration* dans son contexte de création, les débats sur les accommodements raisonnables et ainsi de souligner comment se sont formées les représentations des personnes immigrantes. D'abord, il semble en sortir des rapports dichotomiques, où l'un des deux groupes semble posséder les valeurs nommées et doit les transmettre à l'autre groupe. Cela correspond à certaines craintes exprimées par des Québécois durant ces débats : l'idée que les nouveaux arrivants proviennent de cultures considérées comme « traditionnelles », et qu'ils ne puissent s'adapter au Québec « moderne ». Comme le mentionne la *Déclaration*, l'appui du gouvernement envers les personnes immigrantes, entre autres l'apprentissage des valeurs, permettrait à ces derniers de participer à « une société moderne » (MICC 2008: 12). En effet, cette idée d'une société québécoise ayant des valeurs telles que « la primauté du droit », « l'égalité homme-femme » ou encore la laïcité fait partie d'un mythe récent, apparu après la Révolution tranquille (Bouchard

2013). On perçoit donc une représentation des Québécois comme possédant ces valeurs, en opposition aux personnes immigrantes, qui auraient à les apprendre afin de faciliter « leur pleine participation à la société » (MICC 2008 : 6). L'expression de la crainte pour les gains sociaux des dernières décennies durant la « crise » repose sur un discours utilisant le racisme culturel à sa base ainsi que la notion d'altérité (Juteau 2007), venant justifier la réaffirmation de l'identité et des conditions de vie au sein de la nation, ce que semble tenter de faire la *Déclaration*.

En se posant comme communes, ces valeurs présentées dans un contrat social, sont érigées en normes de la nation. En affirmant ce qui fait partie de la culture commune de cette manière, on positionne, en les associant à l'imaginaire de ces valeurs constituées en mythes, les membres de la nation québécoise comme centraux à la définition de cette culture. Et ensuite, par le reflet négatif, les personnes immigrantes sont présentées dans leur altérité à celle-ci (Jiwani 2006), les rendant étrangers à ce qui définit cette même nation. La *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise* ne semble pas prendre compte la diversité des personnes immigrantes puisqu'elle utilise une représentation monolithique de celles-ci. Le texte repose sur l'idée qu'elles proviennent de cultures plus « traditionnelles » et qu'elles n'ont donc pas accès aux valeurs « modernes », ce qui donne libre cours à un discours homogénéisant entendu lors de la « crise » des accommodements raisonnables, renforçant la frontière entre « nous » et les « non-nous » (Alaoui 2012). On retrouve donc des représentations universalisantes, comme la dichotomie tradition-modernité, où les valeurs « modernes » de la société sont perçues comme incompatibles avec le bagage des personnes immigrantes (Yuval-Davis

2007) justifiant d'« instruire » les nouveaux arrivants sur l'égalité homme-femme au Québec, par exemple. L'utilisation d'un discours reprenant des termes éducatifs vient renforcer l'idée que les personnes provenant d'autres nations auraient, à leur arrivée, besoin d'être éduquées au sujet de ces valeurs.

Le cadre intersectionnel a permis de faire ressortir comment les différents systèmes d'oppression sont à l'œuvre dans la *Déclaration sur les valeurs de la société québécoise*. D'abord, il a permis d'illustrer comment cette délimitation des frontières nationales utilise un discours différent pour les femmes et les hommes, sous la forme d'un discours paternaliste portant sur les femmes nécessitant la protection de la société québécoise, « moderne » et égalitaire (Bilge 2010). Le rôle des hommes québécois est donc différent, en tant que protecteur des droits des femmes, de celui des femmes québécoises, devant être protégées de la menace des hommes de couleur. Quant aux femmes immigrantes, elles sont perçues comme ayant à être sauvées de l'oppression de genre dans leur culture (Razack 2008), ce qui les place dans un rôle plus passif, elles aussi. En observant de quelle manière on impose ces rôles différenciés aux femmes selon leur rapport à la nation, on remarque ainsi de quelle manière le genre vient appuyer un système d'oppression ayant à sa base un racisme culturel.

Lors des entrevues, le cadre intersectionnel a permis de soulever comment l'exclusion du marché du travail en fonction de l'origine nationale produit aussi des rapports de classe, qui seront accentués de manière plus ou moins forte selon d'autres lignes, comme celle du genre. Comme l'ont mentionné les nouveaux arrivants

rencontrés, la non-reconnaissance des diplômes, ainsi que le manque d'expérience de travail canadienne les positionnent dans une situation économique difficile et ce, à cause de leur origine nationale. Dans le cas de la participante, malgré qu'elle vive depuis plus longtemps au Québec que la majorité des autres participants, elle n'a toujours pas réussi à trouver un emploi en partie à cause de ses responsabilités de mère, un impact qu'aucun autre participant n'a mentionné. Plusieurs d'entre eux ayant des enfants, il a donc pu être observé que leur situation et leurs préoccupations étaient différentes de celles de la participante, mère monoparentale.

La rencontre avec les participants masculins a permis de soulever la question du rôle traditionnel de pourvoyeur. Comme il a été mentionné auparavant, les participants ont soulevés l'inquiétude reliée à une recherche d'emploi infructueuse, ainsi que les difficultés de vivre la déqualification et la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquis à l'étranger. Ces obstacles rencontrés dans un parcours d'immigration économique, où les qualifications sont reconnues comme ayant de la valeur, sont difficiles à vivre pour ces hommes dont le statut de pourvoyeur est important. Il n'est donc pas surprenant qu'ils mesurent leur intégration à la société d'accueil en fonction de leur participation économique et qu'ils trouvent une grande insatisfaction dans leur incapacité à intégrer le marché du travail rapidement. Si les participants les plus jeunes ont semblé réfléchir à de nouvelles avenues pour intégrer ce marché du travail, l'âge d'un des participants semblait limiter ses possibilités d'action et d'insertion économique à la société. Le cadre intersectionnel a donc pu mettre en lumière les dynamiques et relations spécifiques aux positions de chacun des participants tout

comme les rapports de pouvoirs qui les produisent et les relations qu'ils entretiennent entre eux, démontrant comment la réception de la *Déclaration* et le processus d'intégration et d'adaptation à la société d'accueil seront différents chez les nouveaux arrivants.

Les entrevues ont aussi permis de constater que les personnes immigrantes, bien que provenant de pays où les valeurs de la *Déclaration* ne sont pas toujours respectées selon leurs propres dires, ne semblent pas être choquées et font facilement des pas vers l'intégration et l'adaptation des valeurs dans leur vie quotidienne. Kanouté explique que « avoir eu le temps et les moyens (intellectuels, psychologiques, financiers) de mûrir un projet migratoire facilite la mise en place de différentes stratégies pour le rendre effectif », appuyant ainsi l'intégration à la société d'accueil (Kanouté 2007 : 67). En effet, les participants se sont renseignés sur le Québec, ont contacté leurs connaissances vivant déjà dans la province et ont pris le temps de rencontrer des Québécois alors qu'ils étaient à l'étranger ou même de venir passer quelques mois au Québec afin de préparer leur migration. Ces initiatives ont un effet facilitant sur l'intégration et l'adaptation selon la chercheuse (Kanouté 2007), qui expliquerait entre autre que les valeurs ne soient pas un défi dans leur intégration. Cependant, d'autres aspects de la société québécoise font obstacle à leur insertion, dont l'individualisme, ont mentionné quelques participants :

Je peux dire que ça a été plutôt difficile pour moi. Euh, déjà euh juste d'être toute seule, comme ça dans mon coin [...] de rester seule, [...] ça m'épuisait vraiment. [...] Donc déjà ça, et comme j'expliquais, nous on est très familial en Afrique. Y'a toujours quelqu'un autour de toi quand tu en as besoin. Euh, je trouvais des emplois où il fallait aller travailler le soir. Je ne pouvais pas parce que je n'avais personne pour garder ma fille. Je n'aurais jamais eu ce problème par exemple si j'ai été en Afrique, parce que je trouverais toujours une cousine, ou une petite-quelque chose.

La difficulté pour les nouveaux arrivants à rencontrer et tisser des liens avec les Québécois peut mener à un grand isolement. Dans un contexte de recherche d'emploi, qui est celui des participants rencontrés, il est difficile de créer un réseau d'appui, surtout lorsque le bouche à oreille est d'une grande importance dans la recherche d'emploi (Misiorowska 2011), mais aussi, comme le souligne la participante, pour le support émotif, économique et social qu'offrait la famille par exemple. L'isolement peut avoir des impacts sur la santé mentale, comme la dépression ou des problèmes de sommeil en plus des problèmes de santé physique (Martin 2011). C'est pourquoi la création d'un réseau avant l'arrivée, par la connaissance d'une ou quelques personnes a un tel impact positif sur la capacité d'adaptation (Kanouté 2007). Le problème de l'isolement n'est pas qu'unique aux nouveaux arrivants : beaucoup de personnes en situation de pauvreté, les personnes âgées, mais aussi une grande partie de la population québécoise, puisque 12 % des personnes âgées de 12 ans et plus n'aurait pas un niveau de soutien social élevé (Santé et Services sociaux Québec 2011). Ces réseaux de supports, beaucoup plus présents dans les sociétés collectivistes, sont aussi nécessaires au Québec, malgré que le collectivisme n'y soit pas aussi fort. Peut-être serait-il nécessaire d'apprendre de la création de réseaux de supports qu'avaient les nouveaux arrivants avant leur migration, ce qui serait un échange, un apport tel que conçu par le concept d'interculturalisme, entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants (Bouchard 2012). Dans ce contexte, on voit que l'utilisation de valeurs communes de la société québécoise pour informer les nouveaux arrivants d'un mode de vie particulièrement québécois est une vision limitée du processus d'insertion dans une nouvelle société, ainsi que des processus de partage et d'échange à l'intérieur de celle-ci.

La *Déclaration* permet aussi d'observer qu'en affirmant ces valeurs « proprement québécoises », la nation québécoise se positionne en championne de valeurs pourtant bien présentes dans de nombreuses démocraties libérales occidentales, comme nous le rappelle Micheline Labelle (2008). Lorsque lue dans le contexte de sa création, la *Déclaration* apparaît comme porteuse d'un discours entendu durant la « crise » des accommodements raisonnables, où

les discours médiatiques québécois des accommodements raisonnables, quand ils traitent des normes de genre des minoritaires qui diffèrent de celles de la majorité, les étiquettent souvent de patriarcales, donc de répréhensibles, faisant ainsi de l'égalité de genre le principal terrain de délégitimation de ces accommodements. [Ils] ont représenté les rapports de genre des minoritaires comme prémodernes, donc intolérables (Bilge 2010 : 211-212).

En nommant l'égalité de genre de cette façon dans la *Déclaration*, la nation québécoise s'affirme comme respectant les droits des femmes, en opposition aux personnes immigrantes, à qui elle a besoin d'affirmer cette valeur, puisque ces sociétés sont considérées patriarcales. Elle tend ainsi à reproduire des représentations homogénéisantes de personnes immigrantes tel que fait durant le débat. Cependant, les participants ont indiqué ne pas avoir été confrontés à ces valeurs, qu'elles n'ont pas été un obstacle à surmonter dans leur adaptation, puisqu'ils y adhéraient souvent avant même de venir : « Moi, c'est par rapport à ça que j'ai aimé le Québec. [...] C'est des valeurs que moi je porte » me dit un des participants. Plusieurs ont indiqué être contents de la présence de ces valeurs : la participante parlait de la présence d'une égalité entre les hommes et les femmes qu'elle apprécie, un autre participant explique être venu pour vivre dans un milieu offrant une meilleure protection contre les discriminations racistes ou encore un dernier était intéressé par la protection de la langue française au Québec,

comparativement à d'autres pays francophones d'Europe. Même si elles créent des dichotomies dans la version papier (Bilge 2010), les valeurs de la *Déclaration*, qui sont bien présentes aussi dans les chartes de la province et au niveau légal, sont aussi un facteur d'attraction disent les participants rencontrés. Ainsi, on observe que les personnes migrant au Québec sont informées et intéressées par les valeurs sans recevoir de formation à cet égard, contrairement à cette vision des personnes immigrantes comme porteuses de valeurs « traditionnelles » et en réaction à celles de la modernité (Razack 2008).

Pourtant, le dernier débat en liste sur la diversité au Québec porte encore sur la question des valeurs. La venue du projet de loi sur une Charte des valeurs, voulant encadrer le port de signes religieux dans la fonction publique québécoise, remet la question de la diversité culturelle, cette fois sous l'angle de la religion, sous les feux de la rampe. Il y est question de l'Islam et de certaines pratiques religieuses, ainsi que de la place qui leur est faite. Encore une fois, la discussion porte sur les personnes qui seront autorisées à participer à la nation, à la sphère publique, et selon quelles conditions. Comme pour le cas de la *Déclaration* et l'énonciation des valeurs communes, le projet de *Charte* occulte les pratiques de la majorité et de ses institutions, comme avoir un crucifix à l'Assemblée nationale, qui ne sont pas considérées comme « ostentatoires », et met de l'avant certaines valeurs, comme la neutralité religieuse, dans le but de justifier une restriction des pratiques religieuses des groupes minoritaires. Dans ce cas-ci, les personnes pratiquant une religion et portant des symboles visibles seront exclues de certains lieux de travail, ce qui limite leur participation à la sphère publique. Ces débats

monopolisent beaucoup d'énergie et d'espace public. Cependant, on peut se questionner sur la pertinence de ceux-ci. D'un côté, la laïcité se doit clairement d'être définie et des mesures doivent être prises afin d'assurer que cette composante de l'État soit renforcée. De l'autre, ces débats émotifs amalgament les craintes et détournent l'attention de sujets pertinents, comme la volonté d'insertion en milieu de travail des minorités religieuses et la marginalisation de certains groupes religieux qui pourraient survenir suite à l'implantation de cette loi.

Bien qu'elles soient utiles pour réfléchir à certains traits de la société, les valeurs communes n'apparaissent pas amener une plus grande adhésion à la société qui accueille les personnes immigrantes. Cependant, en mettant l'emphasis sur l'enseignement des valeurs aux personnes immigrantes, on semble passer outre certains besoins pressants, notamment en matière d'emploi et de soutien à l'établissement, selon ce que laissent entendre les participants rencontrés. Cela cache donc un problème structurel, celui de la non-reconnaissance des diplômes et une réticence des employeurs à intégrer des personnes n'ayant pas d'expérience canadienne (Cardu et Sanchagrin 2002; Pierre 2005), des problèmes qui ne sont pas mis de l'avant puisque détournés par un focus sur la question des valeurs. Comme l'a signalé Nairra Tarriq (2011) dans ses travaux, les débats sur des questions comme le voile servent souvent à masquer d'autres questions beaucoup plus importantes. Le gouvernement québécois a déjà, par le passé, lancé un débat sur le voile en suggérant une nouvelle mesure politique, afin de détourner l'attention du dépôt de son budget annuel (Tarriq 2011).

Pourtant, la situation des personnes immigrantes est loin de s'améliorer puisque l'on note un allongement de la période de rattrapage économique⁴ (Labelle, Field et Icart 2007) et les effets de la pauvreté sur les personnes immigrantes sont bien documentés. Les effets de la marginalisation sur les personnes venant s'installer au pays inquiètent, puisque des chercheurs ont montré comment cette marginalisation, économique et sociale, renforce entre autres des comportements considérés comme « traditionnels », comme les situations de violence conjugale, ainsi que le repli identitaire (Moghissi 1999). Il est important de travailler sur ces inégalités structurelles, afin de permettre la réelle présence des valeurs d'égalité et de primauté du droit au sein de la société québécoise.

⁴ Période de temps après l'immigration jusqu'à l'obtention d'un salaire égal à celui des personnes nées au Québec pour le même type de formation.

ANNEXE 1

Immigration et valeurs communes de la société québécoise

Questions d'entrevue semi-dirigée

Par C. Fortin-Lauzier

1. Quand êtes-vous arrivéEs au Canada? Pourquoi êtes-vous venuE ici?
2. Êtes-vous venus seuleE ou avec votre famille? Rejoindre des amiEs, famille?
3. Quelles étaient vos raisons principales pour venir au Québec?
4. Quelles étaient vos attentes envers votre vie au Québec?
5. Quel fut le processus pour venir au Québec/Canada? Pouvez-vous me parler des documents que vous avez dû remplir?
 - a. Vous rappelez-vous de la Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise?
 - b. Qu'en avez-vous pensé lorsque vous l'avez lue?
6. Quelles ressemblances percevez-vous entre la société québécoise et votre société d'origine?
 - a. Quelles différences percevez-vous entre les deux endroits
 - b. Quels défis avez-vous rencontré durant l'adaptation en lien avec ces différences ou ressemblances?
7. Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit si je vous demande : à quoi ressemble un ou une QuébécoisE?
8. Est-ce que vous vous identifiez comme QuébécoisE maintenant? Pourquoi? Qu'est-ce qui fait de vous ou non un ou une QuébécoisE?

9. Comment avez-vous entendu parler de la formation *S'adapter au monde du travail québécois*?
10. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez décidé de suivre la formation *S'adapter au monde du travail québécois*?
 - a. Comment avez-vous entendu parler du Centre Option travail/Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais?
11. Quelle est votre opinion de la formation? Quels sont les éléments que vous avez appréciés, que vous avez moins aimés?
 - a. La formation a-t-elle répondu à vos attentes? En quoi?
12. Comment la formation et les valeurs qui y sont présentées ont été utiles à votre expérience d'installation au Québec?
13. La formation parle beaucoup de valeurs qui sont présentes au Québec pour décrire la société. Comment sont-elles différentes ou semblables à vos propres valeurs?
14. Avec votre expérience de la vie au Québec, diriez-vous que ces valeurs sont représentatives de la société?
 - a. Comment les retrouvez-vous dans votre vie quotidienne? Pouvez-vous me donner des exemples? (Avec chacune des valeurs)
15. Y'a-t-il autre chose que vous voudriez ajouter ou partager?

Merci beaucoup!

Participant _____

Formulaire d'information personnelle

Nom : _____

Adresse : _____

No. tel. : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Pays d'origine : _____

Année d'immigration : _____ Profession : _____

ANNEXE 2

- ❖ Formulaire de consentement pour l'observation de la formation *Objectif intégration* (français et anglais)
- ❖ Formulaire de consentement pour les entrevues individuelles (français et anglais)



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

Institut d'études des femmes
Institute of Women's Studies

Formulaire de consentement

Observation de la formation sur les valeurs communes de la société québécoise

Chercheure principale : Catherine Fortin-Lauzier (Étudiante de maîtrise en Études des femmes) Université d'Ottawa

Superviseures : Dr Corrie Scott (Études des femmes) Université d'Ottawa

Dr Denise L. Spitzer (Études des femmes) Université d'Ottawa

Merci de votre intérêt et de votre participation à ce projet de recherche intitulé *Immigration et valeurs communes de la société québécoise*, réalisé dans le cadre d'un projet de maîtrise.

Le but de cette recherche est d'observer comment la formation sur les valeurs communes *Objectif intégration – Pour comprendre le monde du travail québécois* représente les immigrants et les résidents québécois. Votre participation nous aidera à mieux comprendre l'impact de cette formation sur l'intégration au Québec et les relations entre les nouveaux arrivants et résidents du Québec.

Je serai présente durant votre formation sur les valeurs communes afin d'observer le contenu de la formation et la manière dont son contenu est transmis. Je prendrai des notes durant l'observation, sur le contenu de la formation. Il est possible, avec votre consentement, que je puisse noter les interventions des participants lorsque nécessaire. Aucun enregistrement ne sera fait. Il n'y a pas de mauvaises réponses, je suis seulement intéressée par vos opinions et vos histoires.

Je serai la seule personne, avec mes superviseures de recherche, Dr Scott et Spitzer, à pouvoir lire ces notes. Je suis tenue à la confidentialité et tout ce qui sera dit durant la formation sera maintenu confidentiel. Je n'utiliserai pas de noms et changerai des détails qui pourraient permettre de vous reconnaître d'après les présentations de cette recherche, afin de conserver votre anonymat. Les notes prises durant la formation seront conservées dans classeur

Pièce 11002 / Room 11002

11^e étage / 11th floor

120, rue Université / University Pwt.

Ottawa ON K1N 6N5

sous clé dans mon bureau ainsi que celui de ma superviseure et seront détruits 15 ans après la fin de ce projet de recherche.

À tout moment, vous avez le droit de poser des questions au sujet de l'étude, de refuser de répondre ou de vous retirer de l'étude. Dans ce cas, je n'utiliserai que l'information donnée avec votre permission. Si vous ne voulez pas qu'elle soit utilisée, je la détruirai ou vous la donnerai.

Avant de commencer, avez-vous des questions au sujet de l'étude ou de votre participation?

Si vous avez des questions ou des inquiétudes ou pour tout information supplémentaire, veuillez me contacter ou mes superviseures :

Catherine Fortin-Lauzier

ou Professeure Corrie Scott

Professeure Denise L. Spitzer

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, Ottawa (ON), K1N 6N5, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca

Il y a deux copies de ce formulaire, veuillez conserver une pour vos dossiers.

Je, _____, participe de mon gré à cette étude
(Imprimer le nom du/de la participant/e)
et accepte que la chercheuse soit présente dans la salle durant la formation et qu'elle prenne note des interventions et interactions dans lesquelles je participe.

(Signature du/de la participant/e)

(Date)

(Signature du chercheur)

(Date)

Témoin:

Date:

Consent Form

Observation of the workshop on common values in the province of Quebec

Principal investigator: Catherine Fortin-Lauzier (Master student in Women's Studies) University of Ottawa

Supervisors: Dr. Corrie Scott (Women's Studies) University of Ottawa

Dr. Denise L. Spitzer (Women's Studies) University of Ottawa

Thank you of your interest and participation to *Immigration et valeurs communes de la société québécoise*, research project for my Master studies.

The objective of the research is observe how the workshop *Objectif integration – Pour comprendre le monde du travail québécois, S'adapter au monde du travail québécois* and *Vivre ensemble au Québec* on common values use representations of the immigrants and the residents from Quebec. Your participation in this study will help to bring a better understanding of the impact of this program on integration in Quebec and the relations between recent immigrants and residents from the province.

I will be attending your workshop on common values to observe its content and the way it is transmitted to the participants. I will be taking notes during the observation regarding the content of the workshop. It is possible that, with your consent, I may be taking notes regarding the participants' comments when needed. No audio recordings of the workshop will be done. There are no right or wrong answers; I am only interested in your story and your opinion.

Myself along with my supervisors Dr. Scott and Dr. Spitzer will be the only people to read these notes. Everything that is said during the workshop will remain confidential. In order to

maintain confidentiality, I will not be using names and will change details to avoid identification for all presentations of the study. All notes taken during the workshop will be kept in a locked cabinet in my office and in my supervisor's office, and will be destroyed 15 years after the end of the research project. I will be the only person, along with my supervisors, to have access to the data.

At any time, you are allowed to ask questions about the study, refuse to answer, or to leave the study. In that case, I will only use the information given with your consent. If you do not want the information to be used, I will destroy it or give it to you.

Before we start, do you have any question about the study or your participation?

If you have any question or worries, or you require more information about the project, you can contact me or my supervisors:

Catherine Fortin-Lauzier

or Professeure Corrie Scott

Professeure Denise L. Spitzer

For inquiries on the ethical aspects of this research, you can contact the Office of Research Ethics, University of Ottawa, Tabaret Hall, 550, Cumberland St, room 154, Ottawa (ON), K1N 6N5, (613) 562-5387 or ethics@uottawa.ca

There are two copies of this form, please keep one for your files.

I, _____, participate in free will to this study
(Print name of the participant)
and I allow the researcher to attend the workshop and to take notes of my interventions or interactions if necessary.

(Signature of participant)

(Date)

(Signature of researcher)

(Date)

Witness:

Date:



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

Institut d'études des femmes
Institute of Women's Studies

Formulaire de consentement

Immigration et valeurs communes de la société québécoise

Chercheure principale : Catherine Fortin-Lauzier (Étudiante de maîtrise en Études des femmes) Université d'Ottawa

Superviseures : Dr Corrie Scott (Études des femmes) Université d'Ottawa

Dr Denise L. Spitzer (Études des femmes) Université d'Ottawa

Merci de votre intérêt et de votre participation à ce projet de recherche intitulé *Immigration et valeurs communes de la société québécoise*, réalisé dans le cadre d'un projet de maîtrise.

Le but de cette recherche est de comprendre comment les formations sur les valeurs communes *Objectif intégration – Pour comprendre le monde du travail québécois, S'adapter au monde du travail québécois et Vivre ensemble au Québec* représentent les immigrants et les résidents québécois. Votre participation nous aidera à mieux comprendre l'impact de cette formation sur l'intégration au Québec et les relations entre les nouveaux arrivants et résidents du Québec.

Votre participation à ce projet durera environ 1 heure à 1h30 afin de prendre part à une entrevue, qui aura lieu dans un endroit à votre convenance et sécuritaire. Vous devrez remplir un petit formulaire d'information personnelle et participerez par la suite à l'entrevue. Il n'y a pas de mauvaises réponses, je suis seulement intéressée par vos opinions et vos histoires.

L'entrevue sera enregistrée et je pourrais prendre des notes. Je serai la seule personne, avec mes superviseures de recherche, Dr Scott et Spitzer, à écouter l'enregistrement ou lire les transcriptions de nos discussions. Je suis tenue à la confidentialité et tout ce qui sera dit en entrevue sera maintenu confidentiel.

Nous allons vous choisir au hasard un faux nom et allons utiliser ce nom sur tous les matériaux que nous allons garder ainsi que dans toutes les présentations écrites, visuelles ou orales de ce projet. Nous pourrions changer certains détails de votre vie afin qu'on ne puisse pas vous reconnaître d'après les présentations de cette recherche. Vous pourrez réviser les transcriptions de cette entrevue ainsi que les versions finales du travail de recherche. À votre demande, nous pourrions nous rencontrer afin que vous puissiez consulter ces documents ou je pourrai vous les faire parvenir par courriel sécurisé.

Pièce 11002 / Room 11002

11^e étage / 11th floor

120, rue Université / University Pwt.

Ottawa ON K1N 6N5

Les enregistrements et les transcriptions seront conservés dans un classeur sous clé dans mon bureau et seront détruits 15 ans après la fin de ce projet de recherche. Je serai la seule personne, avec mes superviseuses de recherche, Dr Scott et Spitzer, à avoir accès à ces données.

Il y a très peu de risques associés à votre participation à ce projet. Il est tout de même possible que discuter et réfléchir à votre expérience devienne bouleversant. Si c'est le cas, nous pouvons arrêter l'entrevue, changer de sujet, continuer notre conversation ou prendre une pause – c'est à vous de choisir. Une liste de services régionaux pouvant vous être utiles, vous sera remise lors de l'entrevue.

À tout moment, vous avez le droit de demander des questions au sujet de l'étude, de refuser de répondre, d'arrêter l'entrevue, de vous retirer de l'étude. Dans ce cas, je n'utiliserai que l'information donnée avec votre permission. Si vous ne voulez pas qu'elles soient utilisées, je la détruirai ou vous la donnerai. Vous avez aussi le droit de refuser d'être enregistré à tout moment durant l'entrevue.

Avant de commencer, avez-vous des questions au sujet de l'étude ou de l'entrevue?

Si vous avez des questions ou des inquiétudes ou pour tout information supplémentaire, veuillez me contacter ou mes superviseuses :

Catherine Fortin-Lauzier

ou Professeure Corrie Scott

Professeure Denise L. Spitzer

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, Ottawa (ON), K1N 6N5, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca

J'accepte que l'entrevue soit enregistrée : Oui ☐ Non ☐

Il y a deux copies de ce formulaire, veuillez conserver une pour vos dossiers.

Je, _____, participe de mon gré à cette étude.
(Imprimer le nom du/de la participant/e)

(Signature du/de la participant/e)

(Date)

(Signature du chercheur)

(Date)

Témoin:

Date:

Consent Form

Project : Immigration et valeurs communes de la société québécoise

Principal investigator: Catherine Fortin-Lauzier (Master student in Women's Studies) University of Ottawa

Supervisors: Dr. Corrie Scott (Women's Studies) University of Ottawa

Dr. Denise L. Spitzer (Women's Studies) University of Ottawa

Thank you of your interest and participation to *Immigration et valeurs communes de la société québécoise*, research project for my Master studies.

The objective of the research is to understand how the workshops *Objectif integration – Pour comprendre le monde du travail québécois*, *S'adapter au monde du travail québécois* and *Vivre ensemble au Québec* on common values use representations of the immigrants and the residents from Quebec. Your participation in this study will help to bring a better understanding of the impact of this program on integration in Quebec and the relations between recent immigrants and residents from the province.

Your participation in this study will require an hour to a 1h30 interview. It will be conducted in a place of your choosing. You will first have to answer a short form on about your personal information and then a follow-up interview will take place. For both the form and interview there are no right or wrong answers; I am only interested in your story and your opinion.

This interview will be recorded and notes may be made by me. Myself along with my supervisors Dr. Scott and Dr. Spitzer will be the only people that will listen to the recording or read the transcriptions of our discussion. Everything that is said during the interview will remain confidential.

In order to maintain confidentiality we will choose an alias for you to be used on all the data that will be kept (written, oral or visual). We could also change some details about your life to insure that you will not be recognized in the presentations of the study. You will be allowed to review the transcription of the interview and the final version of the research. Upon your request, we could meet again to have you consult the documents or I could send them to you via secured e-mail.

All recordings and transcriptions of the interviews will be kept in a locked cabinet in my office and will be destroyed 15 years after the end of the research project. I will be the only person, along with my supervisors, to have access to the data.

There are very few risks associated to your participation in the study. Even then, it is possible that discussing and reflecting on your experience may upset you. If this does happen, we can stop the interview, change the topic, continue our conversation or take a break – it is your choice. A list of useful regional resources will be given to you at the end of the interview.

At any time, you are allowed to ask questions about the study, refuse to answer a question, stop the interview, or to leave the study. In that case, I will only use the information given with your consent. If you do not want the information to be used, I will destroy it or give it to you. You also can refuse at anytime the recording of the interview.

Before we start, do you have any question about the study or the interview?

If you have any question or worries, or you require more information about the project, you can contact me or my supervisors:

Catherine Fortin-Lauzier

or Professeure Corrie Scott

Professeure Denise L. Spitzer

For inquiries on the ethical aspects of this research, you can contact the Office of Research Ethics, University of Ottawa, Tabaret Hall, 550, Cumberland St, room 154, Ottawa (ON), K1N 6N5, (613) 562-5387 or ethics@uottawa.ca

I agree to the recording of this interview: Yes ☐ No ☐

There are two copies of this form, please keep one for your files.

I, _____, participate in free will to this study.
(Print name of the participant)

(Signature of participant)

(Date)

(Signature of researcher)

(Date)

Witness:

Date:

ANNEXE 3

Pour enrichir le Québec : Affirmer les valeurs communes de la société québécoise

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (2008). *Pour enrichir le Québec : Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, Direction des affaires publiques et des communications



POUR ENRICHIR LE QUÉBEC

Mesures
pour renforcer
l'action du Québec
en matière
d'intégration
des immigrants

Affirmer les valeurs
communes de
la société québécoise

Québec 

Affirmer les valeurs
communes de
la société québécoise

ENRICHIR

Ce document est publié par la Direction des affaires
publiques et des communications du ministère
de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour plus d'information, communiquez avec

Direction des affaires publiques et des communications
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
360, rue McGill, bureau 2.09
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone: 514 873-8624, poste 20205



Appareil téléscripteur (ATS) pour les personnes sourdes

ou malentendantes

Région de Montréal: 514 864-8158
Partout ailleurs au Québec: 1 866 227-5968

Site Internet: www.micc.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales, 2008

ISBN : Version imprimée : 978-2-550-54400-5
Version électronique : 978-2-550-54401-2

© Gouvernement du Québec – 2008
Tous droits réservés pour tous pays

Design: Communications CGCOM



**Mesures
pour renforcer
l'action du Québec
en matière
d'intégration
des immigrants**

POUR ENRICHIR LE QUÉBEC

Affirmer les valeurs
communes de
la société québécoise

DESCRIPTION

1.1

FAIRE SIGNER, DANS LA *DEMANDE DE CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC*, UNE DÉCLARATION PORTANT SUR LES VALEURS COMMUNES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le formulaire *Demande de certificat de sélection du Québec* est modifié pour y inclure une déclaration à signer sur les valeurs communes de la société québécoise, afin de sensibiliser les candidats potentiels à ces valeurs ainsi qu'à l'importance d'apprendre le français au moment où ils déposent une demande d'immigration. En apposant leur signature, ils attestent avoir pris connaissance de ces valeurs et déclarent vouloir vivre dans le cadre et le respect de celles-ci et vouloir apprendre le français, s'ils ne le parlent pas déjà (voir le spécimen de la page 12).

1.2

INFORMER LES PERSONNES IMMIGRANTES DE FAÇON DÉTAILLÉE SUR LES VALEURS COMMUNES DU QUÉBEC

Les candidats à l'immigration sélectionnés ainsi que les nouveaux arrivants adultes recevront, depuis l'étranger ou à leur arrivée au Québec, de l'information détaillée sur les valeurs communes de la société québécoise. Cette mesure vise à renforcer l'action du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles auprès des personnes immigrantes en les sensibilisant à l'importance de respecter les valeurs communes du Québec et d'apprendre le français, si elles ne le parlent pas déjà.

L'information qui sera transmise aux candidats à l'immigration et aux nouveaux arrivants se déclinera sous différentes formes afin de les rejoindre adéquatement et de s'assurer qu'ils comprennent bien le message.

ENRICHIR

ACTIONS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
• Ajouter une section sur les valeurs communes de la société québécoise dans les demandes de certificat de sélection du Québec des catégories de l'immigration économique et du regroupement familial	Nombre et proportion des immigrants des catégories de l'immigration économique et du regroupement familial ayant signé la <i>Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise</i>
• Renforcer l'information donnée sur les valeurs communes de la société québécoise dans tous les documents d'information du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles qui s'adressent aux personnes immigrantes adultes, y compris le guide <i>Apprendre le Québec</i> et les sites Internet Immigration-Québec et Québec interculturel • Rendre accessible en ligne un module d'information sur les valeurs communes • Enrichir le contenu sur les valeurs communes des séances d'information offertes aux personnes immigrantes à l'étranger et au Québec ainsi que le contenu des cours de français et de la francisation en ligne • Diffuser un feuillet explicatif sur les valeurs communes auprès de la clientèle immigrante adulte, à l'étranger et au Québec • Diffuser auprès des personnes immigrantes un DVD sur les valeurs communes • Offrir au Québec aux personnes immigrantes adultes, en français et en d'autres langues, la séance d'information <i>Vivre au Québec</i> portant sur les valeurs communes	Niveau de connaissance et de compréhension des valeurs communes de la société québécoise

DESCRIPTION

1.3

INFORMER LES PERSONNES IMMIGRANTES SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Cette mesure, dont la mise en œuvre relève du Secrétariat à la condition féminine, vise à renseigner les personnes immigrantes et des communautés culturelles sur la valeur de l'égalité entre les sexes afin de faciliter leur intégration et leur pleine participation à la société.

L'information sera diffusée dans un guide qui traitera de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans une section réservée à cet effet dans le site Internet du Secrétariat à la condition féminine [www.scf.gouv.qc.ca].

ENRICHIR

ACTIONS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
- Élaborer et diffuser un guide spécifique, traduit en plusieurs langues, à l'intention des personnes immigrantes et des communautés culturelles sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec - Rendre accessible dans le site Internet du Secrétariat à la condition féminine, une section réservée à cet effet	Niveau de connaissance et de compréhension des valeurs communes de la société québécoise

LES VALEURS COMMUNES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le Québec est une société d'expression française, démocratique et pluraliste basée sur la primauté du droit. L'État québécois et ses institutions sont laïques.

Le Québec accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde avec leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion. Le Québec offre des services à ces personnes pour faciliter leur intégration et leur pleine participation à la société québécoise.

S'intégrer à la société québécoise, c'est être prêt à connaître et à respecter ses valeurs communes.

AU QUÉBEC : PARLER FRANÇAIS, UNE NÉCESSITÉ

La société québécoise est régie par la *Charte de la langue française* qui fait du français la langue officielle du Québec. Le français est la langue des institutions publiques et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Le Québec tient à préserver et à promouvoir sa langue officielle. Le français représente non seulement un instrument de communication essentiel, mais aussi un symbole commun d'appartenance à la société québécoise.

Pour s'intégrer dans son nouveau milieu de vie, la personne immigrante qui ne maîtrise pas la langue française doit faire des efforts pour l'apprendre. Pour l'assister en ce sens, le gouvernement du Québec offre des cours de français. Les enfants des immigrants qui s'établissent à titre permanent au Québec fréquentent normalement l'école française. Les candidats à l'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel doivent démontrer une connaissance suffisante de la langue française pour obtenir un permis régulier.

LE QUÉBEC : UNE SOCIÉTÉ LIBRE ET DÉMOCRATIQUE

Le système politique du Québec repose sur la liberté d'expression et le droit à l'égalité des personnes ainsi que sur la participation des citoyens à des associations, à des partis politiques et à des instances administratives, comme des conseils d'administration. Les citoyens peuvent se porter candidats lors d'une élection et ont droit d'y voter. Ils élisent leurs représentants à tous les ordres de gouvernement. Lorsque l'État entend légiférer, les citoyens sont généralement invités à prendre part à des consultations afin d'exprimer leur point de vue sur des questions d'intérêt public. L'expression de comportements haineux, qu'ils soient de nature politique, religieuse ou ethnique, n'est pas tolérée. La société québécoise favorise la résolution des conflits par la négociation.

LE QUÉBEC : UN ÉTAT LAÏQUE

L'État québécois et ses institutions sont laïques. Leurs décisions et leurs actions sont indépendantes des pouvoirs religieux.

L'État québécois a déconfectionnalisé son système scolaire. L'enseignement religieux confessionnel ne fait pas partie du programme de l'école publique.

LE QUÉBEC : UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE

Le Québec se diversifie. La majorité francophone, les anglophones et les autochtones cohabitent avec des gens d'origines et de cultures diverses venus de partout dans le monde.

Le Québec encourage l'échange entre les cultures et le rapprochement entre les communautés et reconnaît l'enrichissement que constitue la diversité. Par ailleurs, tous peuvent choisir librement leur style de vie, leurs opinions ou leur religion, et ce, dans le respect des droits d'autrui. Les rapports entre les personnes s'instaurent avec respect et tolérance dans un climat d'entente.

LE QUÉBEC : UNE SOCIÉTÉ REPOSANT SUR LA PRIMAUTÉ DU DROIT

Le Québec est une société démocratique basée sur la primauté du droit. Toutes les personnes sont égales en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi. Elles doivent respecter toutes les lois quelles que soient leurs convictions.

Il est interdit de faire de la discrimination entre les personnes sur la base des motifs indiqués dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, soit :

- la race
- la couleur
- le sexe
- la grossesse
- l'orientation sexuelle
- l'état civil
- l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi
- la religion
- les convictions politiques
- la langue
- l'origine ethnique ou nationale
- la condition sociale
- le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap

À titre d'exemple, l'accès à un logement ne peut être refusé à une personne en raison de son origine ethnique, de sa condition sociale ou de son handicap. Au travail, la discrimination est interdite, notamment dans les offres d'emploi, le processus d'embauche et les conditions de travail. La loi prohibe également le harcèlement sous toutes ses formes. C'est aussi dans cet esprit qu'on reconnaît aux personnes homosexuelles les mêmes droits et responsabilités que tous les autres citoyens du Québec.

AU QUÉBEC: LES FEMMES ET LES HOMMES ONT LES MÊMES DROITS

Les femmes et les hommes sont égaux. Ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Les femmes peuvent exercer le métier ou la profession de leur choix. Elles sont présentes dans les postes de décision tels que députées, mairesses, conseillères, administratrices et gestionnaires de grandes entreprises. Elles peuvent exercer des métiers et des professions traditionnellement réservés aux hommes. Une travailleuse doit recevoir le même salaire qu'un travailleur lorsque leurs emplois, bien que différents, sont de même valeur ou de valeur équivalente dans l'entreprise.

Cette valeur d'égalité imprègne également les types d'unions reconnues au Québec. Qu'ils soient unis de fait, unis civilement ou mariés, les conjoints – de même sexe ou de sexes différents – demeurent égaux devant la loi. Les responsabilités des parents envers leurs enfants sont les mêmes. En cas de divorce lors d'un mariage ou de dissolution d'une union civile, les biens acquis pendant l'union constituant le patrimoine familial sont partagés également entre les conjoints.

Quant aux enfants, la loi oblige les parents ou les tuteurs à leur accorder la sécurité et l'attention nécessaires à leur épanouissement.

**AU QUÉBEC : L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS
DE LA PERSONNE SE FAIT DANS LE RESPECT DE CEUX
D'AUTRUI ET DU BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL**

Les libertés et les droits fondamentaux s'exercent dans le respect des droits et libertés d'autrui, de l'ordre public, du bien-être général des citoyens et des valeurs démocratiques du Québec. L'usage de la violence est interdit.

En somme, les Québécois attachent beaucoup d'importance au maintien d'un climat favorisant la liberté d'expression, le droit à l'égalité entre les personnes et le respect des différences. Ces valeurs et les lois de la société québécoise font consensus et assurent à chaque personne le droit, entre autres, de s'exprimer et de choisir librement son style de vie, ses opinions et sa religion.

www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca

Spécimen de la Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise à signer par la personne immigrante

Le Québec est une société pluraliste qui accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde avec leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion.

Le Québec offre des services aux personnes immigrantes pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne tels que la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde. En retour, les personnes immigrantes doivent s'adapter à leur milieu de vie.

Tous les Québécois, qu'ils soient natifs ou immigrés, ont des droits et responsabilités et peuvent choisir librement leur style de vie, leurs opinions ou leur religion; cependant tous doivent respecter toutes les lois quelles que soient leurs convictions.

L'État québécois et ses institutions sont laïques: les pouvoirs politiques et religieux sont séparés.

Tous les Québécois jouissent des droits et libertés reconnus par la *Charte des droits et libertés de la personne* et d'autres lois et ont la responsabilité de respecter les valeurs qui y sont énoncées.

VALEURS COMMUNES

Les principales valeurs énoncées dans cette charte qui fondent la société québécoise sont les suivantes:

- Le Québec est une société libre et démocratique.
- Les pouvoirs politiques et religieux au Québec sont séparés.
- Le Québec est une société pluraliste.
- La société québécoise est basée sur la primauté du droit.
- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits.
- L'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général.

La société québécoise est aussi régie par la *Charte de la langue française* qui fait du français la langue officielle du Québec.

En conséquence, le français est la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

DÉCLARATION

COMPRENANT la portée et la signification de ce qui précède

et

ACCEPTANT de respecter les valeurs communes de la société québécoise,

JE DÉCLARE vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs communes et vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà.

Signature

Date

www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca

Québec 

BIBLIOGRAPHIE

❖ POSTCOLONIALISME

- Curiel, Ochy (2007). « Critique postcoloniale et pratiques politiques du féminisme antiraciste », *Mouvements*, vol. 3, n. 51, pp. 119-129.
- Haase-Dubosc et Lal (2006). « De la postcolonie et des femmes : apports théoriques du postcolonialisme anglophone aux études féministes », *Nouvelles questions féministes*, vol. 25, no. 3, pp. 32-54.
- Jiwani, Yasmin (2006). *Discourses of Denial: Mediations of Race, Gender, and Violence*, Vancouver, UBC Press, 281 pages.
- Maillé, Chantale (2007). « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », *Recherches féministes*, vol. 20, no. 2, pp. 91-111.
- Mohanty, Chandra Tapalde (1997). « Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses », *Dangerous Liaisons: Gender, Nation and Postcolonial Perspective*, pp. 255-277.
- Poiret, Christian (2011). « Les processus d'ethnisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et « Noirs » », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, no. 1, pp. 107-127.
- Razack, Sherene, Smith, Malinda et Sunera Thobani (2010). *States of Race: Critical Race Feminism for the 21st Century*, Toronto, Between the Lines, 228 pages.
- Said, Edward W. (1979). *Orientalism*. New York : Random House, 432 pages.

❖ INTERSECTIONNALITÉ

- Collins, Patricia H. (2000). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, New York: Routledge, 335 pages.
- Corbeil, Christine et Isabelle Marchand (2007). « L'intervention féministe intersectionnelle : Un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées », [en ligne] http://www.unites.ugam.ca/arir/pdf/interventionfeminineintersectionnelle_marchand_corbeil.pdf, consulté le 12 septembre 2012.
- Crenshaw, Kimberle (1989). « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, pp. 139-168.

Lorde, Audre Geraldine (1984). « Age, Race, Class, and Sex: Women Redefining Difference », in Lorde, Audre Geraldine and Sheryl Clarke, *Sister Outsider: Essays and Speeches* Trumansburg: Crossing Press, pp. 114-123.

Scrinzi, Francesca (2008). « Quelques notions pour penser l'articulation des rapports sociaux de « race », de classe et de sexe », *Femmes, genre, migrations et mondialisation*, no. 16, pp. 81-99.

❖ NATIONALISME

Anderson, Benedict R. (1991). *Imagined Communities: Reflexions on the Origin and Spread of Nationalism*, New York: Verso, 240 pages.

Lister, R. (2003) « Chapter 1 : What is Citizenship? », dans Lister R., *Citizenship: Feminist Perspectives*, New York, Palgrave Macmillan, pp. 13-42.

McClintock, Anne (1993). « Family Feuds : Gender, Nationalism and the Family », *Feminist Review*, no. 44, pp. 61-80.

Nagel, Joane (1998). « Masculinity and Nationalism : Gender and Sexuality in the Making of Nations », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 21, no. 2, pp. 242-269.

Yuval-Davis, Nira (2007). « Intersectionality, Citizenship and Contemporary Politics of Belonging », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 10, no. 4, pp. 561-574.

Yuval-Davis, Nira (1997). *Gender and Nation*, Londres : Sage, 158 pages.

❖ MÉTHODOLOGIE

Berthier, Nicole (1998). *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales : Méthodes et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 254 pages.

Halse, Christine et Anne Honey (2005). « Unravelling Ethics: Illuminating the Moral Dilemmas of Research Ethics », *Signs*, vol. 30, no. 4, pp. 2141-2162.

Ollivier, Michèle et Manon Tremblay (2000). *Questionnements féministes et méthodologies de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 256 pages.

❖ MULTICULTURALISME ET IMMIGRATION AU CANADA

Alvi, Sajida Sultana, Hoodfar, Homa et Sheila McDonough (2003). *The Muslim Veil in North America: Issues and Debates*, Toronto, Women's Press, 306 pages.

- Bannerji, Himani (2000). *The Dark Side of the Nation : Essays on Multiculturalism, Nationalism and Gender*, Toronto: Canadian Scholars' Press, 182 pages.
- Hamdan, Amani (2007). « Arab Muslim Women in Canada : The Untold Narratives », *Journal of Muslim Minority Affairs*, vol. 27, no. 1, pp. 133-154.
- Hojati, Zahra (2009). « Voices for Justice: Iranian Women Graduate Students Theorize the Source of Oppression in Canadian Society », *Canadian Woman Studies*, vol. 27, no. 2/3, pp. 53-62.
- Li, Peter S. (2003). *Destination Canada : Immigration Debates and Issues*, Don Mills : Oxford University Press, 228 pages.
- May, Stephen, Modood, Tariq et Judith Squires (2004). *Ethnicity, Nationalism, and Minority Rights*, Cambridge, Cambridge University Press, 261 pages.
- McDonough, Sheila (2003). « Perceptions of the *Hijāb* in Canada », in Alvi, Sajida Sultana, Hoodfar, Homa et Sheila McDonough. *The Muslim Veil in North America: Issues and Debates*, Toronto, Women's Press, pp. 121-142.
- Moghissi, Haideh (1999). « Away from Home: Iranian Woman, Displacement, Cultural Resistance and Change », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 30, no. 2, pp. 207-217.
- Razack, Sherene H. (2008). *Casting Out: The Eviction of Muslims from Western Law and Politics*. Toronto: University of Toronto Press, 250 pages.
- Razack, Sherene H. (2007). « The 'Sharia Law Debate' in Ontario: The Modernity/Premodernity Distinction in Law Efforts to Protect Women from Culture », *Feminist Legal Studies*, vol. 15, no. 1, pp. 3-32.
- Vukov, Tamara (2000). « Penser l'immigration comme spectacle : les bases coloniales de la nation canadienne », *Recherches féministes*, vol. 13, no. 2, pp. 121-130.
- Winter, Elke (2011). « L'identité multiculturelle au Canada depuis les années 1990 : de la consolidation à la mise en question? », *Études ethniques au Canada*, vol. 43-44, no. 3-1, pp. 35-57

❖ COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENTS LIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES

- Bouchard, Gérard et Charles Taylor (2008). *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation, rapport*, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 307 pages.

Juteau, Danielle (2007). « Rapports de sexe, frontières ethniques et identités nationales », rapport préparé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Montréal, Université de Montréal, 58 pages.

Labelle, Micheline, Field, Anne-Marie et Isabelle Icart (2007). *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*, Montréal, Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 132 pages.

Labelle, Micheline et Jean-Claude Icart (2007). « Lecture du débat sur les accommodements raisonnables », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, vol. 10, no. 1, pp. 121-136.

Sharify-Funk, Meena (2010). « Muslims and the Politics of “Reasonable Accommodation”: Analyzing the Bouchard-Taylor Report and its Impact on the Canadian Province of Québec », *Journal of Muslim Minority Affairs*, vol. 30, no. 4, pp. 535-553.

❖ INTERCULTURALISME ET IMMIGRATION AU QUÉBEC

Alaoui, Myriam Hachimi (2012). « L'intégration sous condition : Valeurs non négociables et l'égalité des sexes », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 24, no.1, pp. 114-134.

Bendriss, Naïma et Jean-René Milot (2011). « À contre-fil de la nation : Les Québécois de culture musulmane », dans Labelle, Micheline, Couture, Jocelyne et Frank W. Remiggi, *La communauté politique en question : Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 171-193.

Bilge, Sirma (2010). « « ... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi » : La patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une « nation » en quête de souveraineté », *Sociologie et société*, vol. 42, no. 197-226.

Bouchard, Gérard (2012). *L'interculturalisme : Un point de vue québécois*, Montréal, Boréal, 286 pages.

Cardu, Hélène et Mélanie Sanschagrin (2002). « Les femmes et la migration : Les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle à Québec », *Recherches féministes*, vol. 15, no. 2, pp. 87-122.

Comité consultatif Jeunes (2012). « L'insertion en emploi des jeunes immigrants de première génération : le cas de quelques régions québécoises », rapport de recherche présenté à Comité consultatif Jeunes, 103 pages.

- Kanouté, Fasal (2007). « Intégration sociale et scolaire des familles immigrantes au Québec : Une prise en compte globale des familles », *Informations sociales*, n. 143, pp. 64-74.
- Labelle, Micheline (2011). « L'instrumentalisation des valeurs dans le débat sur la diversité, l'identité nationale et la citoyenneté au Québec », dans Couture, J., Labelle, M. et F.W. Remiggi, *La communauté politique en question : Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 359-382.
- Labelle, Micheline (2008). « De la culture publique commune à la citoyenneté : Ancrages historiques et enjeux actuels », dans Gervais, Stephan, Karmis, Dimitrios et Diane Lamoureux, *Du tricoté serré au métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 19-43.
- Martinez, Andrea et Michèle Ollivier (2001). *La tension tradition-modernité : Construits socioculturels de femmes autochtones, francophones et migrantes*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 112 pages.
- Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (2013). *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2008-2012*, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 49 pages.
- Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (2008). *Pour enrichir le Québec : Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, Direction des affaires publiques et des communications, 14 pages.
- Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (2008a). *Pour enrichir le Québec : Intégrer mieux, Une réponse spécifique aux besoins des Québécois originaires du Maghreb*, MICC, 8 pages.
- Oueslati, Bechir, Rachad, Antonius et Micheline Labelle (2006). *Incorporation citoyenne des québécois d'origine arabe, conceptions, pratiques et défis : Rapport de recherche*, Montréal, CRIEC, UQAM, 170 pages.
- Piché, Victor et Dominique Laroche (2007). « L'immigration au Québec », rapport préparé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Montréal, Université de Montréal, 534 p.
- Pierre, Myrlande (2005). « Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec : un état des lieux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, no. 2, pp. 75-94.
- Potvin, Maryse (2008). « Racisme et « discours public commun » au Québec », dans Gervais, Stephan, Karmis, Dimitrios et Diane Lamoureux, *Du tricoté serré au*

métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 227-248.

Rocher, François (2008). « Fédéralisme canadien et culture(s) publique(s) commune(s) : Le casse-tête du pluralisme identitaire », dans Gervais, Stephan, Karmis, Dimitrios et Diane Lamoureux, *Du tricoté serré au métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 141-163.

Vatz Laaroussi, Michèle (2005). « L'immigration en dehors des métropoles : vers une relecture des concepts interculturels », *Canadian Ethnic Studies Journal*, vol. 37, no. 3, pp. 97-113.

Vatz Laaroussi, Michèle (2001). « La tension tradition-modernité chez les femmes immigrantes : un construit ethnocentrique excluant? », dans Martinez, Andrea et Michèle Ollivier, *La tension tradition-modernité : Construits socioculturels de femmes autochtones, francophones et migrantes*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 99-112.

Ville de Québec (2009). *Portrait de la population immigrante de la ville de Québec*, Service du développement économique, 76 pages.

❖ COMMUNICATIONS PERSONNELLES

Mignault, Valérie (2012). (Communication personnelle) Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais, (16 avril).

Rey, Élane (2012). (Communication personnelle) Direction des politiques et des projets, Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, (11 avril).

❖ MÉMOIRES ET THÈSES

Bourassa-Dansereau, Catherine (2010). « Le rôle de l'apprentissage de la langue française dans le processus d'intégration des immigrants à la société québécoise », mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, Faculté de communication, 116 pages.

Misiorowska, Mariola (2011). « Trajectoires socioprofessionnelles des nouveaux arrivants, travailleurs qualifiés au Québec. Qu'est-ce qu'une « intégration réussie »? », thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, Faculté des études supérieures, 349 pages.

Morin, Vicki (2012). « Reconnaissance sociale et intégration des immigrants en milieu rural : le cas du Haut-Lac-Saint-Jean », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Département d'anthropologie, 146 pages.

❖ CONFÉRENCES

Bouchard, Gérard (2013). *Interculturalisme, laïcité et mythes nationaux*, Conférence tenue à l'Université d'Ottawa le 4 décembre 2013, Ottawa, Université d'Ottawa, École d'études politiques.

Tarriq, Nairra (2011). *Dangerous Diversions: Muslim Women's Bodies as a Distraction from Economic Disaster*, Colloque Oser s'interposer : Fondements pour une nouvelle recherche critique tenu à l'Université d'Ottawa le 8 décembre 2011, Ottawa, Université d'Ottawa, Institut d'études des femmes.

❖ RESSOURCES VARIÉES

Conseil du statut de la femme (2013). *Portrait des Québécoises en 8 temps*, MICC, 31 pages.

Imam, Umme Farvah (1999). "South-Asian Young Women's Experiences of Violence and Abuse", in Kemshall, Hazel et Jacki Pritchard, *Good Practice in Working with Violence*, London, Jessica Kinsley Publishers, pp. 128-148.

Lacoursière, Jacques, Provencher, Jean, Séguin, Maurice et Denis Vaugeois (1973). *Canada-Québec : synthèse historique*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 619 pages.

Ministère Santé et Services sociaux Québec (2011). « Indice de soutien social, selon l'âge et selon le sexe », <http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/sante-bien-etre/index.php?Indice-de-soutien-social-selon-lage-et-selon-le-sexe>, consulté le 19 décembre 2013.